

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### Décisions :

- Désaffectation d'un bien relevant du domaine public communal..... **Page 2769**
- Archives Municipales - Modalités de vente du catalogue de l'exposition : « Mariages » ..... **Page 2769**
- Service Archéologique Municipal - Diagnostic archéologique Impasse des Chartreux, Lyon 1<sup>er</sup> ..... **Page 2769**
- Musée des Beaux Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la société BNP Paribas ..... **Page 2769**
- MAC - Ventes de catalogues ..... **Page 2770**
- Décisions d'ester en justice ..... **Pages 2770 à 2771**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés per-

manents ..... **Page 2771**

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 2774**

- Erratum - Annule et remplace le tableau paru au BMO 6176 du 5 septembre 2016 - Page 2711..... **Page 2817**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines

- Recrutement par détachement - Maintien en détachement - Boe : Avenant utilisation Rva ou Rsa - Arrêté Rectificatif - Recrutement complément temps partiel - Recrutement Cdd - Recrutement par mutation - St : Détachement pour stage interne Vdl/ Ccas - St: Nomination stagiaire catégorie B - St: Nomination stagiaire catégorie C - Détachement / Stage - Réintégration - Nomination Stagiaire - Recrutement dans l'attente du Recrutement d'un fonctionnaire - Recrutement remplaçant **Page 2817**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Liste des groupes d'élus - Modificatif ..... **Page 2819**
- Direction des marchés publics - Avis ..... **Page 2820**

- Occupation du droit des sols : déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage..... **Pages 2820 à 2825**

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 4 JUILLET 2016

- Désignation d'un Secrétaire de séance ..... **Page 2826**
- Appel nominal ..... **Page 2826**
- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016 **Page 2826**
- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015 ..... **Page 2826**
- Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges .. **Page 2826**

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du jury de marché de conception réalisation de la Métropole de Lyon, pour l'opération de construction du Centre International de Recherche contre le Cancer -CIRC-..... **Page 2827**

Questions écrites du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ..... **Page 2827**

Question n° 1 – Opération d'urbanisme sur le secteur Balmont ..... **Page 2827**

Question n° 2 – Suite démolition site résidence Nérard **Page 2828**

Question n° 3 – Théâtre Nouvelle Génération (TNG) ..... **Page 2828**

### COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2016/2234 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Association des Amis du Musée ..... **Page 2829**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

2016/2243 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon concernant la vente des Lyon City Card par les musées municipaux ..... **Page 2829**

2016/2279 - Attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 euros à l'Association «Institut Français de Civilisation Musulmane», en vue de la création de cet Institut - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 08SEIFCM et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005 ..... **Page 2831**

2016/2283 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros au Conseil Régional du Culte Musulman de Rhône-Alpes -CRCM-, domicilié 23, rue du Dauphiné à Lyon 3<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente ..... **Page 2835**

2016/2209 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine pour l'organisation du festival «Lamartine à la plage» du 23 au 25 septembre 2016 à la Friche Lamartine dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ..... **Page 2836**

2016/2210 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «La Compagnie du Chien Jaune» pour l'organisation de «Novembre des Canuts» du 14 au 27 novembre 2016 ..... **Page 2836**

2016/2211 - Programmation de la Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 28 800 euros - Approbation de conventions type ..... **Page 2836**

2016/2212 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, le Centre National de la Recherche Scientifique -CNRS-, l'Université Lumière - Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon -ENS-, pour le projet : Bibliissima «Le livre illustré à Lyon -1480-1600-» **Page 2836**

2016/2215 - Approbation d'une convention de partenariat entre le service des Archives municipales de Lyon et le SYTRAL pour la coproduction de 40 séquences animées mettant en avant la richesse des fonds conservés par le service et diffusées sur les écrans ITCL mis en place par le SYTRAL sur son réseau ..... **Page 2836**

2016/2216 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 136 500 euros - Approbation d'une convention avec la Compagnie Propos **Page 2836**

2016/2217 - Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 259 000 euros - FIC et approbation des conventions correspondantes ..... **Page 2836**

2016/2218 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros auprès de la DRAC Rhône-Alpes dans le cadre d'actions pédagogiques du théâtre des Célestins : comité de lecture et dispositif Collidram ..... **Page 2836**

2016/2219 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros auprès de l'Institut français pour la tournée de l'Orchestre National de Lyon au Japon ..... **Page 2836**

2016/2230 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et France 3 ..... **Page 2836**

2016/2242 - Attribution de subventions de fonctionnement à 7 associations du secteur arts numériques et du secteur lecture pour un montant global de 33 300 euros sur le Fonds d'Intervention Culturelle ..... **Page 2836**

2016/2253 - Assistance à maîtrise d'ouvrage en termes d'organisation d'événements lumières - Convention entre la Ville de Lyon et l'Association Sport dans la Ville pour l'organisation de la cérémonie d'ouverture du Festival Stréetworldfootball 2016 sur le campus de

l'Association Sport dans la Ville dans le 9<sup>e</sup> arrondissement **Page 2836**

2016/2263 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit sur le site des Subsistances entre la Ville de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon ..... **Page 2836**

2016/2267 - Approbation d'une convention de coproduction entre Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et MuseoPic pour la réalisation de l'expérimentation d'une application ..... **Page 2836**

2016/2272 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire entre la Ville de Lyon / CHRD et l'Association IBUKA, pour la mise à disposition ponctuelle et gratuite du local vidéo ..... **Page 2836**

2016/2292 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon / Service archéologique et la SNC Hôtel Dieu Réalisation relatif à la mise en œuvre des prestations archéologiques pour la tranche 9<sup>e</sup> concernant les caves Nord de l'Hôtel Dieu ..... **Page 2837**

2016/2250 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants ..... **Page 2837**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

### COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2016/2271 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - Exercice 2016 **Page 2837**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

2016/2270 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté -aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF- pour un montant de 1 466 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement ..... **Page 2837**

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

2016/2248 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2016, pour un montant total de 89 600 euros ..... **Page 2837**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

2016/2255 - Attribution d'une subvention à l'Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon -UGFRL- pour le remboursement des fluides du foyer-restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6<sup>e</sup> -EI06175-, pour un montant de 3 671,19 euros ..... **Page 2837**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

2016/2256 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées -animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants-, pour un montant de 547 017,15 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement ..... **Page 2837**

### COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2016/2254 - Attribution de subventions pour un montant total de 22 000 euros, à différents projets de consommation responsable portés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire - Approbation d'une convention annuelle mixte ..... **Page 2837**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

2016/2201 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Goethe-Institut Lyon, sis 18 rue François Dauphin à Lyon 2<sup>e</sup>, pour son programme d'actions culturelles 2016 et 3 000 euros pour l'organisation de la cérémonie du 50<sup>e</sup> anniversaire du Goethe-Institut Lyon, en octobre 2016 ..... **Page 2838**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

2016/2268 - Réalisation de la 10<sup>e</sup> enquête sur le comportement d'achat des ménages - Approbation d'une convention avec les partenaires ..... **Page 2838**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

2016/2269 - Programmation financière 2016 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle ..... **Page 2838**

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2016/2223 - Dénominations de voies nouvelles ZAC des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup> ..... **Page 2838**

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

2016/2251 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local et du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat de ville -convention territoriale de Lyon 2015-2020- ..... **Page 2839**

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

2016/2252 - Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville - volet habitat, GSUP investissement et fonctionnement - Changement d'objet pour une subvention allouée en 2013 à l'Association « PIMM'S Lyon Agglomération » ..... **Page 2839**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

2016/2262 - Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention d'investissement entre la Ville de Lyon et l'état d'un montant maximal de 912 422 euros pour les travaux de restauration générale de la fontaine Bartholdi à Lyon 1<sup>er</sup> ..... **Page 2840**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS ..... **Page 2840**

2016/2237 - Lyon 3<sup>e</sup> - Cessions de lots de copropriété d'un immeuble situé 40 rue Voltaire au profit de Cité Nouvelle - El 03399 - Numéros inventaire 03399A001 - 03399A002 - 03399A003 - 03399A004 - 03399A005 - 03399A006 - 03399A007- 03399A010 ..... **Page 2840**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

2016/2275 - Lyon 1<sup>er</sup> - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif de la Halle de la Martinière au profit de la SCI Lyon Halle - place Gabriel Rambaud - N° inventaire 01059 A 000 **Page 2840**

2016/2288 - Résiliation d'un bail emphytéotique administratif conclu entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby au 8, rue Oradour sur Glane à Vénissieux - El 99015 ..... **Page 2843**

2016/2289 - Lyon 7<sup>e</sup> - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif par la Ville de Lyon au profit de la SASP LOU Rugby sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup> - El 07030-07031 ..... **Page 2843**

2016/2249 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine privé d'un local situé 18 place Toloza à Lyon 1<sup>er</sup>, au profit du Centre d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles -CIDFF du Rhône- Ensemble immobilier 01246 ..... **Page 2848**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

2016/2221 - Rénovation et extension du Gymnase Viviani - 13, avenue Viviani à Lyon 8<sup>e</sup> - Opération n° 08034002 - Modification du marché de travaux du lot 1 Désamiantage ..... **Page 2849**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

2016/2227 - Lyon 2<sup>e</sup> - Avenant n° 2 au bail emphytéotique des 28 août et 11 septembre 1980 consenti à la SAHLMAS pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées 66 Cours Suchet - El 02083 ..... **Page 2849**

2016/2228 - Lyon 8<sup>e</sup> - Avenant n° 1 au bail emphytéotique du 13 mai 1998 consenti à la Ville de Lyon par la Communauté urbaine de Lyon pour une parcelle située 23 avenue de Pressensé - El 08041 ..... **Page 2849**

2016/2229 - Lyon 1<sup>er</sup> - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordé par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes» dite «Les biennales de Lyon», relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12, place des Terreaux, dans le cadre de l'édition 2016

de la manifestation «Biennale de la Danse» - El n° 01204 **Page 2849**

2016/2231 - Lyon 5<sup>e</sup> - Mise à disposition à titre gratuit au profit de l'ADAPEI 69 du bâtiment N du groupe scolaire Champvert Ouest sis 231 avenue Barthélémy Buyer - El 05014 ..... **Page 2849**

2016/2236 - Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Piano à Lyon - Espace 44 - Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands Concerts - Ecole Saint-Pothin/Ozanam - A.P.E.L. de l'ensemble scolaire Fénelon/La Trinité - Compagnie Entrelas Konzept - Collège Pierre Termier - Association Véramuse - Association G.O.N.E.S. Force 6 - Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement - Association Espace Jeunes 6<sup>e</sup> MJC - MJC du Vieux Lyon - Montant total : 21 450,80 euros HT ..... **Page 2849**

2016/2245 - Lyon 5<sup>e</sup> - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Les Tupiniers du Vieux Lyon» de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max, pour la période du 9 au 12 septembre 2016, pour la 31<sup>e</sup> édition du Marché des Tupiniers du Vieux Lyon - El 05 068 ..... **Page 2849**

2016/2260 - Lyon 7<sup>e</sup> et Saint-Fons - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition consentie par EDF au profit de la Ville de Lyon d'un terrain sis rue de Surville en limite de Lyon 7<sup>e</sup> et de la commune de Saint-Fons - El 99 061 ..... **Page 2849**

2016/2261 - Lyon 7<sup>e</sup> - Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial constitutive de droits réels consentie par VNF à la Ville de Lyon pour l'exploitation du Centre Nautique Tony Bertrand situé quai Claude Bernard - El 07 029 ..... **Page 2849**

2016/2264 - Lyon 2<sup>e</sup> - ZAC Confluence phase 1 - Acquisition du stade Sonny Anderson, des bâtiments et des aires multi-sports à titre gratuit, auprès de la SPL Confluence El 02223 - Numéros Inventaire 02233A001 - 02233C001 - 02233T001-01 - Opération 60021836 «Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020», programme 00020, AP n° 2015-1 ..... **Page 2849**

2016/2265 - Lyon 4<sup>e</sup> - Résiliation d'un bail entre la Ville de Lyon et la Société d'Enseignement professionnel du Rhône -SEPR- portant sur le tènement immobilier sis place de Serin - El 04045 - Numéros inventaires 04045A000 et 04045T001 ..... **Page 2849**

2016/2266 - Lyon 3<sup>e</sup> - Acquisition par la Ville de Lyon de lots de copropriété situés 278-280 rue Paul Bert - El 03402 - Numéros inventaire 03402 A010 - 03402 B001 - 03402 B002 - 03402 B003 - 03402 B004 - 03402 T001-01- opération 03402002 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00020 **Page 2849**

2016/2273 - Lyon 3<sup>e</sup> - Acquisition par la Ville de Lyon du terrain d'assiette du futur parc public RVI - Feuillat situé avenue Lacassagne angle rue Feuillat - El 03388 - N° d'inventaire 03388 T 001-01 - Vote de l'opération 03388004 et affectation d'une partie de l'AP 2012-1 - programme 00012 ..... **Page 2849**

2016/2274 - Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation de l'état descriptif de division en volumes établi sur un tènement situé 14/2016 avenue Berthelot et transfert à titre gratuit de volumes et parcelle au bénéfice de l'état - El 07075 - Numéros inventaire 07075B000 - 07075C000 - 07075D000 - 07075L000 - 07075T001-03 ..... **Page 2849**

2016/2232 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association sportive Confluence pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Sonny Anderson situé 16 quai Rambaud à Lyon 2<sup>e</sup> ..... **Page 2849**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

2016/2233 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association sportive Bellecour Perrache pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Sonny Anderson situé 16 quai Rambaud à Lyon 2<sup>e</sup> ..... **Page 2850**

2016/2241 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit du Secours Populaire Français, pour un local commercial sis 49 rue Denfert Rochereau à Lyon 4<sup>e</sup> - El 04 229 ..... **Page 2850**

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

2016/2258 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire

du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup> – El 07042 ..... **Page 2850**

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2016/2280 - Guide de la Commande Publique ..... **Page 2850**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

2016/2286 - Conception et exploitation de la Fan Zone pour l'accueil de l'Euro 2016 - Modification du marché 161119 ..... **Page 2851**

2016/2235 - Approbation du retrait de la Ville de Sainte-Foy lès Lyon du Syndicat Intercommunal de Vocation Unique Aquavert situé à Francheville ..... **Page 2852**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

2016/2220 - Modification de la délibération n° 2016/1941 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 391 688 euros - Opération : acquisition en VEFA de 32 logements -24 logements PLUS et 8 logements PLAI- situés 3, rue des Hérideaux à Lyon 8<sup>e</sup> ..... **Page 2853**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

2016/2225 - Délégation donnée aux Conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés sans formalités préalables ..... **Page 2853**

2016/2226 - Cession de certificats d'économie d'énergie **Page 2853**

2016/2222 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 247 721 euros - Opération : réhabilitation de l'EHPA Marius Bertrand situé 14, rue Hermann Sabran à Lyon 4<sup>e</sup> ..... **Page 2853**

2016/2224 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 520 000 euros - Opération : réhabilitation de l'EHPA Hénon situé 64, boulevard des Canuts à Lyon 4<sup>e</sup> ..... **Page 2853**

2016/2287 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 30 millions d'euros - Opération «travaux de réhabilitation du patrimoine durant la période 2016-2018» ..... **Page 2853**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2016/2276 - Lyon, «Ville amie des enfants» 2014-2020 - Autorisation de signer la convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'UNICEF ..... **Page 2853**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

2016/2290 - Lyon 1<sup>er</sup> - Fermeture de l'école élémentaire Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée 2016-2017 ..... **Page 2854**

2016/2247 - Attribution d'une subvention d'investissement de 20 000 euros à l'Association pour la gestion du centre social du quartier de Laënnec dans le cadre de la relocalisation de l'antenne au 60 rue Ranvier à Lyon 8<sup>e</sup> – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante – Opération n° 08SUBGLH et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-2, programme 00001 ..... **Page 2857**

2016/2278 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative -PRE- 2016 ..... **Page 2857**

2016/2282 - Signature d'une convention cadre et d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire -FERS- ..... **Page 2857**

2016/2284 - Modifications de périmètres scolaires ..... **Page 2857**

2016/2244 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 860 euros en faveur de l'Association «ARIMC», pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Le Jardin des Enfants», sis 106 rue Jean Fournier à Lyon 9<sup>e</sup>, pour l'amélioration des conditions d'accueil dans la salle de vie et la salle à manger - Approbation et autorisation de signature d'une convention ..... **Page 2857**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

2016/2259 - Renouvellement de la convention cadre et du contrat de sous mise à disposition à titre gratuit des locaux au profit de l'Association Les P'tits Malins, gestionnaire d'une crèche sise 25 rue de la Quarantaine à Lyon 5<sup>e</sup> - El 05321 – Approbation des conventions ... ..... **Page 2857**

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2016/2239 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon, dans le cadre du «dispositif ticket sport», pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application .. **Page 2858**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

2016/2257 - Convention de coopération entre la Ville de Lyon et le Centre Nautique Intercommunal de Vénissieux pour la réalisation des prestations de traitement d'eau par la Ville de Lyon ..... **Page 2858**

2016/2246 - Approbation du nouveau Règlement Intérieur du Château sans souci – 36 avenue Lacassagne à Lyon 3<sup>e</sup> ..... **Page 2859**

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

2016/2202 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association «La Rage» pour l'organisation de la manifestation « BMX Stréet Station », du 3 au 4 septembre 2016 ..... **Page 2860**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

2016/2203 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «Génération Roller», pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> édition de «Lugdunum Roller Contest», le 25 septembre 2016 ..... **Page 2860**

2016/2204 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation «Lyon Frée Bike», le 11 septembre 2016 - Approbation d'une convention mixte ..... **Page 2860**

2016/2205 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation «Lyon Kayak», du 17 au 18 septembre 2016 - Approbation d'une convention mixte ..... **Page 2860**

2016/2206 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour la 5<sup>e</sup> édition du Pignon Fixe, le 18 septembre 2016 au vélodrome Georges Prévéral au Parc de la Tête d'Or dans le 6<sup>e</sup> arrondissement ..... **Page 2860**

2016/2207 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes pour la 1<sup>re</sup> édition de « la Semaine de la Forme », du 3 au 8 octobre 2016 dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ..... **Page 2860**

2016/2208 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes pour la 1<sup>re</sup> édition de « Nordic Walk in Lyon » du 15 au 16 octobre 2016 - Approbation d'une convention mixte ..... **Page 2860**

2016/2213 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'Association Roulez Jeunesse pour l'organisation du festival «Roulez jeunesse», du 9 au 11 septembre 2016 ..... **Page 2860**

2016/2238 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Croix-Rousse Football pour l'organisation du Tournoi «Mon Euro 2016», les 3, 4 et 5 juin 2016 aux stades des Chartreux et Grégoire Coupet à Lyon 4<sup>e</sup> ..... **Page 2860**

2016/2240 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité ..... **Page 2860**

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2016/2214 - Modification du Règlement Intérieur de l'Orchestre National de Lyon ..... **Page 2860**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

2016/2277 - Convention de mise à disposition de deux agents de la Ville au service taxis à la Métropole ..... **Page 2860**

2016/2291 - Modification du tableau des effectifs ..... **Page 2860**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## Désaffectation d'un bien relevant du domaine public communal (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2511-30 ;

Vu la délibération numéro 2014/4 du 4 avril 2014 prise en application de l'article L.2122-22 précité;

Vu l'arrêté municipal du 3 novembre 2014 donnant délégation à M<sup>me</sup> Nicole Gay, 6<sup>e</sup> Adjointe;

M. le Maire du 4<sup>e</sup> Arrondissement ayant été consulté pour avis en date du 19 juillet 2016 en application de l'article L.2511-30 précité;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier constitué d'une maison et d'un terrain sis 84 bis rue Chazière à Lyon 4<sup>e</sup> édifié sur une parcelle cadastrée AC 68 en cours de division.

Considérant que cette parcelle bâtie n'est plus affectée à l'exercice des missions de service public de la commune (logement par nécessité absolue de service) car à la suite de la relocalisation du logement du gardien sur le site annexe, ce tènement immobilier est devenu vacant.

Considérant que ce tènement n'est plus désormais utile à l'exercice d'une mission de service public.

Considérant que la Ville de Lyon souhaite céder ce tènement dans le but d'optimiser et de rationaliser son patrimoine immobilier. .

Considérant que ce tènement doit être désaffecté du domaine public;

Décide :

Article Premier. - la parcelle bâtie et cadastrée sous le numéro de la section AC 68 en cours de division d'une contenance d'environ 300 m<sup>2</sup> anciennement affectée à la Direction de l'Éducation pour le logement de fonction du gardien, n'est plus affectée à l'exécution des missions de service public liées à la commune.

Art. 2. - la parcelle désaffectée ne peut plus faire l'objet d'une utilisation publique ou concourant à l'exécution d'une mission de service public.

Art. 3. - Le présent arrêté prendra fin dès la mise en place de barrières destinées à condamner l'accès au site à désaffecter. Un constat de l'effectivité des mesures matérielles de désaffectation sera réalisé par la police administrative.

Art. 4. - Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage.

Art. 5. - Le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Lyon, le 7 juillet 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
En l'absence de Nicole GAY  
Par délégation du Maire de  
Lyon,  
Blandine REYNAUD*

## Archives Municipales - Modalités de vente du catalogue de l'exposition : « Mariages » (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la demande des Archives Municipales relative à la vente d'un catalogue lié à l'exposition « Mariages », qui sera présentée aux Archives municipales du 15 novembre 2016 au 25 mars 2017.

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente dudit journal

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - d'Autoriser M. le Directeur des Archives municipales à mettre en vente 300 exemplaires du catalogue édité dans le cadre de l'exposition « Mariages » selon les modalités suivantes :

- 230 exemplaires au prix public de 25 euros

- 70 exemplaires réservés aux dons et échanges. Ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon ».

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 25 août 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

## Service Archéologique Municipal - Diagnostic archéologique Impasse des Chartreux, Lyon 1<sup>er</sup> (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015/1496 du Conseil Municipal du 28 septembre 2015, transmise en Préfecture le 1<sup>er</sup> octobre 2015, donnant au titre de l'article L. 2122-22-23<sup>o</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « Déterminer les opérations de diagnostics d'archéologie préventive pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune, qui seront menées sur la durée du mandat, et prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à ces opérations. »,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Considérant la prescription du service régional de l'archéologie émise le 21 août 2013

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 3 novembre 2014 déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre la SNC Kaufman et Broad Promotion 1 et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique de la Ville de Lyon sur le terrain situé au Impasse des Chartreux à Lyon 1<sup>er</sup>.

Art. 2. - Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 25 août 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

## Musée des Beaux Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la société BNP Paribas (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5<sup>o</sup> et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion

et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup>, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de la société BNP Paribas sise 41 rue Grenette – 69 002 Lyon d'organiser une manifestation au Musée le 6 décembre 2016 à partir de 15 heures jusqu'au 7 décembre 2016 à 10 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 3 novembre 2014, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de la société BNP Paribas le 6 décembre 2016 à partir de 15 heures jusqu'au 7 décembre 2016 à 10 heures, moyennant une redevance de 6 000 (six mille) euros HT, soit 7 200 euros TTC.

Les locaux mis à disposition sont la Chapelle et le Réfectoire baroque.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 25 août 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

---

### MAC - Vente du catalogue : Marlène Mocquet (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2014/4 du 4 Avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22- du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la décision du 1er juillet 2009 relative à la vente du catalogue de l'exposition Marlène Mocquet au prix unitaire de 26,00 € TTC,

Vu la modification de tarif appliqué par l'éditeur de l'ouvrage,

Vu la demande du Musée d'Art Contemporain relative à la modification de la décision,

Considérant qu'il convient de modifier les modalités de vente dudit catalogue,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 Novembre 2014, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - d'autoriser M. le Directeur

- à mettre en vente les exemplaires du catalogue intitulé «Marlène MOCQUET» selon les modalités suivantes :

- prix unitaire de vente : 25,00 € TTC

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 5 septembre

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges KÉPÉNÉKIAN  
P/O  
Blandine Reynaud*

---

### Vente du catalogue «Robert Combas Greatest hits» (Délégation Générale Culture et Sports - Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2014/4 du 4 Avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22- du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la décision du 19 avril 2012 relative à la vente du catalogue de l'exposition Robert Combas Greatest hits au prix unitaire de 45,00 € TTC,

Vu la modification de tarif appliqué par l'éditeur de l'ouvrage,

Vu la demande du Musée d'Art Contemporain relative à la modification de la décision, Considérant qu'il convient de modifier les modalités de vente dudit catalogue,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 Novembre 2014, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide

Article Premier. - d'autoriser M. le Directeur

- à mettre en vente les exemplaires du catalogue intitulé «Greatest hits Robert Combas» selon les modalités suivantes :

- prix unitaire de vente : 46,00 € TTC

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon le 5 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon  
Georges KÉPÉNÉKIAN  
P/O  
Blandine REYNAUD*

---

### Decision d'ester en justice - Recours en annulation de M<sup>me</sup> E.B et M. M.P contre le PC n°069 387 15 00404 délivré le 22 avril 2016 aux sociétés S.-E. et M. pour la construction d'un immeuble de 37 logements, 2 commerces et la création de 34 aires de stationnement sur un terrain sis 36 rue de l'Université à Lyon 69007 ( Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1604585-2 du 21 juin 2016 déposée par M<sup>me</sup> E.B. et M. M.P., représentés par M<sup>e</sup> Gwénola Brand.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M<sup>me</sup> E.B. et M. M.P., représentés par M<sup>e</sup> Gwénola Brand, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation du permis de construire n°069 387 15 00404 délivré le 22 avril 2016 aux sociétés S.-E. et M. pour la construction

d'un immeuble de 37 logements, 2 commerces et la création de 34 aires de stationnement sur un terrain sis 36 rue de l'Université à Lyon (69007).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Michel Le FAOU*

---

**Décision d'Ester en justice - Recours en annulation de M. T.M. contre l'arrêté du 28 avril 2016 refusant le PC N° 069 387 15 00363 pour l'aménagement de locaux commerciaux et la modification de façade d'un bâtiment sis 14 rue Crépet à Lyon 69007** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1604707-2 du 24 juin 2016 déposée par M. T.M., représenté par M<sup>e</sup> Benjamin Gaël, Avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. T.M., représenté par Maître Benjamin GAËL, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation du permis de construire N° 069 387 15 00363 pour l'aménagement de locaux commerciaux et la modification de façade d'un bâtiment sis 14 rue Crépet à Lyon (69007).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Michel LE FAOU*

---

**Décision d'Ester justice - Recours de plein contentieux de M. P.G. contestant le quantum des rémunérations perçues en janvier et février 2016** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personne,

Vu la requête n°1605357-8 du 29 juin 2016 déposée par M. P.G..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. P.G., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à contester le quantum des rémunérations perçues en janvier et février 2016.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 9 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Gérard CLAISSE*

---

**Décision d'ester en justice - Référé expertise de la Société V.I.R. avant la construction d'un bâtiment accueillant 47 logements sur un terrain sis 55 bis Avenue du Point du Jour à Lyon 69005** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu l'assignation du 25 août 2016 déposée par la Société V.V.I.R..

Décide :

Article premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société V.I.R., devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon tendant à obtenir l'expertise préalable d'un expert avant la construction d'un bâtiment accueillant 47 logements sur un terrain sis 55 bis avenue du Point du Jour à Lyon (69005).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Michel LE FAOU*

---

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** ( Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

---

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet (
2016RP32942	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue Saint-Paul et du quai Pierre Scize Lyon 5ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Saint-Paul (5) et du quai Pierre Scize (5), les cycles circulant rue Saint-Paul (5) dans le sens Sud-Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	16/8/2016	P° P. ABADIE - Gilbert SUCHET Vice-Président délégué	Date de parution au BMO
2016RP32943	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue Tramassac et de la rue de la Bombarde Lyon 5ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Tramassac (5) et de la rue de la Bombarde (5) les cycles circulant rue Tramassac (5) dans le sens Sud-Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	16/8/2016	P° P. ABADIE - Gilbert SUCHET Vice-Président délégué	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet (
2016RP32944	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue François Vernay et rue Louis Carrand Lyon 5ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue François Vernay (5) et de la rue Louis Carrand (5), les cycles circulant rue François Vernay (5) dans le sens Sud-Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	16/8/2016	P° P. ABADIE - Gilbert SUCHET Vice-Président délégué	Date de parution au BMO
2016RP33122	<b>Interdiction d'arrêt et de stationnement à l'intersection de la rue Philibert Delorme et rue Magneval Lyon 1er (stationnement)</b>	L'arrêt et le stationnement sont interdits à l'intersection de la rue Philibert Delorme et la rue Magneval à Lyon 1er sur un emplacement de 15 mètres dans le virage côté Nord Ouest. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette intersection sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33119	<b>Stationnement réservé rue Jacques Louis Hénon Lyon 4ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible 20 rue Jacques Louis Hénon à Lyon 4ème sur le trottoir Nord, 10 m à l'Est de l'intersection avec la rue de Cuire. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33120	<b>Stationnement réservé rue Philibert Roussy Lyon 4ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible 1 rue Philibert Roussy à Lyon 4ème sur le trottoir Nord-Ouest, 20 m au Nord-Est de l'intersection avec la rue Philippe de Lassalle. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33121	<b>Stationnement réservé rue Philibert Roussy Lyon 4ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé (stationnement sur trottoir) 14 rue Philibert Roussy à Lyon 4ème sur le côté Est à 5 m au sud de l'intersection avec la rue Bély. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33103	<b>Stationnement réservé tunnel de la Croix Rousse Lyon 1er (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé sur 7 mètres le long du Tunnel Modes Doux de la Croix-Rousse dans le 1er arrondissement sur le trottoir Nord à son entrée Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33114	<b>Stationnement réservé rue Neyret à Lyon 1er (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé en épi au droit du n° 10 rue Neyret à Lyon 1er côté Sud. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO



Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet (
2016RP33115	<b>Stationnement réservé rue Saint-Polycarpe à Lyon 1er (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé (stationnement longitudinal sur trottoir) 16 rue Saint-Polycarpe à Lyon 1er sur le trottoir Sud Ouest. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33116	<b>Stationnement réservé à l'intersection de la montée Saint-Sébastien, de la rue Audran et de la rue Grognard à Lyon 1er (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé (stationnement sur trottoir) à l'intersection de la montée Saint-Sébastien, de la rue Audran et de la Grognard à Lyon 1er sur le trottoir Nord. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33117	<b>Stationnement réservé rue de la Tourette Lyon 1er (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible au droit du n° 1 rue de la Tourette à Lyon 1er sur le côté Nord-Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33118	<b>Stationnement réservé rue Dominique Perfetti à Lyon 1er (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont deux emplacements réservés implantés en épi du 1 au 3 rue Dominique Perfetti à Lyon 1er sur le côté Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP32825	<b>Stationnement réservé cours Gambetta Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé cours Gambetta (3) côté Nord, à l'Est du n° 23, sur un emplacement de 5 m (5 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33123	<b>Stationnement réservé rue Duguesclin Lyon 6ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Duguesclin (6) côté Ouest sur 5 m au nord de la rue Louis Blanc (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP32791	<b>Stationnement réservé rue Villeroy Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé rue Villeroy Lyon 3e côté Nord, à l'Est de l'avenue de Saxe (proche du n° 45) sur un emplacement de 3 m (3 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet (
2016RP32792	<b>Stationnement réservé rue Villeroy Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé rue Villeroy (3) côté Nord, à l'Est de la rue Vendôme (proche du n° 53) sur un emplacement de 4 m (4 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP32793	<b>Stationnement réservé rue Villeroy Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé rue Villeroy (3), côté Sud, à l'Ouest de la rue de Créqui (proche du n° 64) sur un emplacement de 3 m (3 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP32794	<b>Stationnement réservé place Danton Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé place Danton (3), côté Nord/Ouest, à l'Est de la rue du Pensionnat (proche du n° 8) sur un emplacement de 4 m (4 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP32795	<b>Stationnement réservé rue du Pensionnat Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé rue du Pensionnat (3) côté Sud, à l'Ouest du boulevard Vivier Merle, sur un emplacement de 5 m (5 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	9/9/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.					
Tout recours lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

**Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10448	Boudoir / N° 0001035	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Soirée Rose	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	partie Sud	A partir du mardi 27 septembre 2016, 18h, jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, 0h
					sur la totalité du parking situé au Sud de la partie en terre battue, <b>excepté les emplacements privés</b>	A partir du mardi 27 septembre 2016, 6h, jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, 10h
10449	Sas Dmf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 10 m, au droit du n° 7	A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au jeudi 15 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10450	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un immeuble SKY AVENUE	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Desaix</b>	sens Est-Ouest	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au jeudi 12 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, entre le boulevard Vivier Merle et la rue Cuirassiers	
					côté Sud, sur 15 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	
10451	Direction Commerce Artisanat Commerce Non Sedentaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le montage et démontage d'un manège	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Audran</b>	au droit du n° 1 sur 20 m	Les lundi 26 septembre 2016 et lundi 14 novembre 2016, de 8h à 16h
10452	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un immeuble SKY AVENUE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Cuirassiers</b>	côté Est, sur 10 m au Nord de la rue Desaix	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
10453	Art Pierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 10 m, au droit du n° 28	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
10454	Restaurant Oncle Dik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 5 m de part et d'autre de la terrasse située au droit de la façade du n° 4	A partir du jeudi 29 septembre 2016, 8h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 1h
10455	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeroy</b>	des deux côtés, de l'avenue Maréchal Saxe et la rue de Créqui	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
					<b>Rue d'Armenie</b>	
				<b>Rue du Pensionnat</b>	des deux côtés, entre la rue du Lac et la place Danton	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
10456	Le Progres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	parking n° 4	A partir du lundi 10 octobre 2016, 0h, jusqu'au mardi 11 octobre 2016, 0h
10457	Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau, la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Cours Suchet</b>	sur 30 m, au droit de la rue Delandine	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit de la rue Delandine	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m à l'Est de la rue Delandine	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10458	Concept Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Alfred de Musset</b>	sur 5 m, au droit du n° 20	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
10459	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cyrano</b>	sur 10 m, au droit du n° 17	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
10460	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au jeudi 15 septembre 2016, de 8h à 17h
10461	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fuite sur réseaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	contre allée Ouest, sur 15 m au droit de la rue de l'Abondance	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 264 et la rue de l'Abondance	
10462	Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	Le mercredi 14 septembre 2016, de 8h à 17h
10463	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Espace Henry Vallée</b>	entre la rue Saint-Jean de Dieu et le boulevard du Parc de l'Artillerie	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10464	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Pierre de Vaise</b>	trottoir Nord, entre le n° 64 et la rue Dumas	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 64	Les lundi 12 septembre 2016 et lundi 19 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Grange et la rue Dr Horand	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 64 et la rue Dumas	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Grange et la rue Dr Horand	Les lundi 12 septembre 2016 et lundi 19 septembre 2016
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 64	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10465	Lamy Catherine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	sur 20 m, au droit du n° 59	Le samedi 10 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
10466	Gts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée Saint-Barthelemy</b>	sur 40 m au droit du n° 42 bis, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 40 m au droit du n° 42 bis	
10467	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Chardonnet</b>	sur 9 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016
10468	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement eau avec le Lyvia n° 201611137 et 201611152	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	partie comprise entre le n° 31 et la commune de Sainte-Foy Lès Lyon	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le n° 31 et la commune de Sainte-Foy Lès Lyon	
10469	Menuiserie de St Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules devra être réouverte à partir de 18 heures sur une chaussée complète	<b>Impasse des Jardins</b>	sur 100 m au Nord de la rue Laure Diebold	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10470	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Marietton</b>		A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10471	Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Pothier	<b>Cours Gambetta</b>	sur les trottoirs Nord et Sud	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue J. Jaurès et la quai Claude Bernard	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Tchécoslovaques et l'avenue Félix Faure	
					dans les deux sens de circulation	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation	
10471	Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Gambetta</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Tchécoslovaques et l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
					des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue J. Jaurès et la quai Claude Bernard	
			Un couloir Bus sera matérialisé le long de l'emprise de chantier par l'entreprise Pothier		dans les deux sens de circulation	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
10472	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 218	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016
10473	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une intervention dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de l'Humilité</b>	entre la rue Auguste Lacroix et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Lacroix</b>	entre la rue Paul Bert et la rue de l'Humilité	
10474	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	entre la rue Jacques Monod et l'avenue Debourg	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h
				<b>Rue Benjamin Delessert</b>		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Jean Baldassini</b>		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10474	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Benjamin Delessert</b>	entre la rue Jacques Monod et l'avenue Debourg	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h
				<b>Rue Marcel Mérieux</b>		
				<b>Rue Jean Baldassini</b>		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Benjamin Delessert</b>		
				<b>Rue Marcel Mérieux</b>	entre la rue Jacques Monod et l'avenue Debourg	
				<b>Rue Jean Baldassini</b>	des deux côtés de la chaussée	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Benjamin Delessert</b>	côté pair		
			<b>Rue Marcel Mérieux</b>	côté pair, entre la rue Jacques Monod et l'avenue Debourg		
10475	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue du Vercors</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h
				<b>Rue des Girondins</b>	entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Vercors</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
				<b>Rue des Girondins</b>	entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Vercors</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
				<b>Rue des Girondins</b>	entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Vercors</b>	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin		
			<b>Rue des Girondins</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun		
10476	Nouvelle Mazaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté impair, sur 4 m au droit du n° 31	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016
10477	Le Progres / Agence Jbc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions dans le cadre du salon de l'auto	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	côté Sud, entre la rue du Vercors et la rue Jean Pierre Chevrot	A partir du mardi 20 septembre 2016, 14h, jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, 12h
					côté Sud, entre la rue du Vercors et la rue Jean Pierre Chevrot	Le lundi 26 septembre 2016, de 18h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10478	Espaces Verts des Monts D Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Moncey</b>	sur le parking, au droit de la façade située au n° 33	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Moncey</b>	sur le parking, au droit de la façade située au n° 33	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10479	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	sens Est/Ouest, entre la rue St Jean de Dieu et la rue Pierre Gilles de Gennes	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au mercredi 14 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	entre le n° 15 et le n° 21	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	entre le n° 15 et le n° 21	
10479	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	entre la rue St Jean de Dieu et la rue Pierre Gilles de Gennes	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 15 et le n° 21	
				<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	côté impair, entre la rue St Jean de Dieu et la rue Pierre Gilles de Gennes	
10480	La Biennale de la Danse / N° 0004	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la biennale de la danse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Tony Garnier</b>	des deux côtés, y compris la contre allée, entre la rue de Gerland et la rue du Vercors	Le dimanche 18 septembre 2016, de 11h à 20h
				<b>Rue Marcel Mérieux</b>	entre la rue du Vercors et l'avenue Tony Garnier	
				<b>Avenue Jean Jaurès</b>	entre la rue Benjamin Delessert et l'avenue Tony Garnier	
10481	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Villon</b>	sur 25 m, au droit du n° 33	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 25 m au droit du n° 33	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10482	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Paul</b>	entre l'accès au n° 15 et la place Gerson	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au jeudi 15 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'accès au n° 15 et la place Gerson	A partir du mardi 13 septembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 15 septembre 2016, 17h30



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10483	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Avenue Debrousse</b>	dans le carrefour avec l'avenue de la 1ère DFL	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 21h à 5h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est - Ouest, dans la voie tournée à gauche, dans le carrefour avec l'avenue de la 1ère DFL	
			la circulation sera réduite d'une voie	<b>Avenue Première Division Française Libre</b>	sens descendant, dans le carrefour avec l'avenue de la 1ère DFL	
10484	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tramassac</b>	au droit du n° 36	Les mardi 13 septembre 2016 et mercredi 14 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 36 et la rue Mourguet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Trion</b>	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 14	
10485	Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprises ponctuelles de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Montée de Loyasse</b>	dans les deux sens de circulation	Les mardi 13 septembre 2016 et mercredi 14 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
10486	Lca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai André Lassagne</b>	sur 10 m, au droit du n° 11	A partir du mardi 13 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, 17h30
10487	La Prefecture du Rhone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration d'une plaque	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Cours Suchet</b>	entre la rue Delandine et la rue Smith	Le lundi 12 septembre 2016, de 17h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Delandine et la rue Smith	Le lundi 12 septembre 2016, de 15h à 18h
10488	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec le Lyvia: 201612134	L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Rue Pouteau</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 17/19	A partir du mardi 13 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 26 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit des n° 22 à 24	
10489	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	<b>Rue Vauban</b>	côté impair (Nord), sur 60 m à l'Ouest de la rue Waldeck Rousseau	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), sur 60 m à l'Ouest de la rue Waldeck Rousseau	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10490	Production Leonis / N° 0001096	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le barnum cantine et 2 camions seront autorisés	<b>Avenue Esquirol</b>	sur le trottoir Nord, angle rue Viala	A partir du mardi 20 septembre 2016, 7h, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 21h
10491	La Direction de la Sécurité Prévention de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Eugene Pons</b>	sur le trottoir, en face de la façade du n° 28	A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face de la façade du n° 28	
10492	Bonfond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Saint-Vincent</b>	par tronçon de 20 m, entre le pont Koenig et le pont la Feuillée	A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 6h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la voie réservée aux Bus		par tronçon de 20 m, entre le pont Koenig et le pont la Feuillée	
10493	Creation Contemporaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de la Liberté</b>	du n° 13 au n° 17	A partir du mercredi 5 octobre 2016, 14h, jusqu'au jeudi 6 octobre 2016, 0h
10494	Clemessy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance pour le compte du SYTRAL	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Puits Gaillot</b>	sur la zone de desserte située au droit du bâtiment Annexe de lamairie	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au jeudi 13 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
10495	Eiffage Construction Rhone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une base vie	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Fulbert</b>	trottoir Nord, sur 10 m à l'Est de la rue Saint-Gervais	A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
				<b>Rue Saint-Gervais</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du chantier de construction	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Fulbert</b>	sur 10 m à l'Est de la rue Saint-Gervais	
				<b>Rue Saint-Gervais</b>	entre la rue Saint-Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Saint-Fulbert</b>	sur 10 m à l'Est de la rue Saint-Gervais	
				<b>Rue Saint-Gervais</b>	entre la rue Saint-Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
<b>Rue Saint-Fulbert</b>	côté impair, sur 8 m à l'Est de la rue Saint-Gervais					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10496	Entreprises Carriion - Sobeca et Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'eau pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest / Est entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	A partir du samedi 10 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchement des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest, entre la rue Garibaldi et le quai Général Sarrail, un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	
10496	Entreprises Carriion - Sobeca et Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'eau pour le SYTRAL C3	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Crequi</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du samedi 10 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				<b>Rue Vendôme</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				<b>Rue Pierre Corneille</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
10496	Entreprises Carriion - Sobeca et Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'eau pour le SYTRAL C3	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Molière</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du samedi 10 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				<b>Quai General Sarrail</b>	des deux côtés de la contre allée sur 30 m au Nord du cours Lafayette	
				<b>Cours Lafayette</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	
				<b>Cours de la Liberté</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du cours Lafayette	
				<b>Rue Duguesclin</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
10497	Centre Social Bonnefoi / N° 0001098	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de capoeira	une initiation à la capoeira sera autorisée	<b>Place Djibrael Bahadourian</b>		Les vendredi 23 septembre 2016 et vendredi 14 octobre 2016, de 17h à 18h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10498	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Chaponnay</b>	entre la rue André Phillip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Verlet Hanus</b>	des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Chaponnay</b>	des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
					au débouché de la rue André Philip	
10499	Afk Electricite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Jacobins</b>	Sur 5 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 11 octobre 2016
10500	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Maurice Jacob</b>	sur le trottoir situé au droit des zones d'élagages	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Maurice Jacob</b>	des deux côtés de la chaussée, trottoirs compris	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10501	Occen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ornano</b>	sur 15 m au droit du n° 24	A partir du mardi 13 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 14 septembre 2016, 17h30
10502	Multiservice 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Servient</b>	sens Est / Ouest, entre le boulevard Vivier Merle et la trémie du Centre Commercial	Le mardi 13 septembre 2016, de 9h à 16h
10503	Uv Events / N° 0001079	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	une animation sera autorisée	<b>Quai Perrache</b>	sur la terrasse du Bateau Bellona n° 84	Le dimanche 25 septembre 2016, de 15h à 20h
10504	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Gerbe</b>	entre la rue Gentil et la rue de la Poulaille	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h
				<b>Rue des Forces</b>	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe	
				<b>Rue de la Poulaille</b>	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10504	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite à l'avancement du chantier et alternativement	<b>Rue de la Gerbe</b>	entre la rue Gentil et la rue de la Poulailerie	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h
				<b>Rue de la Poulailerie</b>	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	
				<b>Rue des Forces</b>	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe	
10504	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Forces</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				<b>Rue de la Poulailerie</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	
				<b>Rue de la Gerbe</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Grenette et la rue de la Poulailerie	
			Les riverains circulant en sens inverse devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Gentil	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h
				<b>Rue des Forces</b>	au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot	
				<b>Rue de la Gerbe</b>	au croisement de la rue des Forces	
10505	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	trottoir Nord, sur 10 m, au droit du n° 11	Le mercredi 14 septembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 11	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus			
10506	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duguesclin</b>	sur le trottoir, au droit de la façade du n° 288, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le mercredi 14 septembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de la façade du n° 288	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la façade du n° 288	
10507	Mktg Paris / N ° 0001086	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation de la tournée ECODDS	des installations seront autorisées	<b>Place Carnot</b>	montage dès 7h	Les vendredi 23 septembre 2016 et samedi 24 septembre 2016, de 10h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10508	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un sanitaire chimique	L'entreprise Keolis sera autorisée à positionner un sanitaire chimique	<b>Boulevard des états Unis</b>	sur le trottoir Sud, au droit du n° 64	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 64	Le mercredi 14 septembre 2016
10509	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une opération de levage avec une grue autoportée de 50 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai André Lasagne</b>	lors des phases d'activités de la grue	Le mercredi 14 septembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 11 et n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 12	
10510	Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	sur 15 m, en face du n° 127	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
10511	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	sens Nord/Sud, entre le n° 8 et le Cours Gambetta	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à contre sens		au droit du n° 6	Le mercredi 14 septembre 2016, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016
			Un autre couloir Bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise Asten		au droit du n° 6	Le mercredi 14 septembre 2016
10512	Denis Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 148	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016
10513	Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé à l'intérieur d'un périmètre de sécurité	<b>Rue Jaboulay</b>	trottoir Sud, entre la rue St Jérôme et la rue d'Anvers	A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016
10514	Séem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite hors usagers de véhicules en stationnement	<b>Rue Professeur Grignard</b>	trottoir Nord, entre la rue Bancel et la rue Professeur St Jérôme	A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
				<b>Rue Saint-Jerome</b>	trottoir Ouest, entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Grignard</b>	côté Nord, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur St Jérôme	
				<b>Rue Saint-Jerome</b>	côté Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Professeur Grignard	
10515	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour VEOLIA	la piste cyclable sera interdite	<b>Avenue de Champagne</b>	dans les deux sens de circulation, sur 40 m au droit du n° 20	A partir du samedi 10 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10516	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de FREE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Niepce</b>	au droit de la rue d'Ypres	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue de L'épée</b>	sur 15 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 15 m, au droit du n° 65	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
				<b>Rue Niepce</b>	au droit de la rue d'Ypres	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de L'épée</b>	sur 15 m, en face du n° 8	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016			
<b>Rue des Rancy</b>	sur 15 m, au droit du n° 58	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016				
10517	Lyon Cote Croix Rousse / N° 000981	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide grenier dans le cadre de la braderie de la Croix Rousse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	de la rue Terrasse à la rue Denfert Rochereau	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 20h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2016, 22h
10518	Groupe Spie Batignolles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de récupération de GBA sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 à l'avancée du chantier	<b>Rue Saint-Jean de Dieu</b>	entre la rue Pierre Gilles de Gennes et le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016, de 7h à 18h
10518	Groupe Spie Batignolles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de récupération de GBA sur chaussée	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Saint-Jean de Dieu</b>	entre la rue Pierre Gilles de Gennes et le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016, de 7h à 18h
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	côté Nord, entre la rue Pierre Gilles de Gennes et le boulevard Jules Carteret					
10519	Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 5m, au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au lundi 26 septembre 2016
10520	Ravaltex	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Rue du Viel Renverse</b>		A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au jeudi 6 octobre 2016, de 7h à 19h
			La mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée		au droit du n° 7	A partir du lundi 12 septembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 6 octobre 2016, 17h30
10521	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeroy</b>	des deux côtés, entre la rue Paul Bert et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
10522	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau en urgence	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Eugenie Brazier</b>	entre le quai André Lassagne et la rue Royale	Les mardi 13 septembre 2016 et mercredi 14 septembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10523	Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprises ponctuelles de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bas de Loyasse</b>	dans les deux sens de circulation des deux côtés de la chaussée	Les mardi 13 septembre 2016 et mercredi 14 septembre 2016, de 9h à 16h
10524	Christophe Ngo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	côté impair (Nord), sur 12 m en face de l'immeuble situé au n° 130	A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
10525	Production Leonis / N° 0001096	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Quai Rambaud</b>	au droit du n° 52	Le lundi 3 octobre 2016, de 8h30 à 13h
			le barnum cantine sera autorisé	<b>Rue Hrant Dink</b>	sur le terre plein	A partir du jeudi 22 septembre 2016, 17h, jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, 18h
			le stationnement de 10 véhicules techniques sera autorisé	<b>Quai Rambaud</b>	sur le trottoir, en face des n° 52 à 43	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hrant Dink</b>	sur les places de livraison	A partir du jeudi 6 octobre 2016, 18h, jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, 19h
	<b>Quai Rambaud</b>	stationnement en épi, parking face au n° 43				
10526	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de FREE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Croix Barret</b>	côté pair, entre le n° 98 et le n° 104	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016
10527	Manudem Rhone Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux Autobus le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de Bus	<b>Place Bellecour</b>	sur 15 m, au droit du n° 11	Le mercredi 14 septembre 2016, de 9h à 16h
10528	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de FREE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Philippe</b>	sur 10 m, au droit du n°1	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
10529	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Constantine</b>	sur 15 m au droit des n° 9 et 11, sur la zone de desserte	Le mercredi 14 septembre 2016, de 8h à 17h
10530	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Quai Joseph Gillet</b>	entre la montée Hoche et le n° 15	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10530	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Joseph Gillet</b>	entre la montée Hoche et le n° 15	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 20 m au Sud de la montée Hoche (place PMR comprise)	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h
					côté Est, entre le n° 15 et la montée Hoche	
					côté Ouest, sur 20 m en face du n° 4	
10531	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue etienne Dolet</b>	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue André Philip	
			les véhicules circulant dans le sens Est / Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
10532	Lyon Cote Croix Rousse / N° 000966	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la braderie de la Croix Rousse	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Henon</b>	de la rue de Cuire à la Grande rue de la Croix Rousse	Les samedi 17 septembre 2016 et dimanche 18 septembre 2016, de 5h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pailleron</b>	de la Grande rue de la Croix Rousse à la rue du Mail	
				<b>Rue Henon</b>	de la rue de Cuire à la Grande rue de la Croix Rousse	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 20h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2016, 22h
			<b>Rue Pailleron</b>	de la Grande rue de la Croix Rousse à la rue du Mail		
10533	La Brasserie Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées du patrimoine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de Verdun</b>	au droit de la Brasserie sur 3 emplacements	Les samedi 17 septembre 2016 et dimanche 18 septembre 2016, de 8h à 19h
10534	La Biennale de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la biennale de la danse	le stationnement d'un car régie et 1 camion d'accompagnement sera autorisé	<b>Place Joannes Ambre</b>		A partir du jeudi 22 septembre 2016, 7h, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	du n° 82 au n° 84 sur 30 m	Le samedi 17 septembre 2016, de 7h à 23h
10535	Fedev0 / N° 0001050	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Graff IK ART	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pasteur</b>	entre la rue Bonald et la rue Salomon Reinach	Le mercredi 21 septembre 2016, de 18h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 39 au n° 47	Le mercredi 21 septembre 2016, de 17h à 23h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10536	La Mairie du 4 Eme / N° 0001085	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de «La Rue Aux Enfants»	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Dangon</b>	de la place Camille Flammarion à la place Picard	Le vendredi 30 septembre 2016, de 12h à 20h
				<b>Rue Jean Revel</b>	de la rue Philippe de Lassalle à la rue Dongon	
				<b>Place Picard</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dangon</b>	des deux côtés, de la place Camille Flammarion à la place Picard	
				<b>Rue Jean Revel</b>	des deux côtés, de la rue Philippe de Lassalle à la rue Dongon	
				<b>Place Picard</b>	des deux côtés	
10537	Ligue d'Athlétisme Rhone Alpes / N° 000933	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la journée de la forme	des animations seront autorisées	<b>Place de la République</b>	Nord (montage 18h)	Le samedi 8 octobre 2016, de 10h à 18h
			l'accès et le stationnement de 2 véhicules techniques seront autorisés		Nord	Le vendredi 7 octobre 2016, de 19h à 22h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Président Carnot</b>	au droit du n° 10 sur 15 m	A partir du vendredi 7 octobre 2016, 22h, jusqu'au samedi 8 octobre 2016, 18h
10538	Cofely Ineo / N° 001010	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de plots béton pour l'Institut Lumière	l'installation de poteaux sur plot béton sera autorisée sur le trottoir	<b>Rue Docteur Rebatel</b>	à hauteur du n° 39 et n° 40	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au samedi 29 octobre 2016 A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au samedi 29 octobre 2016
				<b>Cours Albert Thomas</b>	des deux côtés, à hauteur du Parc Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Rebatel</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 40	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au samedi 29 octobre 2016
10539	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en complément de l'arrêté 2016 C 9253	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Lanterne</b>	entre la rue Longue et la rue de la Platière	A partir du samedi 10 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30
10540	Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Benoist Mary</b>	sur 15 m en face du n° 8	A partir du lundi 12 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 13 septembre 2016, 17h30
10541	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une roulotte de chantier + wc chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur 8 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au jeudi 6 octobre 2016
10542	Bleu Foret	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 10 m, au droit du n°2	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 16h30
10543	Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur 5 m, au droit du n°22	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10544	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour un opérateur Télécom	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chevreul	côté pair, sur 10 m au droit du n° 48	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
				Rue Montesquieu	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30	
				Rue Chalopin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	
10545	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Massena	sur 30 m, au Sud de la rue Robert	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Robert	
10546	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	au droit du n° 18	A partir du mercredi 14 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30
10547	Rgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de découpe et évacuation de cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 18h
10548	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Stella	trottoir Sud, entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	Les jeudi 15 septembre 2016 et vendredi 16 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Grôlée et le quai Jean Moulin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	
10549	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 130 T	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Romain Rolland	entre la place Ennemont Fousseret et le n° 7, la circulation générale s'effectuera temporairement sur la voie réservée aux bus	Le mercredi 14 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place Ennemont Fousseret et le n° 7, places PMR et zone de desserte comprise	
10550	Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Choulans	sur 30 m au droit du n° 155	A partir du mercredi 14 septembre 2016, 9h, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 155, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 14 septembre 2016, 9h, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 17h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m au droit du n° 155	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10551	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Madeleine</b>	au droit du n° 1	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
				<b>Avenue Félix Faure</b>	au droit du n° 34	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 34	
				<b>Rue de la Madeleine</b>	au droit du n° 1	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pasteur</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 27	
				<b>Rue Duguesclin</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 316	
				<b>Rue Pasteur</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 32	
		<b>Rue Saint-Michel</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19			
10552	Poulet Axelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 72	Le jeudi 15 septembre 2016, de 8h à 17h
				<b>Rue Sully</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 51	Le jeudi 15 septembre 2016, de 6h à 15h
10553	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous trottoir	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule de sondages géotechnique	<b>Rue Terme</b>	sur 20 m, au droit des n° 1 à 3	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, de 7h à 18h
10554	Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Raulin</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 39	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au mardi 21 mars 2017
10556	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Arloing</b>	entre le pont Koenig et la place du Port Mouton (en milieu de chaussée)	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la circulation générale s'effectuera à l'avancée du chantier à l'intérieur du couloir Bus		sens Sud/Nord, entre le pont Koenig et la place du Port Mouton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le pont Koenig et la place du Port Mouton	
10557	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Jerome</b>	trottoir Est, au droit du n° 55	Le jeudi 15 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier		entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise MEDIACO		au débouché de la rue Professeur Grignard	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10558	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Dugas Montbel</b>	entre les n° 5 et n° 7	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre les n° 5 et n° 7	
10559	Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Robin</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 5	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au samedi 15 octobre 2016
10560	Reponse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint-Cyr</b>	côté impair, sur 15 m au Nord du n° 51 Ter	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au samedi 15 octobre 2016
10561	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de l'Abbe Boisard</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Philomène Magnin	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h
10562	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Castries</b>	des deux côtés, sur 10 m au droit du n° 9	Le jeudi 15 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10563	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EAU	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tourville</b>	sur 20 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10564	Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Delandine</b>	sur 10 m, au Sud du Cours Bayard	Le jeudi 15 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au Sud du Cours Bayard	
10565	Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue de Bourgogne</b>	au droit du n° 6	Le jeudi 15 septembre 2016, de 9h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, au droit du n° 6	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à contre sens		au droit du n° 6	
			un couloir Bus à contre sens devra être matérialisé au droit du chantier par l'entreprise SETELEN			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10566	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Brest</b>	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 45	Le jeudi 15 septembre 2016, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m, au droit du n° 45	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 45	
10567	Saunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Jean Mace</b>	sur 4 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au samedi 15 octobre 2016
10568	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Teinturiers</b>	trottoir impair, sur 15 m en face du n° 10	Le lundi 12 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Baraban et la rue etienne Richerand	Le lundi 12 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 10	Le lundi 12 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10569	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 57	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au samedi 15 octobre 2016
10570	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charite</b>	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le jeudi 15 septembre 2016
10571	Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	Rsur 5 m au droit des n° 4/6	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 15 octobre 2016, 17h30
10572	Baudet- Klepping Celine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Guy</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 11	Les dimanche 2 octobre 2016 et lundi 3 octobre 2016, de 10h à 21h
10573	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms		<b>Rue de la Favorite</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 32	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Joliot Curie</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 96	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 17h30
				<b>Quai des étroits</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 7 et 8	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10573	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Appian	sur 10 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 17h30
				Rue des Macchabées	sur 10 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 17h30
10574	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Rize	sur 10 m, au droit de la rue du Lac	Les jeudi 15 septembre 2016 et vendredi 16 septembre 2016, de 8h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m à l'Est de la rue du Lac	
10575	Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	sur 25 m, au droit du n°5	Le jeudi 15 septembre 2016
10576	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Brigadier Voituret	sur 20 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au lundi 19 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10577	3 M Medeiros Mendes Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnefoi	sur 15 m, au droit du n° 4	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016
10578	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Alexander Fleming	sur 10 m de part et d'autre du n° 11	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au lundi 19 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10579	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mazenod	trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	Le jeudi 15 septembre 2016, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10580	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	sur 10 m de part et d'autre du n° 115	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au lundi 19 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 115	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au lundi 19 septembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10581	Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur cordes en façade	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Antoine</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	Le jeudi 15 septembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10582	Gerin Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place d'Ainay</b>	au droit de l'Abbaye	Le jeudi 15 septembre 2016, de 7h à 16h
10583	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	sur 10 m de part et d'autre du n° 180	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au lundi 19 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 180	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10584	Floriot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	trottoir impair et pair, entre les n° 27 à 31	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 5 novembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 27 à 31	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 27 à 31	
10585	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Président Carnot</b>	sur 30 m, au droit du n° 1	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 1	
10586	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	contre allée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue Mazenod et la rue Paul Bert	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				<b>Rue Chaponnay</b>	sur 30 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
				<b>Rue Verlet Hanus</b>		
			<b>Rue etienne Dolet</b>			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Garibaldi</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Mazenod et la rue Paul Bert	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10586	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chaponnay</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				<b>Rue Verlet Hanus</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
				<b>Rue Garibaldi</b>	côté pair, entre la rue Mazenod et la rue Paul Bert	
				<b>Rue etienne Dolet</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
10587	Aubonnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Philip</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 245	Le mercredi 14 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10588	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue mobile MK88	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Jerome</b>	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 55	Le jeudi 15 septembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 57 et la rue Jaboulay	Le jeudi 15 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Professeur Grignard	Le jeudi 15 septembre 2016, de 8h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
10589	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	au droit du n° 114, sauf les 17 et 18/09/2016	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Gerson</b>	au droit du n° 7, sauf les 17 et 18/09/2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	au droit du n° 114	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 17h30
				<b>Place Gerson</b>	au droit du n° 7	
10590	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neyret</b>	sur 20 m au droit du n° 10	Les jeudi 15 septembre 2016 et vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
10591	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur réseau Télécom Frée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Crillon</b>	partie comprise entre la rue Ney et le boulevard des Belges	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Ney et le boulevard des Belges	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10592	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur réseau Télécom Frée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place D'helvetie</b>		A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10593	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans chambre FT	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Vitton</b>	au droit du n° 20	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h30 à 16h30
10594	Direction de L'eau de la Metropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de la République</b>	entre les rues Joseph Serlin et Pizay	Le jeudi 15 septembre 2016, de 0h à 14h
10595	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bellecour</b>	sur le trottoir situé, au droit du n° 37, lors des phases de levage des charges sens Sud-Nord, dans la contre allée situé, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet des deux côtés de la contre allée Ouest, entre le n° 35 et la rue Colonel Chambonnet	Le mardi 13 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
10596	Razel Bec/ Guintoli/ Coiro/ Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b> <b>Rue Pierre Corneille</b> <b>Rue Molière</b>	sur 40 m, de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
10597	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Lafayette</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 156	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016
10598	Sobeca/ Coiro/ Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transports en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord) la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Cours Lafayette</b>	sens Est/Ouest, entre le boulevard Jules Favre et la rue Garibaldi sens Ouest/Est, entre la rue Garibaldi et le boulevard Jules Favre dans les deux sens de circulation, entre la rue Garibaldi et le boulevard Jules Favre	Le mercredi 14 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10598	Sobeca/ Coiro/ Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Garibaldi et le boulevard Jules Favre	Le mercredi 14 septembre 2016
				<b>Rue Tete d'Or</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				<b>Rue Massena</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				<b>Rue Ney</b>	des deux côtés de la contre-allée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				<b>Rue Moncey</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du cours Lafayette	
				<b>Rue Juliette Recamier</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord du cours Lafayette	
10599	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de d'assainissement en urgence en accord avec Lyvia n° 201611849	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Coysevox</b>	en face du n° 1, hors terrasse	A partir du mercredi 14 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 1, hors terrasse	
10600	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai André Lassagne</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Eugénie Brazier	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 26 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Eugénie Brazier</b>	sur 20 m, à l'Ouest	
				<b>Quai André Lassagne</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Eugénie Brazier	
				<b>Rue Eugénie Brazier</b>	entre le quai André Lassagne et la rue Royale	
10601	Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Meissonnier</b>	sur 10 m au droit du n° 1	Le jeudi 15 septembre 2016, de 14h à 18h30
10602	L'établissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 33	Le jeudi 15 septembre 2016, de 6h à 21h
10603	Jean Lebevre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai des étroits</b>	sur le trottoir situé au droit des n°8 à 11	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n°8 à 11	
10604	ldf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 39	Le vendredi 16 septembre 2016, de 8h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10605	ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	trottoir impair, entre le n° 53 et le n° 55 côté impair, entre le n° 53 et la rue Rabelais	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10606	La Metropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de la Liberté</b> <b>Rue Pierre Corneille</b> <b>Rue de la Bannière</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 71 côté pair, sur 10 m au droit du n° 88 côté impair, sur 10 m en face du n° 16	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10607	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugene Deruelle</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Les vendredi 16 septembre 2016 et mardi 20 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10608	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charite</b>	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le vendredi 16 septembre 2016
10609	Snc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de chape	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	côté pair	Les vendredi 16 septembre 2016 et vendredi 23 septembre 2016
10610	Thevenet Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le vendredi 16 septembre 2016, de 8h à 17h
10611	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dugas Montbel</b>	entre le n° 5 et le n° 7	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10612	La Ddsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite sans interrompre la circulation le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferrandière</b>	trottoir Nord, entre la rue des Quatre Chapeaux et la rue du Président Edouard Herriot entre la rue des Quatre Chapeaux et la rue du Président Edouard Herriot des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Quatre Chapeaux et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10613	La Direction de l'Eau/ Metropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre sur la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Port du Temple</b>	entre la place des Jacobins et le quai des Celestins	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, de 20h à 0h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place des Jacobins et le quai des Celestins	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire		entre la place des Jacobins et le quai des Celestins	
					au débouché sur la place des Jacobins	
10614	Eiffage Energie/ Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite de chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Servient</b>	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016
10615	Concept et Plan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Fenelon</b>	sur 15 m entre le n° 4 et la rue Pierre Corneille	Le vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 19h
10616	la Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Valmy</b>		A partir du jeudi 15 septembre 2016, 23h50, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 4h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
10617	Kangourou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'inspection d'un ouvrage SNCF	La circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise sous l'ouvrage SNCF	<b>Rue Laure Diebold</b>	trottoir Sud et trottoir Nord, entre la rue de la Claire et la rue Berjon	Le vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 14h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Claire et la rue Berjon	Le vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue Berjon	Le vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 14h
10618	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Dansard</b>	côté impair sur 15 m au droit du n° 1	Le vendredi 16 septembre 2016
10619	Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016
10620	Egcs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	sur 30 m, au droit du n° 6	Le vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10621	Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Crillon</b>	côté impair (Nord), sur 10 m à l'Ouest du boulevard des Belges (hors place GIG GIC)	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016
10622	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Recamier</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 8h à 17h
10623	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barodet</b>	côte pair, sur 10 m au droit du n° 14	Les vendredi 16 septembre 2016 et lundi 19 septembre 2016, de 8h à 17h
10624	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec Lyvia: 201608630	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Fantasques</b>	au droit de la façade du n° 6, lors des phases de présence de l'entreprise et d'activité du chantier, la circulation des véhicules devra être maintenue en permanence	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 6	
10625	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec le Lyvia 201611650	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Cleberg</b>	au droit du n° 5 à 5 bis	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 5 bis, zone de desserte comprise	
10626	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vauban</b>	sur 30 m, à l'Est de la rue Dusaussoy	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Dusaussoy	
10627	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 42	Les jeudi 15 septembre 2016 et vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
10628	ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec le Lyvia: 201608161	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Terme</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 21, le cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 9h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 21, la circulation sens Nord-Sud, s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, en face du n° 21, zone de desserte comprise	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10629	Lyon Cote Croix Rousse / N° 000966	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la brasserie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Commandant Arnaud</b>	sur la place	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 20h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2016, 22h
10630	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	la circulation des véhicules pourra être interdite dans le sens Nord/ Sud en fonction de l'affluence du public	<b>Rue Général André</b>	partie comprise entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	Le samedi 17 septembre 2016, de 10h à 22h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Viviani</b>	partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Puisard</b>		Le samedi 17 septembre 2016, de 10h à 22h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h	<b>Avenue Viviani</b>	partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens	
			le stationnement des véhicules des participants sera autorisé le long du terre-plein central		partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens	
10631	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Chartreux</b>	entre la rue St Bruno et le n° 39	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue St Bruno et la rue d'Ornano	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Saint-Bruno</b>	au débouché sur la rue des Chartreux	
10632	Enrgie Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fuite de chauffage urbain	la circulation des cycles sera interdite dans les deux sens et les usagés empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	sur 20 m, en face du n° 5	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au dimanche 30 octobre 2016
			la circulation des piétons sera interdite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la piste cyclable			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10633	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de liaison électrique souterraine	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur 50 m, au Nord du pont Wilson	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				<b>Pont Wilson</b>	sur 50 m, à l'Ouest du quai Victor Augagneur	
				<b>Rue Servient</b>	sur 50 m, à l'Est du quai Victor Augagneur	
					entre la pont Wilson et la rue de la Part-Dieu	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai Victor Augagneur</b>	entre le pont Wilson et la rue de la Part-Dieu	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté Ouest, entre le pont Wilson et la rue de la Part-Dieu	
10634	Communication Leal / Ligue d'Escrime du Lyonnais / N° 0001080	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un fencing mob	une déambulation d'escrime sera autorisée	<b>Passerelle du Palais de Justice</b>		Le dimanche 18 septembre 2016, de 11h30 à 12h30
				<b>Quai Romain Rolland</b>	sur le parvis devant la Passerelle du Palais de Justice	
10635	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera balisée et gérée par du personnel de l'entreprise PERRIER	<b>Rue Professeur Charles Appleton</b>	trottoir pair, entre la rue Raoul Servant et la rue etienne Rognon	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Marcel Servant et la rue etienne Rognon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Marcel Servant et la rue etienne Rognon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Raoul Servant et la rue etienne Rognon	
10636	Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur antenne au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Basse Combalot</b>	trottoir Nord, entre la rue de Marseille et le n° 14	Le vendredi 16 septembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de Marseille et le n° 14	
10637	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Docks</b>	trottoir Est, entre la rue Jean Marcuit et le n° 64	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Jean Marcuit et le n° 64	
					côté impair, sur 5 m face au n° 64	
10638	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	entre l'emprise de chantier et la rue Duguesclin	Le mercredi 14 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Nord, sens Est / Ouest, entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	Le mercredi 14 septembre 2016, de 8h à 17h
			les riverains circulant dans le sens Ouest / Est, devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		contre-allée Nord, au débouché sur la rue Duguesclin	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10639	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Louis Guerin</b>	au droit de la Clinique du Parc	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 6h à 18h
				<b>Rue Jean Novel</b>	côté Sud, entre le boulevard Stalingrad et la rue Louis Guérin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Stalingrad</b>	Bau droit de la Clinique du Parc	
10640	Sytral et des Entreprises Adjudicataires des Marches	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie C3	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai General Sarrail</b>	contra allée Est, sur l'ensemble des stationnements deux roues situés en face des n° 22 à 23	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au samedi 2 décembre 2017
10641	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre très haut débit	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	au carrefour avec la rue Tronchet	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016
10642	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fuite sur réseau de chauffage urbain en URGENCE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Laennec</b>	au droit du n° 104	A partir du samedi 17 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10643	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Feuillat</b>	sur 120 m, au droit du n° 76	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 120 m au droit du n° 76	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10644	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage très haute pression trottoir en béton	La circulation des piétons sera réduite, mais sera maintenue sur une longueur minimum de 1,40 m	<b>Place Bellecour</b>	trottoir Sud, entre la rue de la Charité et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Paul Montronchet</b>	trottoir Nord, entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place Bellecour</b>	trottoir Sud, entre la rue de la Charité et la rue Victor Hugo	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Montronchet</b>	trottoir Nord, entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10645	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de EDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de la Croix Rousse</b>	sur 15 m, au droit des n° 3 à 4	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 15 m en face du n° 4	
			Toutes les dispositions devront être prises pour réduire les activités bruyantes de 12h à 14h		sur 15 m, au droit des n° 3 à 4	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10646	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugene Deruelle</b>	sur 20 m, au Sud du n° 19 (après les emplacements Bluely)	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016
10647	Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Antoine Gallay</b>	des deux côtés	Les lundi 19 septembre 2016 et mardi 20 septembre 2016, de 7h30 à 18h
10648	Sarl Jml	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Rabelais</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 40	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10649	Rabuel Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	sur 10 m, au droit du n° 17	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 18 octobre 2016
10650	Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Jerome</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 55	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 19 octobre 2016
10651	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maçonnerie pour le compte de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Henri Ferre</b>	sur 20 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté impair, sur 20 m au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10652	Sas Berthelier Roger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tupin</b>	trottoir Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue du Président Edouard Herriot	Le vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 20 m à l'Ouest de la rue du Président Edouard Herriot.	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		côté Nord, sur 15 m à l'Ouest de la rue du Président Edouard Herriot	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10653	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grenette	partie comprise entre la rue de la République et la rue Grôlée (au droit du Grand Bazar)	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, de 6h à 15h
				Rue Grenette	partie comprise entre la rue de la République et la rue Grôlée (au droit du Grand Bazar)	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Grôlée	entre la rue Grenette et la rue Tupin (au droit du Grand Bazar)	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, de 6h à 15h
				Rue Grenette	entre la rue Grenette et la rue Tupin (au droit du Grand Bazar)	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur voie piétonne	Rue Tupin	partie comprise entre la rue de la République et la rue Grôlée (au droit du Grand Bazar)	
				Rue de la République	partie comprise entre la rue Grenette et la rue Tupin (au droit du Grand Bazar)	
10654	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de câbles pour compte EDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de l'Ancienne Prefecture	entre le quai Saint-Antoine et la place des Jacobins	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Saint-Antoine et la place des Jacobins	
10655	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 5 m au droit du n° 20 côté pair, sur 5 m au droit du n° 22	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au dimanche 2 octobre 2016
10656	K 2 Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage dans des studios de Radio Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crêpet	au droit du n° 14, sur 7 emplacements	Le vendredi 16 septembre 2016, de 8h à 17h
10657	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Isidore	sur 20 m, au droit du n° 46	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 46	
10658	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Amboise	côté pair, sur 10 m à l'Est du quai des Celestins	Le lundi 19 septembre 2016, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10659	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur 10 m, au droit du n°24	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au dimanche 2 octobre 2016
10660	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	l'entreprise devra solliciter un constat de voirie auprès de la Métropole de Lyon	<b>Chemin de Serin</b>	montée des esses	Le lundi 19 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Ouest, sur 50 m au droit de la zone de levage	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Chemin de Serin</b>	montée des esses	Le lundi 19 septembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée						
10661	Octo 8	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumas</b>	côté impair, sur 12 m au droit du n° 5	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
10662	Legros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'un réseau de signalisations lumineuses	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille lors des travaux de terrassement	<b>Rue Domer</b>	trottoir Ouest, sur 15 m au Sud de la rue Marc Bloch (des ponts piétons seront positionnés sur les fouilles hors intervention de l'entreprise)	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		<b>Rue Marc Bloch</b>	côté Ouest, sur 10 m au Sud de la rue Marc Bloch côté Sud, sur 10 m à l'Ouest de la rue Domer
10663	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau HTB sous chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Impasse de la Courtille</b>		A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				<b>Quai Jayr</b>	contre allée Ouest, entre la rue Marietton et la place du Port Mouton	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Impasse de la Courtille</b>		
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai Jayr</b>	contre allée Ouest, entre la rue Marietton et la place du Port Mouton	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant			contre allée Ouest, des deux côtés de la chaussée entre la rue Marietton et la place du Port Mouton.	
		les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		<b>Impasse de la Courtille</b>	au débouché sur la place du Port Mouton	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire	
10664	Toiture Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Thibaudière</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 7	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016	
10665	l'Hotel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	face à l'entrée principale de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la cohésion sociale au n° 245, sur 6 emplacements	Le vendredi 16 septembre 2016, de 12h à 17h	
				<b>Rue Maurice Flandin</b>	De la place d'Aubigny à la place de Francfort	Le vendredi 16 septembre 2016, de 13h à 18h	
				<b>Quai Rambaud</b>	du n° 15 au cours Bayard (emplacement Autocars et véhicules légers)	Le vendredi 16 septembre 2016, de 15h à 20h	
				<b>Rue Marc Antoine Petit</b>	du n° 14 à la rue Delandine	Le vendredi 16 septembre 2016, de 10h à 16h	
10666	Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	entre le n° 13 et la montée du Greillon	Le lundi 19 septembre 2016	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
10667	Mercier Manu- tention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Moncey</b>	sur 15 m, au droit du n° 131	Le mardi 20 septembre 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 131		
10668	Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur emplacement des places de stationnements libérées.	<b>Rue des Charmettes</b>	sur 15 m, au droit du n° 90	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 90	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016	
10669	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 8 m au droit du n° 47	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 19 octobre 2016	
10670	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Constant</b>	entre le n° 30 et le n° 40	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoine Laviolette</b>	sur 100 m, à l'Est de la rue Constant		des deux côtés, sur 100 m à l'Est de la rue Constant
				<b>Rue Constant</b>	côté pair, entre le n° 30 et le n° 40		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10671	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Clotilde Bizolon</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le mercredi 21 septembre 2016, de 13h à 19h
10672	Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans un réseau de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre d'un réseau de Télécoms située au droit du n° 2	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
10673	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Marseille</b>	sur 10 m au droit du n° 57	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016
				<b>Rue Sebastien Gryphe</b>	sur 10 m au droit du n° 64	
				<b>Rue Saint-Miche</b>	sur 10 m au droit du n° 19	
10673	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de Marseille</b>	sur 10 m au droit du n° 57	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016
				<b>Rue Sebastien Gryphe</b>	sur 10 m au droit du n° 64	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 19	
				<b>Rue Saint-Michel</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	
				<b>Rue Sebastien Gryphe</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 64	
<b>Rue de Marseille</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 57					
10674	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Xavier Privas</b>	entre la rue Joseph Chapelle et la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
				<b>Rue Joseph Chapelle</b>	entre la rue du Bocage et l'avenue Berthelot	
				<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	sens Sud/Nord, entre le boulevard des états Unis et l'avenue Berthelot	
				<b>Rue du Bocage</b>	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Joseph Chapelle	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Joseph Chapelle</b>	entre la rue du Bocage et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
				<b>Rue du Bocage</b>	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Joseph Chapelle	
				<b>Rue Xavier Privas</b>	entre la rue Joseph Chapelle et la rue Paul Cazeneuve	
				<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	sens Sud/Nord, entre le boulevard des états Unis et l'avenue Berthelot	
côté Est, entre le boulevard des états Unis et l'avenue Berthelot						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10674	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Xavier Privas</b>	des deux côtés, entre la rue Joseph Chapelle et la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
				<b>Rue du Bocage</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Joseph Chapelle	
				<b>Rue Joseph Chapelle</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bocage et l'avenue Berthelot	
10675	Mntp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Romain</b>	entre le n° 32 et n° 34	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 32 et n° 34	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10676	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Sytral C3, dévoiement de réseaux HTA	La circulation des cycles sera interdite, dans les deux sens sur la piste cyclable qui leur est réservée	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	entre le n° 64 et le cours Lafayette	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 55 et le cours Lafayette	
			La circulation des véhicules sera interdite dans le couloir de Bus à contre sens réservé aux Autobus		sens Nord/Sud, entre le cours Lafayette et le n° 64	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 55 et le cours Lafayette	
10677	Cabinet du Maire Service Protocole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	sur 10 emplacements, au droit de la résidence ALIX n°2	Le jeudi 15 septembre 2016, de 13h à 22h
10678	Mntp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Wakatsuki</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Théodore Levigne	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 21 octobre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Theodore Levigne</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Wakatsuki	
				<b>Rue Wakatsuki</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Théodore Levigne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Theodore Levigne</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Wakatsuki	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 21 octobre 2016
<b>Rue Wakatsuki</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Théodore Levigne					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10679	Snc Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Hermann Frenkel</b>		Le lundi 19 septembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jean Baldassini</b>	sur 40 m de part et d'autre de la rue Hermann Frenkel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Hermann Frenkel</b>	sur 40 m de part et d'autre de la rue Hermann Frenkel	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jean Baldassini</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre de la rue Hermann Frenkel	
				<b>Rue Hermann Frenkel</b>	des deux côtés de la chaussée	
10680	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise POTHIER sur les trottoirs des rues suivantes	<b>Rue Cavenne</b>	entre la rue de l'Université et la rue Salomon Reinach	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				<b>Rue Saint-Lazare</b>		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Cavenne</b>	entre la rue de l'Université et la rue Salomon Reinach	
				<b>Rue Saint-Lazare</b>		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Cavenne</b>	entre la rue de l'Université et la rue Salomon Reinach	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint-Lazare</b>	des deux côtés de la chaussée				
	<b>Rue Cavenne</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue Salomon Reinach				
10681	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Baraban</b>	entre la rue Saint-Sidoine et le cours Lafayette	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Antoine</b>	des deux côtés, entre la rue Baraban et la rue de la Convention	
				<b>Rue Baraban</b>	côté impair, entre le cours Lafayette et la rue Saint-Sidoine	
10682	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'ORANGE	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Neuve de Monplaisir</b>	sur 20 m au droit du n° 7 Bis	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 7 Bis	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10683	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jangot</b>	sur 15 m au droit du n° 2 Ter	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10684	La Fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une prestation musicale	une prestation de la Fanfare Piston (15 musiciens) sera autorisée, les dimanches	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur la promenade au droit du perron de la Mairie du 4ème et au droit des 2 squares situés à l'Est et à l'Ouest de la Mairie (1 heure devant la mairie et 1 heure devant le square)	A partir du dimanche 25 septembre 2016 jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, de 10h à 12h
10685	Legros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau CRITER sous chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Gerland</b>	sens Nord/Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 126 côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 126	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10686	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pasteur</b>	trottoir Ouest, sur 50 m au droit du n° 79 sur 50 m au droit du n° 79 des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 79	Les lundi 19 septembre 2016 et mardi 20 septembre 2016
10687	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Garon Duret</b>	au droit du n° 1 au droit du n° 1 au droit du n° 1	Les lundi 19 septembre 2016 et mardi 20 septembre 2016
10688	La Direction des Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage et la mise en place d'un accès au square Montel	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la Ville de Lyon la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Horand</b>	trottoir Est, sur 50 m de part et d'autre du n° 2 (au droit du square Montel) sur 50 m de part et d'autre du n° 2 des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre du n° 2	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 7h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10689	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de piste cyclable et de caniveaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Charles de Gaulle</b>	sens Nord/Sud, voie Ouest, en face de l'immeuble Interpol	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au dimanche 25 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud, voie Ouest entre la commune de Villeurbanne et l'immeuble d'Interpol	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au dimanche 25 septembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation et des cycles des piétons sera interdite		sur le quai bas, partie comprise entre le pont Winston Churchill et la commune de Villeurbanne	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au dimanche 25 septembre 2016
10690	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Duquesne</b>	sur 20 m entre le n° 51 et le rue Duguesclin	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10691	Dulac Bati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016
10692	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Sully</b>	trottoir impair (Nord), entre le n° 137 et la rue Masséna	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 137 et la rue Masséna	
10693	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Avenue General Frere</b>	au droit du n° 155	Le lundi 19 septembre 2016
			la piste cyclable sera interrompue		sens Ouest/Est, sur 15 m au droit du n° 155	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 155	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue General Frere</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 155	
10694	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ENEDIS	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Joannes Masset</b>	entre le n° 7 et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 8h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue	<b>Rue du Bourbonnais</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Joannès Masset	
				<b>Avenue Joannes Masset</b>	entre le n° 7 et la rue du Bourbonnais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Bourbonnais</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Joannès Masset	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Bourbonnais</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Joannès Masset	
				<b>Avenue Joannes Masset</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la rue du Bourbonnais	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10695	Atelier d'Agence-ment Garnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement de Vitrage en Rez de Chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 52	Le lundi 19 septembre 2016
10696	Cluzel André	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté impair, sur 12 m au droit du n° 31	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016
10697	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans chambre FT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 15 m, entre le n° 21 et 23	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, de 8h à 17h
10698	Br Batiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 15 m, au droit du n° 136	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016
10699	Electori	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise ELECTORI	<b>Rue Saint-Pierre de Vaise</b>	trottoir Sud, au droit du n° 41	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 41	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10700	Service Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Madeleine</b>	entre le n° 20 et la grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 20	
10701	Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint-Vincent</b>	du n° 8 jusqu'à la rue de la Muette sauf pour les véhicules techniques.	A partir du mercredi 21 septembre 2016, 8h, jusqu'au lundi 26 septembre 2016, 0h
10702	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de EDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté Nord, entre la rue André Philp et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10703	Girin Proprete et Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place d'Ainay</b>	au droit de l'Abbaye d'Ainay	Le jeudi 15 septembre 2016, de 7h à 16h
10704	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Enghien</b>	côté impair, entre le n° 27 et le n° 29	A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10705	La Boulangerie Prenant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	au droit du n° 64 sur 2 emplacements	Le jeudi 22 septembre 2016, de 17h à 21h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
10706	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Passage Panama</b>	au droit de la rue Montrochet	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue Paul Montroche</b>	sur 40 m, au droit du n° 8	
10707	Frederic Rispoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 15 m, au droit du n° 68	Le mardi 20 septembre 2016
10708	Cabinet du Maire - Service du Protocole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Cérémonie Commémorative au Monument d'Oran	la circulation des véhicules pourra être interrompue à la diligence des Services de Police	<b>Boulevard de Bal-mont</b>	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andréï Sakharov	Le dimanche 25 septembre 2016, de 16h à 18h
				<b>Place Bachaga Boualem</b>		
			la circulation des véhicules s'effectuera dans les deux sens	<b>Rue Doyen Georges Chapas</b>		Le dimanche 25 septembre 2016, de 12h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Marche</b>	côté Nord (sauf pour les véhicules des officiels et invités)	
10709	Metronomi et Answer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de journées portes ouvertes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laure Diebold</b>	au droit du n° 41 sur 3 emplacements	Les mercredi 28 septembre 2016 et jeudi 29 septembre 2016, de 9h à 21h
10710	En Attendant Septembre / N° 0001094	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation	la prestation de 3 musiciens (sans amplificateur) sera autorisée	<b>Rue Chevreul</b>	au droit du n° 34	Le jeudi 29 septembre 2016, de 19h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 34 sur 2 emplacements	A partir du jeudi 29 septembre 2016, 18h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 0h
10711	Only Lyon / N° 0001073	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	des installations seront autorisées	<b>Place des Celestins</b>		A partir du lundi 3 octobre 2016, 17h, jusqu'au mardi 4 octobre 2016, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Dullin</b>	sur l'aire de livraison, au droit du n° 4	A partir du lundi 3 octobre 2016, 10h, jusqu'au mardi 4 octobre 2016, 0h
				<b>Rue André</b>	sur l'aire de livraison, sur 2 emplacements	
10712	Les Amis de la Place Antonin Poncet / 000773	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de photographes	l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés	<b>Place Antonin Poncet</b>	côté Ouest	Le vendredi 16 décembre 2016, de 6h à 18h Les lundi 3 octobre 2016 et mardi 4 octobre 2016, de 6h à 18h
<b>Registre de l'année 2016</b>						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

**Erratum - Annule et remplace le tableau paru au BMO 6176 du 5 septembre 2016 Page 2711 concernant M. Thollet**

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Thollet	Adrien	Technicien Principal	Titulaire	27/7/2016	Dgtb	Arrêté rectificatif

**Délégation Générale aux Ressources Humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'Effet	Direction	Nature de L'acte
Hafsa	Adlen	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel Boe	6/7/2015	Education	Boe : Avenant Utilisation Rva Ou Rsa
Sylla	Vanessa	Adjoint Administratif	Contractuel	1/7/2016	Ma1	Arrete Rectif
Stropoli	Nathalie	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe classe	Stagiaire	1/3/2016	Education	St: Arrêté Rectificatif-Rsa
Osmani	Laila	Adjoint Technique 2 <sup>e</sup> classe	Stagiaire	1/2/2016	Education	St: Arrêté Rectificatif-Rsa
Monrose	Joseph	At1c	Nt	1/7/2016	Dev	Recrut. Complement Temps Partiel
Gartanuti	Alice	At1cl	Contractuel	1/8/2016	Espaces Verts	Recrutement Cdd
Heliot	Anne-Laure	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	1/9/2016	Education	Recrutement Par Mutation
Moultou	Paramanandan	Atp2	Titulaire	1/9/2016	Education	Recrutement Par Mutation
Paviot	Gwenaelle	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Par Mutation
Brevet Nigil	Blandine	Rédacteur	Stagiaire	1/9/2016	Dac	St : Détachement Pour Stage Interne Vdl/Ccas
Bourrat	Nelly	Infirmière	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie B
Amdouni	Sonia	At2	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Arlin	Catherine	At2	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Bachterzi	Angelique	At1	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Bosch	Alexis	At2	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Bouamrane	Tarik	At2	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Cony	Carole	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Delaume	Chrystelle	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Didier	Orianne	At2	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Duchiron	Anna-Line	At2	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'Effet	Direction	Nature de L'acte
Dupre	Isabelle	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Fortin	Sabrina	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Halla	Kemel	At1	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Lienard	Laure	At1	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Perrin	Coralie	At2	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Raoul de Pontivy	Cecile	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Mouchon	Peggy	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Ferret	Sabrina	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Boukhari	Hafida	At2	Contractuel	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Hassan Ali	Sabrina	At2	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Lepine	Amandine	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Leroy	Eric	At1	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Ribail	Corinne	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Tillenon	Brenda	At1	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Riffard	Julien	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Mdd	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Richard	Joachim	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Dac - Trx	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Favre	Clement	At1c	Stagiaire Detache	1/9/2016	Espaces Verts	Detachement / Stage
Stasi	Stéphanie	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Réintégration	1/9/2016	Education	Réintégration
Boulet	Julie	At 2 <sup>e</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Ru/Scsep	Nomination Stagiaire
Jammes	Vincent	At 2 <sup>e</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Ru/Scsep	Nomination Stagiaire
Lassaigne	Anne	At 2 <sup>e</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Ru/Scsep	Nomination Stagiaire
Fredot	Charlene	Operateur	Contractuel	1/5/2016	Direction Supervision Globale	Recrutement Dans L'attente du Recrutement d'Un Fonctionnaire
Fontaine	Kathlén	Inspecteur de Salubrite	Contractuel	1/7/2016	Direction Ecologie Urbaine	Recrutement Dans L'attente du Recrutement d'Un Fonctionnaire
Gauthier	Nathalie Daniele	Gardien de Cimetière	Contractuel	1/5/2016	Cimetière	Recrutement Remplaçant
Dahmani	Ynes	Adjoint Administratif 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	6/7/2016	Ma5	Recrutement Remplaçant
Dahmani	Ynes	Adjoint Administratif 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/7/2016	Ma4	Recrutement Remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'Effet	Direction	Nature de L'acte
Collin	Nathalie	Charge d'Accueil	Contractuel	1/9/2016	Ma5	Recrutement Remplaçant
Gauthier	Nathalie	Adjoint Administratif 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/7/2016	Cimetière	Recrutement Remplaçant
Mchiri	Sabine	Adjoint Administratif 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	13/7/2016	Ma4	Recrutement Remplaçant
Muller	Benjamin	Adjoint Administratif 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/7/2016	Cimetière	Recrutement Remplaçant
Duez	Morgane	Charge Accueil	Contractuel	1/8/2016	Ma4	Recrutement Remplacement

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

### Conseil municipal - Liste des groupes d'élus - Modificatif

#### «Groupe Lyon Gauche Solidaires»

La nouvelle Présidente est M<sup>me</sup> Thérèse Rabatel en remplacement de M<sup>me</sup> Nicole Gay.

M<sup>me</sup> Dounia Besson assure la fonction de Vice-Présidente.

Conformément à l'article 45 du Règlement du Conseil municipal la liste des groupes d'élus du Conseil municipal se décompose ainsi :

#### Socialiste, Radical et Apparentes (27)

M<sup>me</sup> Ait-Maten Zorah  
M. Bernard Roland  
M. Braillard Thierry  
M<sup>me</sup> Brugnera Anne  
M. Collomb Gérard  
M. Corazzol Guy  
M. Coulon Christian  
M. Cucherat Yann  
M<sup>me</sup> Dognin Sauze Karine  
M<sup>me</sup> Fondeur Marie-Odile  
M<sup>me</sup> Frih Sandrine  
M. Graber Loïc  
M<sup>me</sup> Hajri Mina  
M<sup>me</sup> Hobert Gilda  
M. Julien-Laferrière Hubert  
M. Kepenekian Georges  
M. Kimelfeld David  
M. Kismoune Ali  
M. Le Faou Michel  
M. Levy Charles-Franck  
M. Maleski Jérôme  
M<sup>me</sup> Palomino Sylvie  
M. Philip Thierry  
M<sup>me</sup> Picot Myriam  
M<sup>me</sup> Rolland Vannini Nathalie  
**M. Secheresse Jean-Yves (Président)**  
M. Touraine Jean-Louis

#### Les Republicains et Apparentes -Ensemble Pour Lyon (13)

M<sup>me</sup> Balas Laurence  
M. Berat Pierre  
M<sup>me</sup> Berra Nora  
M. Blache Pascal  
M. David Jean-Jacques  
M<sup>me</sup> de Lavernée Inès

M. Fenech Georges

M. Guillard Stéphane

M. Hamelin Emmanuel

**M. Havard Michel (Président)**

M<sup>me</sup> Nachury Dominique

M<sup>me</sup> Roux de Bezieux Elodie

M<sup>me</sup> Sangouard Joëlle

#### UDI et Apparentes (8)

M<sup>me</sup> Bauguil Véronique

M. Broliquier Denis (Président)

M. Geourjon Christophe

M. Lafond Luc

M<sup>me</sup> Levy Fabienne

M<sup>me</sup> Madeleine Christelle

M. Royer François

M<sup>me</sup> Tazdait Djida

#### Lyon Centristes et Independants (5)

M<sup>me</sup> Bouzerda Fouziya

M. Brumm Richard

M<sup>me</sup> Burillon Carole

**M<sup>me</sup> Condemine Anne-Sophie (Présidente)**

M<sup>me</sup> Servien Elvire

#### Lyon Gauche Solidaires (5)

M<sup>me</sup> Besson Dounia (Vice-Présidente)

M. Claisse Gérard

M<sup>me</sup> Gay Nicole

M<sup>me</sup> Manoukian Henriette

**M<sup>me</sup> Rabatel Thérèse (Présidente)**

#### Centre Democrate (5)

M. Durand Jean-Dominique

M<sup>me</sup> Faurie Gauthier Céline

M. Pelaez Louis

M<sup>me</sup> Reynaud Blandine

**M. Rudigoz Thomas (Président)**

#### Lyon Ecologie et Citoyens (3)

M<sup>me</sup> Bley Antonia

**M. Giordano Alain (Président)**

M<sup>me</sup> Rivoire Françoise

#### Europe Ecologie Les Verts (3)

M<sup>me</sup> Baume Emeline

M<sup>me</sup> Chevallier Françoise (Co-Présidente)

**M. Tête etienne (Co-Président)**

**Lyon Citoyenne et Solidaire (3)**M<sup>me</sup> Granjon IsabelleM<sup>me</sup> Perrin Gilbert Nathalie (Présidente)

M. Remy Arthur

**Non Inscrit (1)**

M. Boudot Christophe

**Direction des marchés publics - Avis**

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 27 août 2016**

DP 069 383 16 01778 déposée le 22 août 2016 - Projet : Réfection de toiture et modification de façade - Terrain : 59 rue Voltaire Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 276 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Six D 2 chemin de Bresson 38150 Anjou

DP 069 386 16 01779 déposée le 23 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 179 cours la Fayette Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 271 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Gory Pierre 179 cours la Fayette 69006 Lyon

DP 069 386 16 01780 déposée le 23 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 179 cours la Fayette Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 271 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Blain Matthieu 179 cours Lafayette 69006 Lyon

DP 069 383 16 01781 déposée le 23 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 69 cours Gambetta Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 179 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Debarnot Thierry 20 rue de la Combe 38460 Leyrieu

DP 069 384 16 01782 déposée le 23 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 562 m<sup>2</sup> - Demandeur : Texto France Service Travaux - Bât S4 49111 Saint-Pierre Montlimart Cedex - Mandataire : M. Jégo Yannick

DP 069 386 16 01783 déposée le 23 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 25 rue Vendôme Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 504 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Veiga 25 rue Vendôme 69006 Lyon - Mandataire : M. Veiga Bruno

DP 069 382 16 01784 déposée le 23 août 2016 - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 16 rue Victor Hugo Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 433 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon - Mandataire : M. Krieger Olivier

DP 069 387 16 01785 déposée le 24 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 34 rue Montesquieu Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 264 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Perrot Judaïcél 167 Grosswiessenstrasse 8051 Zurich

DP 069 387 16 01786 déposée le 24 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 36 rue Rachais Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1412 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC Le Rachais 109 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Mandataire : M. Meillon Frédérique

DP 069 381 16 01787 déposée le 24 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 22 rue Pizay Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 329 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Dupuis Juliette 167 Grosswiessenstrasse 8051 Zurich

DP 069 387 16 01788 déposée le 25 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Saint-Lazare Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 507 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Toutravo 179 rue de Monterey 69210 Fleurieux sur l'Arbresle - Mandataire : M. Eyraud François

DP 069 387 16 01790 déposée le 25 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Simon Fryd Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2703 m<sup>2</sup> - Demandeur : Campusea 16 rue des Capucines 75084 Paris - Mandataire : M. Poda Lucien

DP 069 388 16 01791 déposée le 26 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 63 avenue Francis de Pressensé Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 746 m<sup>2</sup> - Demandeur : Demolition et Terrassement Lyonnais 4 rue du 11 novembre 1918 69800 Saint-Priest

DP 069 387 16 01792 déposée le 26 août 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 28 rue Chevreul Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 398 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Julhan Christophe 28 rue Chevreul 69007 Lyon

DP 069 389 16 01793 déposée le 26 août 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 45 bis quai Jaÿr Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 231 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Rambaud Thomas

**Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la Période du 22 au 27 Août 2016**

PC 069 384 14 00281 M01 Déposé le 24 août 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement Avec Changement Des Menuiseries - Terrain : 57 Grande Rue d Lyon 4e Superficie du terrain : 1029 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. et M<sup>me</sup> Boudier Patrice & Valérie 20 rue du Mail 69004 Lyon - Auteur : et Si Architectures 6 rue Capucins 69001 Lyon

PC 069 383 15 00040 M02 déposé le 26 août 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial et d'un entrepôt en 3 logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 288 m<sup>2</sup> - Terrain : 234 avenue Félix Faure Lyon 3e Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sev Développement 142 rue de Rivoli 75001 Paris - Auteur : So Architectes 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 383 16 00292 déposé le 22 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux et réfection de devanture - Terrain : 103 rue Pierre Corneille Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 208 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Fantini Emeline 47 rue Pierre Brunier 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 387 16 00293 déposé le 25 août 2016 - Projet : Extension et restructuration d'un établissement scolaire - Surface créée : 1 304 m<sup>2</sup> - Terrain : 76 rue Challemeil Lacour Lyon 7e Superficie du terrain : 14261 m<sup>2</sup> - Demandeur : Metropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. le Président - Auteur : Trio Architectes 19 rue du Pont d'Arthaud 69510 Messimy

PC 069 388 16 00294 déposé le 25 août 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec modification de façade - Terrain : 8 rue Santos Dumont Lyon 8e Superficie du terrain : 7084 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ayroulet Jean-Christophe 130 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon

PC 069 388 16 00295 déposé le 25 août 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec modification de façade - Terrain : 10 rue Santos Dumont Lyon 8e Superficie du terrain : 7084 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ayroulet Jean-Christophe 130 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon

PC 069 388 16 00296 déposé le 25 août 2016 - Projet : Construction de deux maisons individuelles et création de 6 aires de stationnement - Surface créée : 299 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue Genton Lyon 8ème Superficie du terrain : 1035 m<sup>2</sup> - Demandeur : Confort Construction Sarl 5 rue Confort 69002 Lyon - Mandataire : M. Arboi Stéphane - Auteur : M<sup>me</sup> Farnier-Ferreira Catherine 21 quai Gillet 69004 Lyon

PC 069 385 16 00297 déposé le 26 août 2016 - Projet : Réaménagement d'un logement et changement de menuiseries - Terrain : 6 rue de la Fronde Lyon 5e Superficie du terrain : 177 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Detruit Yoann 6 allée Bellechasse 38670 Chasse Sur Rhone - Auteur : M. Rosso Michaël 31 rue du Doyenne 69005 Lyon

**Déclarations préalables délivrées pendant la période du 22 au 27 août 2016**

DP 069 383 16 00796 Décision du 22 août 2016 à M<sup>me</sup> Huin Caroline 13 rue du Docteur Vaillant 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue du Docteur Vaillant Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01226 Décision du 22 août 2016 à M. Gonon Christophe 1 rue du Bocage 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 rue du Bocage Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01276 Décision du 22 août 2016 à M. Perroudon Claude 16 rue Antoine Dumont 69008 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 16 rue Antoine Dumont Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01313 Décision du 22 août 2016 à Norwen 24 montée Bonafous 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade, changement de menuiseries, et création de - Surface de plancher. - Surface créée : 18 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 bis montée de Choulans Lyon 5<sup>e</sup>



DP 069 382 16 01380 Décision du 22 août 2016 à M. Surjet Lucien 160 rue des Bruyères 42780 Violay - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 37 rue de la République Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01408 Décision du 22 août 2016 à Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 place des Célestins Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01434 Décision du 22 août 2016 à M<sup>me</sup> Guillet Maryline 52 boulevard Ambroise Paré 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 52 boulevard Ambroise Paré Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01443 Décision du 22 août 2016 à M. Deshayes Christian 34 rue Pierre Gros 38510 Creys Mepieu - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 125 cours Albert Thomas Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01453 Décision du 22 août 2016 à Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 27 cours de la Liberté Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01556 Décision du 22 août 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Bara Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01575 Décision du 22 août 2016 à Léo Sarl 174 rue du Portet 69250 Curis-au-Mont d'Or - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 150 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01592 Décision du 22 août 2016 à Bergues Freres Sas 211 chemin du Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 52 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01635 Décision du 22 août 2016 à Savoy Construction 11 rue de l'Hôtel de Ville 73330 Le Pont de Beauvoisin - Projet : Modification de toiture - Terrain : 61 avenue des Frères Lumière Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01636 Décision du 22 août 2016 à M. Hage Nicolas 13 rue Camille 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 31 rue Professeur Rochaix Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01677 Décision du 22 août 2016 à SCI Félix 99 16 chemin du Brochaillon 69126 Brindas - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 97-99 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01695 Décision du 22 août 2016 à Fond de Dotation Allp 39 boulevard Ambroise Paré 69008 Lyon - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 39 boulevard Ambroise Paré Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01712 Décision du 22 août 2016 à Credit Agricole Centre-Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-Au-Mont-d'Or - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 83 rue etienne Richerand Lyon 3<sup>e</sup>

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 22 août 2016 au 27 août 2016

---

PC 069 388 16 00261 - Arrêté du 22 août 2016 à Centre Léon Berard 28 rue Laennec 69008 Lyon - Projet : Extension d'un établissement médical - Surface créée : 137 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 rue Laennec Lyon 8<sup>e</sup>

---

### Permis de démolir délivrés pendant la période du 22 août 2016 au 27 août 2016

---

PD 069 382 16 00023 - Arrêté du 22 août 2016 à Lyon Confluence 73 rue Smith 69002 Lyon - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 34 - 36 rue Casimir Périer Lyon 2<sup>e</sup>

---

### Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 août au 3 septembre 2016

---

DP 069 386 16 01794 déposée le 29 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 133 rue Bugeaud Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 230 m<sup>2</sup> - Demandeur : Am Cooking 133 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M. Martin Albert

DP 069 385 16 01795 déposée le 29 août 2016 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 3 avenue Debrousse Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 907 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Delorme Nicolas 3 avenue Debrousse 69005 Lyon

DP 069 385 16 01797 déposée le 29 août 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 quai Romain Rolland Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 364 m<sup>2</sup> - Demandeur : Champagne Facades 24 rue

Jean-Claude Bartet - BP 16 69544 Champagne Au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. FRAISSE Julien

DP 069 384 16 01798 déposée le 29 août 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 80 Grande rue de Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 109 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Giangrande 1 rue Janin 69004 Lyon

DP 069 383 16 01799 déposée le 29 août 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 bis rue Bara Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 166 m<sup>2</sup> - Demandeur : SLPB 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-En-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 387 16 01800 déposée le 29 août 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 49 rue d'Anvers Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 240 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 388 16 01801 déposée le 29 août 2016 - Projet : Modification de toiture et installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 6 rue Garon Duret Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 663 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ecorenove 36 avenue Charles de Gaulle 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon - Mandataire : M. Rouch Jean

DP 069 388 16 01802 déposée le 30 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 58 rue Pierre Delore Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1212 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mairie de Lyon DGTB secteur 7-8 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire

DP 069 381 16 01803 déposée le 30 août 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10-12 rue François d'Assise Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 102 m<sup>2</sup> - Demandeur : Picq SAS 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 385 16 01804 déposée le 30 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 74 rue Saint-Georges Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 116 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Kuhn Christelle la Douiterie 14210 la Caine

DP 069 386 16 01805 déposée le 31 août 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 3 place Edgar Quinet Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 247 m<sup>2</sup> - Demandeur : Frée Infrastructure 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Mandataire : M. Poidatz Cyril

DP 069 384 16 01806 déposée le 31 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 rue Perrod Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 116 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Vfd 12 rue Grataloup 69004 Lyon - Mandataire : M. Waille Laurent

DP 069 387 16 01807 déposée le 31 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 26 rue Père Chevrier Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1716 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bernier 26 rue Père Chevrier 69007 Lyon

DP 069 387 16 01808 déposée le 31 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 16 avenue Jean-François Raclat Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 367 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Blanc Henri 16 avenue Jean-François Raclat 69007 Lyon

DP 069 383 16 01809 déposée le 31 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 163 b avenue Maréchal de Saxe Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 284 m<sup>2</sup> - Demandeur : Carrefour Proximité France 36 avenue de Lautagne 26901 Valence Cedex - Mandataire : M. Inesta Gilbert

DP 069 389 16 01810 déposée le 31 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 43 - 45 rue Marietton Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1091 m<sup>2</sup> - Demandeur : Erteco France C/O Carrefour Proximité 26 avenue de Lautagne 26901 Valence

DP 069 385 16 01811 déposée le 31 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 33 rue des Farges Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 334 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69211 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Brun Laurent

DP 069 387 16 01812 déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue Jangot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1330 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Abr 69 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. Aubry Jean-François

DP 069 387 16 01813 déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 - Projet : Installation d'un poste électrique - Terrain : Rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 22034 m<sup>2</sup> - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Flandin Eric

DP 069 387 16 01814 déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 - Projet : Installation d'un poste électrique - Terrain : Rue Pierre Gilles de Gennes Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 8297 m<sup>2</sup> - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon

DP 069 387 16 01815 déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Brigadier Voituret Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 272 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dauchy Rémi 87 rue Masséna 69006 Lyon

DP 069 388 16 01816 déposée le 2 septembre 2016 - Projet : Changement de destination de 2 locaux commerciaux en 2 logements - Terrain : 182 bis avenue Général Frère Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 883 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sarron Didier 57 rue de la Marne 69500 Bron

DP 069 388 16 01817 déposée le 2 septembre 2016 - Projet : Rava-

lement de façades - Terrain : 44 avenue Paul Santy Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 700 m<sup>2</sup> - Demandeur : Champagne Facades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne Au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 387 16 01818 déposée le 2 septembre 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 69 rue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 150 m<sup>2</sup> - Demandeur : Chanel SAS 12 rue de l'Industrie 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 382 16 01819 déposée le 2 septembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Tupin Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 366 m<sup>2</sup> - Demandeur : Chanel SAS 12 rue de l'Industrie 69200 Venissieux - Mandataire : M. Dufer Raphaël

DP 069 381 16 01820 déposée le 2 septembre 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 154 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 486 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Coste Raphaël

DP 069 383 16 01821 déposée le 2 septembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 282 cours Lafayette Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Solis Elodie 1453 route de Pont d'Ain 01160 Druillat

DP 069 383 16 01822 déposée le 2 septembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 rue Roux Soignat Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 293 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Atimmo 34 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Arsakaev Islam

### **Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 août au 3 septembre 2016**

PC 069 383 15 00285 T02 déposé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 Transfert - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 26 logements et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 1266 m<sup>2</sup> - Terrain : 117 - 119 rue Baraban Lyon 3<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 637 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Baraban Paul Bert 45 Chemin du Moulin Caron 69570 Dardilly - Mandataire : M. Fouque Grégory - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Masset CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 383 16 00014 T01 déposé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 Transfert - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de 16 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 1188 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue Saint-Isidore Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1345 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Utei Saint-Isidore 62 Rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Kowal Jean - Auteur : Atelier Thierry Roche & Associés 91 bis avenue de la République 69160 Tassin-La-Demi-Lune

PC 069 384 16 00298 déposé le 30 août 2016 - Projet : Démolition de 4 courts de tennis. Construction d'un hôtel de 57 chambres et 2 suites, construction d'un immeuble de bureaux et création de 143 aires de stationnement - Surface créée : 7597 m<sup>2</sup> - Terrain : 84 ABC quai Gillet Lyon 4<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 17747 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI du 84 Quai Gillet 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Giorgi Constant - Auteurs : Sas du Nouveau Pont Place commandant Henri Rivière 69100 Villeurbanne M. Morlet Jean-Louis 23 boulevard des Belges 69006 Lyon

PC 069 385 16 00299 déposé le 31 août 2016 - Projet : Rénovation d'un logement et changement des menuiseries - Terrain : 3 place Saint-Paul Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 59 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Hugues Fabrice 23 route de la Louche 1092 Lausanne - Suisse - Auteur : M. Rosso Mickaël 46 rue Saint-Georges 69005 Lyon

### **Déclarations préalables délivrées pendant la période du 29 août 2016 au 3 septembre 2016**

DP 069 384 16 01078 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Les Charpentiers d'Aujourd'hui 13 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 14 rue de Cuire Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01176 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à SCI de Cooper 19 allée des Monts d'Or 69410 Champagne-Au-Mont-d'Or - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 rue Molière Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01330 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M<sup>me</sup> Vallex Priyanka 2 impasse Gord 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture avec changement de menuiseries et création de - Surface de plancher - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 impasse Gord Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01413 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M<sup>me</sup> Miczka Sophie 1 impasse des Ecureuils 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 4 rue Capucins Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 381 16 01414 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M<sup>me</sup> Miczka Sophie 1 impasse des Ecureuils 69300 Caluire-et-Cuire - Projet :

Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 4 rue Capucins Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 381 16 01415 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M<sup>me</sup> Miczka Sophie 1 impasse des Ecureuils 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 rue Lorette Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 381 16 01416 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M<sup>me</sup> Miczka Sophie 1 impasse des Ecureuils 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 rue Lorette Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 389 16 01421 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 43 quai Pierre Scize Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01440 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à L'Esquisse 36 boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 place Edgar Quinet Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01458 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Regie Thiebaud 6 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureau - Terrain : 6 place Bellecour Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01460 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à SCI Regale 12 quai Lassagne 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 quai Lassagne Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 382 16 01463 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Cabinet Tamburini 5 rue Pizay 69001 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 quai Jules Courmont Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01464 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M. Le Grand Thierry 40 boulevard Balmont 69009 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 1 quai Joseph Gillet Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01466 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à VK Promotion 2029 route de Lyon 07430 Davezieux - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 8 rue du Chariot d'Or Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01467 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M. Kafiz Hachemir 78 bis rue Pierre Audry 69009 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 39 m<sup>2</sup> - Terrain : 15 rue Chazay Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01468 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 - 20 rue Philippe de la Salle Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01481 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Pâtisserie Saladino 9 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue Tronchet Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01482 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 58 rue Waldeck Rousseau Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01487 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Allié Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 place de Paris Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01493 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M<sup>me</sup> Saint-Père Isabelle 46 grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon - Projet : Réfection d'un mur de clôture - Terrain : 46 grande rue de Saint-Rambert Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01496 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 144 rue Vendôme Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01504 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Isolde K 15 rue Philippeville 69004 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 16 rue Professeur Weill Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01506 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à SDC 112 Cours Vitton Domicilie Chez Regie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Installation d'une clôture avec modification de façade - Terrain : 112 cours Vitton Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01509 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à ST Basile 15 rue Mercière 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture. - Terrain : 15 rue Mercière Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01518 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à M<sup>me</sup> Millon Delphine 35 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue de Brest Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01528 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 place des Célestins Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01546 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Champagne Facades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne Au Mont d'Or Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 place Tolozan Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 386 16 01569 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à SCI Vendôme Investissement 25 rue Bossuet 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01581 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 78 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01582 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Plene-

tude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture et de souches de cheminées - Terrain : 131 rue Vauban Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01589 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Jean Fabre Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01596 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 21 rue Sainte-Hélène Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01642 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à la Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue Romarin Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 382 16 01654 Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Hôtel de Verdun 48 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 82 rue de la Charité Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01690 Décision du 2 septembre 2016 à Alliage Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69364 Lyon Cedex 07 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 5-7 avenue Jean Mermoz Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01693 Décision du 2 septembre 2016 à M. Teboul Albert 161 avenue Paul Santy 69008 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 47 rue Pierre Delore Lyon 8<sup>e</sup>

---

### Permis de construire délivré pendant la période du 29 août 2016 au 3 septembre 2016

---

PC 069 385 16 00173 - Arrêté du 2 septembre 2016 à SCCV 33 Joliot 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Construction de deux bâtiments, soit 23 logements et création de 27 aires de stationnement - Surface créée : 1254 m<sup>2</sup> - Terrain : 33 rue Joliot Curie Lyon 5<sup>e</sup>

---

### Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 5 septembre 2016 au 10 septembre 2016

---

DP 069 388 16 01823 déposée le 5 septembre 2016 - Projet : Modification de façade de toiture et clôture - Terrain : 6 rue Garon Duret Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 663 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lafrene Philippe 6 rue Garon Duret 69008 Lyon

DP 069 387 16 01824 déposée le 5 septembre 2016 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 361 Rue Garibaldi Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 232 m<sup>2</sup> - Demandeur : Laverie Msd 361 rue Garibaldi 69007 Lyon - Mandataire : M. Simard Mathieu

DP 069 387 16 01825 déposée le 5 septembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 374 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Segalat Laurent Chez M Macé 412 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne

DP 069 385 16 01826 déposée le 5 septembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 21 rue des Farges Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 23368 m<sup>2</sup> - Demandeur : Region Auvergne Rhone-Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Bertrand Guilhem

DP 069 387 16 01827 déposée le 5 septembre 2016 - Projet : Pose d'un poste de transformateur électrique - Terrain : 38 rue du Repos Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Enedis Sarl 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Flandin Eric

DP 069 381 16 01828 déposée le 5 septembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 14 place des Terreaux Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 7659 m<sup>2</sup> - Demandeur : Credit Agricole Centre-Est 18 rue Flacé 71010 Macon BP 529 - Mandataire : M<sup>me</sup> Dall'Aglio Michèle

DP 069 384 16 01829 déposée le 5 septembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 7 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 147 m<sup>2</sup> - Demandeur : NALOU SAS 60 avenue des Frères Lumières 69008 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Morgado-Loureiro Nathalie

DP 069 383 16 01830 déposée le 5 septembre 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 20 rue de la Caille Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 840 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Boileau Pauline 1565 route de Lyon 38540 Valencin

DP 069 386 16 01831 déposée le 6 septembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 70 quai Charles de Gaulle Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 37413 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Casino de Lyon

70 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Benhamou Guy

DP 069 382 16 01832 déposée le 6 septembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 rue Victor Hugo Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 324 m<sup>2</sup> - Demandeur : Momie Lyon 66 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : M. Vitry Mikaël

DP 069 386 16 01833 déposée le 6 septembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 52 rue Ney Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 148 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Brogniart François 9 rue du Plat 69002 Lyon

DP 069 385 16 01834 déposée le 6 septembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 102 rue Saint-Georges Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 815 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Auvray Sylvain 7 rue Couëdic 44000 Nantes

DP 069 381 16 01835 déposée le 6 septembre 2016 - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 41 rue René Leynaud Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 382 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Leynaud 41 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 383 16 01836 déposée le 6 septembre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 23 m<sup>2</sup> - Terrain : 17 rue Montaigne Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 420 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mirodatos Claude 17 rue Montaigne 69003 Lyon

DP 069 383 16 01837 déposée le 7 septembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 147 avenue Lacassagne Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 614 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Jouet Sophie 147 avenue Lacassagne 69003 Lyon

DP 069 383 16 01838 déposée le 7 septembre 2016 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 20 rue Chambovet Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 653 m<sup>2</sup> - Demandeur : Confort Solution Energie 155 -159 rue du Docteur Bauer 93400 Saint-Ouen - Mandataire : M. Chocron Alexis

DP 069 382 16 01839 déposée le 7 septembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue de la Gerbe Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 987 m<sup>2</sup> - Demandeur : Banque de France 31 rue Croix des Petits Champs 75049 Paris Cedex 01 - Mandataire : M. Gonzalez Emmanuel

DP 069 386 16 01840 déposée le 7 septembre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 51 rue Duquesne Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 388 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCPI Renovalys 4 12 rue Médéric 75017 PARIS - Mandataire : M. Delahaye Thibault

DP 069 382 16 01841 déposée le 7 septembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 rue du Plat Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 817 m<sup>2</sup> - Demandeur : la Petite Cave 140 rue Dedieu 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Schouvey Anthony

DP 069 387 16 01842 déposée le 7 septembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 122 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 133 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Charpentiers d'Aujourd'hui 13 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 382 16 01843 déposée le 7 septembre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 30 cours Suchet Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 293 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : M<sup>me</sup> Roche-Garin Michèle

DP 069 385 16 01844 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Création de - Surface avec modification de façade - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 27 rue Simon Jallade Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 760 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Kleinmann Anne-Catherine 27 rue Simon Jallade 69005 Lyon

DP 069 386 16 01845 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en bureaux - Terrain : 97 rue Duguesclin Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 300 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Vieux-Rochas Brigitte 28 rue Claude Jusseaud 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon

DP 069 387 16 01846 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 57 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 259 m<sup>2</sup> - Demandeur : Meric 80 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-En-Velin - Mandataire : M. Meric Mikayil

DP 069 384 16 01847 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements - Terrain : 13 cours Herbouville Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1416 m<sup>2</sup> - Demandeur : Club du Rhone 113 chemin de Fontanières 69350 la Mulatière - Mandataire : M<sup>me</sup> Caudard Marie Michelle

DP 069 386 16 01848 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 33 rue de Créqui Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 281 m<sup>2</sup> - Demandeur : Frée Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Mandataire : M. Poidatz Cyril

DP 069 386 16 01850 déposée le 8 septembre 2016 - Projet :

Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 cours Vitton Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 553 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bagg Sarl 10 cours Vitton 69009 Lyon - Mandataire : M. Hodara Grégory

DP 069 383 16 01851 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 122 avenue Lacassagne Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 286 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Icard François 122 avenue Lacassagne 69003 Lyon

DP 069 385 16 01852 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 62 rue de la Favorite Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2405 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Thivillier Maurice 62 rue de la Favorite 69322 Lyon Cedex 05

DP 069 384 16 01853 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Remise en peinture de clôture - Terrain : 85 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 379 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC 85 Grande Rue de la Croix Rouse 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

DP 069 387 16 01854 déposée le 8 septembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 34 rue Pasteur Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 186 m<sup>2</sup> - Demandeur : Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Pagnon Armel

DP 069 386 16 01855 déposée le 9 septembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 cours Vitton Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 201 m<sup>2</sup> - Demandeur : Planete Chocolathe 21 impasse Georges Brassens 69310 Pierre-Benite - Mandataire : M<sup>me</sup> Parrot Christèle

DP 069 382 16 01856 déposée le 9 septembre 2016 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 85 cours Charlemagne Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 174 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 382 16 01857 déposée le 9 septembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue Grenette Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 367 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bagg Sarl 10 Cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Hodara Grégory

DP 069 383 16 01858 déposée le 9 septembre 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 32-34-36 rue Amiral Courbet Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 6819 m<sup>2</sup> - Demandeur : Societe Lyonnaise d'Amenagement 4 rue Clotilde Bizolon 69002 Lyon - Mandataire : M. Douvre Jean

DP 069 382 16 01859 déposée le 9 septembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 rue Mercière Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 247 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Les 4 Fantastiques 53 rue Mercière 69002 Lyon - Mandataire : M. Termoz Bertrand

DP 069 386 16 01860 déposée le 9 septembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 110 rue Bugeaud Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 234 m<sup>2</sup> - Demandeur : Concept Fluides 8 Bis rue de Longjumeau 91160 Ballainvilliers - Mandataire : M. Riondet Jean-Luc

### **Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué Permis de construire déposés pendant la période du 5 au 10 septembre 2016**

PC 069 388 14 00328 M04 déposé le 8 septembre 2016 Modificatif - Projet : Construction de 2 maisons individuelles et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 170 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 rue Hugues Guerin Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 376 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Boussaid Ali 51 rue Pierre Delore 69008 Lyon - Auteur : Opus Star Concept Sarl 155 rue Antoine Charial 69003 Lyon

PC 069 383 14 00418 M01 déposé le 8 septembre 2016 Modificatif - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment, extension et rénovation d'un musée - Surface créée : 1065 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue Rachais Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3014 m<sup>2</sup> - Demandeur : Universite Lumière Lyon 2 86 rue Pasteur 69355 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M<sup>me</sup> Dompnier Nathalie - Auteur : M. Guillot Nicolas 17 rue Louis Thévenet 69004 Lyon

PC 069 387 15 00146 M02 déposé le 9 septembre 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination de bureaux en logements avec modification de façade - Terrain : 53 rue de la Thibaudière Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 262 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV 53 Thibaudière 27 rue Raoul Servant 69007 Lyon - Mandataire : M. Teboul Mickael - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 383 15 00284 T01 déposé le 6 septembre 2016 Transfert - Projet : Démolition partielle et reconstruction à l'identique d'un bâtiment de 7 logements et d'un local de bureaux. - Surface créée : 561 m<sup>2</sup> - Terrain : 125 rue Baraban Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 275 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Baraban Paul Bert 45 chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly - Mandataire : M. Fouque Grégory - Auteur :

M. Bernadal Antoine 83 cours Richard Vitton 69003 Lyon

PC 069 389 15 00380 T01 déposé le 6 septembre 2016 Transfert - Projet : Démolition d'un abri de jardin. Construction d'un immeuble de 18 logements et création de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1199 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue Renée Sabran Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3849 m<sup>2</sup> - Demandeur : Résidence Rivage de l'Île 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Mandataire : M. Fornas Michel - Auteur : M<sup>me</sup> Quay Pauline 17 rue Saint-Simon 69009 Lyon

PC 069 385 16 00300 déposé le 5 septembre 2016 - Projet : Réaménagement intérieur d'un logement - Terrain : 12 rue du Bœuf Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 637 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Livadas Alexandre 30 Montée de la Grande Côte 01700 Neyron - Auteur : M. Tranieux Vincent 25 avenue Jean Jaurès 19100 Brive la Gaillarde

PC 069 387 16 00301 déposé le 5 septembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 25 rue Montesquieu Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 232 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Huynh Félix 13 Chemin de Crecy 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'OR - Auteur : M. Maillard Denis 17 Chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully

PC 069 387 16 00302 déposé le 5 septembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 34 rue Paul du Vivier Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 65840 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNCF Mobilite 9 rue Jean-Philippe Rameau 93312 Saint-Denis Cedex - Mandataire : M. Henon Sébastien - Auteur : M. Girerd Emmanuel 22 place Honoré de Balzac 42530 Saint-Genest Lerpt

PC 069 383 16 00303 déposé le 6 septembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en bureaux, extension et modification de façade - Surface créée : 74 m<sup>2</sup> - Terrain : 26 rue Maurice Flandin Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 468 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Hafner Gaspard 16 avenue de Grande Bretagne 69001 Lyon

PC 069 385 16 00304 déposé le 6 septembre 2016 - Projet : Réhabilitation intérieure d'un logement - Terrain : 19 rue Saint-Jean Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 352 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI MGC 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean - Auteur : e 116 rue Hénou 69004 Lyon

PC 069 385 16 00305 déposé le 8 septembre 2016 - Projet : Extension d'un bâtiment de logements avec construction d'un abri de jardin et de voitures - Surface créée : 54 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 impasse du Fort Saint-Irénée Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1230 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Combe Didier 6 impasse du Fort Saint-Irénée 69005 Lyon - Auteur : M. Fabre Jacques 1 montée Saint-Sébastien 69001 Lyon

### **Ville de Lyon Déclarations préalables délivrées pendant la période du 5 septembre 2016 au 10 septembre 2016**

DP 069 382 16 00916 Décision du 5 septembre 2016 à Maison Pochat 2 place Carnot 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en locaux commerciaux - Terrain : 2 place Carnot Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01269 Décision du 5 septembre 2016 à e 21 boulevard Vivier Merle 69399 Lyon e 03 - Projet : Installation de toilettes publiques - Surface créée : 5 m<sup>2</sup> - Terrain : Rue Pierre Valdo Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01297 Décision du 8 septembre 2016 à Les Jardins du Président 69 Boulevard des Canuts 69317 Lyon cedex 04 - Projet : Installation de clôture - Terrain : 57 rue Richerand Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01410 Décision du 9 septembre 2016 à Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 31 rue Cavenne Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01418 Décision du 9 septembre 2016 à M. Capillon Nicolas 66 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01422 Décision du 5 septembre 2016 à SCI Jam 52 rue Montgolfier 69009 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 52 rue Montgolfier Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01426 Décision du 5 septembre 2016 à Ecole Montessori de la Croix-Rousse 4 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 21 rue André Bonin Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01428 Décision du 9 septembre 2016 à Les Estuaries 34 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Installation d'un portail et d'une clôture - Terrain : 24 rue Sébastien Gryphe Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01447 Décision du 9 septembre 2016 à M<sup>me</sup> Gerenton Catherine 12 rue Thérèse de Grignan 69620 Theize - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 10 Rue des Trois Rois Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01484 Décision du 8 septembre 2016 à M. Navarro Jean- Pierre 35 rue Trarieux 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade (régularisation) - Terrain : 35 rue Trarieux Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01513 Décision du 5 septembre 2016 à M. Giuliani Olivier 99 boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 37 cours Vitton Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01517 Décision du 8 septembre 2016 à M. Cabaud Jean 24 rue Rabelais 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Rabelais Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01522 Décision du 5 septembre 2016 à Emc Cabinet 31 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue Tête d'Or Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01524 Décision du 8 septembre 2016 à M. Atallah Emeric 81 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 74 cours Lafayette Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01541 Décision du 5 septembre 2016 à Regie Bocquet des Garets et Chastel 60 rue Racine 69612 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 104 boulevard des Belges Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01545 Décision du 9 septembre 2016 à M<sup>me</sup> Carteret Magali 7 rue Claude Joseph Bonnet 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01547 Décision du 5 septembre 2016 à M. Bernard-Brunel Victor 12 rue des Verriers 69007 Lyon - Projet : Création de - Surface de plancher avec modification de toiture - Surface créée : 38 m<sup>2</sup> - Terrain : 167 rue Duguesclin Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01573 Décision du 9 septembre 2016 à Syndic de la Copropriete Residence Le Cap 22 quai du Docteur Gailleton 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 b avenue Debrousse Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01576 Décision du 9 septembre 2016 à M. Demont Corentin 14 place Gabriel Rambaud 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 27 rue Sala Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01588 Décision du 9 septembre 2016 à Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 49 rue Eugène Pons Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01601 Décision du 9 septembre 2016 à Sfate & Combier 8 chemin du Stade 38730 Doissin - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 Rue Auguste Comte Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01602 Décision du 5 septembre 2016 à Metropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 69 rue Vendôme Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01608 Décision du 5 septembre 2016 à Agesca Identification 19 rue du 35<sup>e</sup> Régiment d'Aviation 69500 BRON - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 13-14 quai Pierre Scize Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01613 Décision du 5 septembre 2016 à Ville de Lyon Secteur 7/8 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification d'un portail - Terrain : 2 Rue Paul Cazeneuve Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01617 Décision du 9 septembre 2016 à M<sup>me</sup> Duverneuil Perrine 15 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 54 cours Gambetta Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01619 Décision du 5 septembre 2016 à M. Bousaton Evariste 49 rue Barthélémy Buyer 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 allée de l'Aiglon Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01627 Décision du 9 septembre 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Franklin Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01634 Décision du 5 septembre 2016 à M. e Philippe 15 boulevard Jules Favre 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 rue Molière Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01637 Décision du 9 septembre 2016 à e 11 quai Clémenceau 69300 e - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Delandine Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01641 Décision du 9 septembre 2016 à Societe Tsar la Gallée 69390 Millery - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 rue Salomon Reinach Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01653 Décision du 9 septembre 2016 à Société Generale 22 rue de l'Arbre Sec 69204 Lyon Cedex 01 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 place Jean Macé Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01660 Décision du 5 septembre 2016 à ASF Toitures avenue de la Gare 69380 Marcellilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 76 boulevard des Belges Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01661 Décision du 9 septembre 2016 à Studio Couture Paris 7 rue François Dauphin 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 11 rue François Dauphin Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01681 Décision du 9 septembre 2016 à Entreprise Paul Roche Champailard 69870 Lamure Sur Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue Marie Henriette Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01687 Décision du 9 septembre 2016 à M. Drap Raoul 22 rue de la Métallurgie 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Dubois Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01691 Décision du 5 septembre 2016 à Ville de Lyon Direction Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : avenue Barthélémy Buyer- Voie Verte Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01701 Décision du 9 septembre 2016 à M. Chaigne Arnaud 44 rue Malesherbes 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 44 rue Père Chevrier Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01702 Décision du 9 septembre 2016 à Entreprise Thabuis Sas 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 29 rue Ferrandière Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01707 Décision du 9 septembre 2016 à Chez Camille 17 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue de la Charité Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01710 Décision du 9 septembre 2016 à Credit Agricole Centre-Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 55 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01711 Décision du 9 septembre 2016 à Credit Agricole Centre-Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-Au-Mont-d'Or - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 60 avenue Debourg Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01714 Décision du 9 septembre 2016 à Societe Elsa Lee 69 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 69 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01717 Décision du 8 septembre 2016 à M<sup>me</sup> Barboyon Chantal 47 rue Raspail 69600 OULLINS - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 59 cours Gambetta Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01719 Décision du 5 septembre 2016 à Sensee 140 boulevard Haussmann 75008 PARIS - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 65 rue de Président Edouard Herriot Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01721 Décision du 8 septembre 2016 à M<sup>me</sup> Grisard-Anaf Maryelle 235 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 235 avenue Lacassagne Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01725 Décision du 5 septembre 2016 à M. Boulghobra Oirdi 6 rue Tramuset 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Tramuset Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01731 Décision du 9 septembre 2016 à M. Berthet François 32 rue d'Ivry 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue d'Ivry Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01732 Décision du 9 septembre 2016 à M<sup>me</sup> Fourcade Amélie 3 rue Dumont d'Urville 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Dumont d'Urville Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01733 Décision du 9 septembre 2016 à M<sup>me</sup> Vehi Caussanel Marie 20 rue du Lieutenant Colonel Girard 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 32 B Rue Lieutenant Colonel Girard Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01740 Décision du 9 septembre 2016 à M<sup>me</sup> Coulon Charlotte 9 Place des Célestins 69002 Lyon - Projet : Modification de façades - Terrain : 9 place des Célestins Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01742 Décision du 9 septembre 2016 à Tabac Saint-Nizier 33 rue du Président E Herriot 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 rue du Président E. Herriot Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01773 Décision du 9 septembre 2016 à Emios Sas 6 quai de Serbie 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 141 cours du Docteur Long Lyon 3<sup>e</sup>

---

### Ville de Lyon Permis de construire délivrés pendant la période du 5 au 10 septembre 2016

---

PC 069 388 16 00142 - Arrêté du 7 septembre 2016 à Nacarat 594 avenue Willy Brandt 59777 Euralille - Projet : Construction d'un immeuble de 56 logements, commerce en RDC et création de 65 aires de stationnement - Surface créée : 3842 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 - 15 rue Berthe Morisot Lyon 8<sup>e</sup>

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 4 JUILLET 2016

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 4 juillet 2016 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 27 juin 2016 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

## Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzarda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillaud, M. Brolquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absents excusés** : M. Fenech, M. Braillard, Mme Manoukian, Mme Berra, Mme de Lavernée, M. Royer.

**Dépôts de pouvoirs** : Mme Roux de Bézieux, Mme Rabatel, M. Havard, Mme Sangouard ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Fenech, Mme Manoukian, Mme Berra, Mme de Lavernée.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Bérat, Mme Condemine, Mme Frih, M. David, M. Graber, M. Sécheresse, M. Maleski, Mme Nachury ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Balas, Mme Burillon, Mme Fondev, M. Guillaud, Mme Hajri, M. Képénékian, M. Julien-Laferrière, M. Hamelin.

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté.)

**M. LE MAIRE** : Avant d'aborder notre ordre du jour, je vous informe que Mme Anne Jestin, ici présente, -si elle veut bien se lever- prend aujourd'hui ses fonctions de Déléguée générale au Développement urbain de la Ville de Lyon.

Je lui souhaite, en notre nom à tous, la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

(Applaudissements.)

## Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016 paru au Bulletin municipal officiel du 6 juin 2016.

Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté.)

## Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

## Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, la Ville de Lyon dispose de 57 représentants titulaires au sein de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges. M. Pierre Bérat a démissionné de son mandat de Conseiller métropolitain et est remplacé dans ces fonctions par M. Patrick Huguet depuis le 30 mai 2016.

Dans ce prolongement, il m'a fait part de son souhait de ne plus siéger dans cette commission. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour

- Contre

- Abstention

(Adoptée.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour

- Contre

- Abstention

(Adoptée.)

Je vous propose la candidature de M. Patrick Huguet.

Y'a-t-il d'autres candidats ?

Je mets aux voix la candidature de M. Patrick Huguet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? la candidature de M. Huguet est adoptée.

---

**Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du jury de marché de conception réalisation de la Métropole de Lyon, pour l'opération de construction du Centre International de Recherche contre le Cancer -CIRC-**

**M. LE MAIRE :** Chers Collègues, la Ville de Lyon est invitée par la Métropole de Lyon, à désigner un technicien de la Ville en vue de sa participation au jury du marché public de conception-réalisation portant sur l'opération de construction du Centre International de Recherche contre le Cancer.

Il convient que cela soit un technicien ou une technicienne. Je vous propose la candidature de Mme Anne Jestin, qui va commencer dans ses premières œuvres.

Y-a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour

- Contre

- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour

- Contre

- Abstention

(Adoptée.)

La candidature de Mme Anne Jestin est adoptée.

---

**Questions écrites du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement.

et c'est M. Hubert Julien-Laferrière, Maire de cet arrondissement, qui a la parole.

**Question n° 1 – Opération d'urbanisme sur le secteur Balmont**

**M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert,** Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Merci Monsieur le Maire.

La première question porte sur le quartier de la Duchère et plus précisément sur les opérations d'urbanisme prévues sur le secteur de Balmont.

Vous le savez mieux que nous tous, Monsieur le Maire, le quartier de la Duchère connaît depuis plus de dix ans des transformations profondes, en particulier sur le secteur du Plateau. Dans le cadre de l'extension de ces transformations aux autres quartiers de la Duchère, nous aimerions que vous puissiez nous indiquer précisément quelles sont les opérations en cours, en particulier sur le quartier de Balmont ?

**M. LE FAOU Michel,** Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, mes chers Collègues, au sein du 9<sup>e</sup> arrondissement, le quartier de la Duchère occupe une place spécifique.

Quartier de près de 5 300 logements à sa création, dont 80 % de logements conventionnés, et ayant compté jusqu'à 23 000 habitants, la Duchère a connu un cycle de dévalorisation et de paupérisation, qui a abouti à la définition d'un projet de restructuration urbaine en 2003, contractualisé dans une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en mai 2005. et vous-même, Monsieur le Maire, et vous-même Monsieur le Maire d'arrondissement, vous y avez largement contribué.

Depuis, une grande transformation s'est engagée, dont vous avez tous pu constater les superbes avancées urbaines. la recomposition urbaine s'est principalement portée sur l'urgence à intervenir dans les secteurs les plus déqualifiées, et notamment sur tout ce que l'on nommait et l'on nomme toujours, le « Plateau de la Duchère ».

C'est pour cela que 1 700 logements sociaux ont été démolis et d'autres lourdement réhabilités, et que 1 800 autres logements neufs, mieux conçus, dans une qualité architecturale et des normes de qualité environnementale ambitieuses, dans un cadre urbain totalement renouvelé et dans un très bel équilibre entre équipements, espaces naturels et logements.

Vous avez pu admirer et pratiquer, la place Abbé Pierre, la Halle Diagona, le parc du Vallon, et bien d'autres réalisations, dans le sens de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie de nos concitoyens.

Tout cela, la population du quartier peut d'ores et déjà en bénéficier, et c'est un grand progrès. L'image et le vécu du quartier ont véritablement changé.

Le projet de rénovation urbaine va se poursuivre dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et les efforts vont désormais se concentrer sur les secteurs de la Sauvegarde et du Château.

Même si des démolitions/reconstructions se sont concentrées sur le Plateau, le quartier de Balmont n'a pas été oublié. Depuis 2003, on peut lister un certain nombre de réalisations :

- le réaménagement du boulevard de Balmont ;
- le repositionnement des commerces sur le boulevard ;
- le soutien aux copropriétés de Balmont, via un programme d'intérêt général ;
- la réfection d'espaces publics, avec notamment la reprise de l'éclairage, des cheminements, des squares et des terrains de foot ;
- la mise en valeur du Ciné Duchère ;
- la réalisation en 2010, par la Foncière Logements, de 33 logements locatifs libres ;
- et enfin en 2013 la rénovation du stade de Balmont, qui a permis l'organisation des championnats du monde vétérans d'Athlétisme en août 2015.

Le chantier de la place Bachaga Boualem, qui accueille notamment le Monument aux morts de la Ville d'Oran, chantier conçu par le Cabinet Hors Champs, a démarré le 9 juin dernier et s'achèvera fin 2016, pour un budget total d'opérations de 430.000 € HT.

Ce projet a fait l'objet en 2015, d'une large concertation avec les habitants de Balmont, comme pour l'ensemble des espaces publics de la Duchère. Il s'agit de valoriser le site et de réorganiser ses fonctions.

Mais la transformation la plus spectaculaire du secteur de Balmont, est sans nul doute celle de la résidence Chapas. Visible de la Saône et de plusieurs points de Lyon, dont les Monts d'Or, le célèbre immeuble domine le 9<sup>e</sup> arrondissement.

La SACVL, propriétaire des lieux, a lancé un grand chantier de métamorphose, sous la conception de Roland Castro, marquant une nouvelle empreinte architecturale.

Les premiers travaux ont été engagés dès 2009, avec l'écrêtage de la barre sur les quatre premières allées, l'épaississement du bâtiment et la construction de maisons sur le toit de cet immeuble.

Parallèlement, un immeuble neuf de 48 logements en PLS a été construit en proue de cet immeuble, sur le boulevard de Balmont, et livré dès la fin de l'année 2011.

La deuxième tranche, débutée en octobre 2014 sur les six dernières allées, qui comprend 182 logements, est quant à elle, réalisée en site

occupé et en passe d'être achevée. la rénovation a été effectuée depuis l'extérieur, pour limiter les nuisances de chantier et permettre le maintien à domicile des habitants.

Elle a pour but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents, avec un engagement particulièrement fort en faveur des économies d'énergie.

Le budget de ce chantier de réhabilitation s'élève à 15 M€, avec la création de nouveaux ascenseurs, la création de locaux communs, la création de loggias et de jardins d'hiver...

De plus, le projet a permis la création de huit logements adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite, à la place de box de stationnement, en collaboration avec l'Association Régionale des Infirmités Motrices Cérébrales.

La SACVL, très à l'écoute de ses locataires et consciente de l'ampleur des travaux, a mis en place des réunions publiques en amont, et des permanences hebdomadaires en phase de chantier, et même un logement de courtoisie pour le temps des travaux les plus lourds.

Un accompagnement particulier a été proposé pour les enfants de la résidence, grâce à l'Association « Chic de l'Archi ». Douze d'entre eux, âgés de 6 à 12 ans, ont eu l'occasion de découvrir l'histoire de leur quartier et d'imaginer les futures transformations, grâce à des jeux de construction. Les enfants ont apprécié cet atelier productif et très animé et leurs travaux sont désormais affichés sur les palissades de chantier.

Grâce à cette métamorphose, la SACVL a pu renouveler son offre locative sur le secteur et le pari de la mixité est pleinement assuré. Elle entend poursuivre ce mouvement, avec les réhabilitations des 600 autres logements sur les immeubles Sakharov et Plateau Sud.

Les études d'occupation sociale ont permis de mettre en exergue la diversité des nouveaux locataires. Les premiers locataires de l'immeuble neuf en proie, présentaient des profils très variés, avec une majorité de locataires en CDI et des ressources comprises majoritairement entre 2 000 € et 4 000 € mensuels.

Je pense que nombre des élus présents seront heureux de constater ce succès, surtout ceux qui s'inquiètent régulièrement des taux de logements sociaux dans nos IRIS !

Les rez-de-chaussée sont globalement revalorisés sur le quartier, avec de nouvelles occupations : supérette, pharmacie, auto-école, laboratoire d'analyses, boulangerie, ophtalmologiste, agence immobilière, cabinet d'architecture, locaux associatifs.

Ne reste plus de vacant que le local tout neuf prévu pour le tabac-presse ! En effet, la prochaine opération du projet de la SACVL, que nous appelons le « bâtiment A », doit se construire en lieu et place d'un local aujourd'hui occupé par un tabac-presse et dont la libération sous-tend la réalisation.

Programmation et forme urbaine sont en cours de réflexion, pour donner le dernier coup de crayon à cette entrée majeure sur le Plateau de la Duchère.

Nous œuvrons dans ces grands quartiers avec la SACVL, mais aussi avec nos partenaires, pour une ville équilibrée, dynamique, attractive et, bien évidemment, solidaire.

Je vous remercie.

#### **Question n° 2 – Suite démolition site résidence Nérard**

**M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert**, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la deuxième question concerne le devenir du foncier de l'ancienne résidence Nérard. Vous le savez cette résidence a été fermée l'année dernière et des travaux de démolition sont déjà programmés sur le tènement. Pourriez-vous nous indiquer précisément quel est le projet qui est envisagé sur ce secteur ?

**Mme RIVOIRE Françoise**, Adjointe : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 9<sup>e</sup>, chers Collègues, effectivement la résidence Nérard a été fermée par le CCAS de la Ville de Lyon en décembre 2015. Le bâtiment a été restitué et sécurisé par la SAHLMAS.

J'en profite pour remercier les services du CCAS qui ont accompagné les résidents dans leurs nouveaux logements. Pour information, chaque résident a pu accéder dans la résidence de son premier choix.

Comme pour la résidence Bugeaud dans le 6<sup>e</sup> et la résidence Philomène Magnin dans le 5<sup>e</sup>, le CROUS de Lyon Saint-etienne a formulé le souhait de pouvoir travailler avec la SAHLMAS, pour développer une nouvelle opération de logement social étudiant.

Cette opération qui proposera une centaine de logements, a été validée avec les partenaires : Métropole, état, Région, dans la programmation pluriannuelle du logement social conventionné.

L'opération se fera au travers d'un concours de conception-réalisation, avec la SAHLMAS comme maître d'ouvrage. Le coût global de l'opération est de 6.300.000 €.

Le permis de démolir de l'actuelle résidence est en cours. Les opérations de désamiantage sont prévues début 2017 et la démolition de la structure dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

Le planning prévisionnel de reconstruction, bien que soumis à l'aléa archéologique, sera le suivant :

- novembre 2017 : choix du lauréat ;
- décembre 2017 : dépôt du permis de construire ;
- juin 2018 : démarrage du chantier ;
- septembre 2019 : livraison au CROUS.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon a engagé dès 2008 un ambitieux programme de rénovation de ces résidences seniors, avec un budget de 60 millions d'euros entre 2008 et 2020. Pour information, nous avons encore des places disponibles dans nos résidences.

Au titre du 9<sup>e</sup>, je citerai la très belle rénovation de la résidence de la Sauvegarde avec la mise en place d'un parcours santé dans le jardin que nous avons visité avec M. le Maire et vous-même lors de la semaine bleue 2015, et la rénovation de la résidence Jean Zay qui va démarrer et qui prévoit notamment la réfection du restaurant avec la création d'une ouverture sur la terrasse avec pergola.

Je me réjouis du travail que réalise la SAHLMAS sur son patrimoine qui répond à des projets avec le CROUS pour accueillir les étudiants qui ont choisi la Ville de Lyon, avec le CCAS dans nos résidences seniors et EHPAD et avec d'autres partenaires comme l'ACPPA à qui nous avons confié l'EHPAD Constant que nous avons inauguré la semaine dernière et qui est également une reconversion réussie d'une ancienne résidence seniors.

Je vous donne donc rendez-vous, Monsieur le Maire du 9<sup>e</sup>, pour la livraison de cette nouvelle résidence en 2019.

**M. LE MAIRE** : Merci bien Madame Rivoire. Troisième question.

#### **Question n° 3 – Théâtre Nouvelle Génération (TNG)**

**M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert**, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : la 3<sup>e</sup> question concerne le Théâtre Nouvelle Génération qui vient de connaître sa première saison sous la nouvelle direction de Joris Mathieu.

Ce Centre dramatique national dédié au jeune public, est une institution culturelle importante installée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement qui participe activement à la vie culturelle de notre territoire, celle de notre Ville et celle de notre Métropole.

Cette nouvelle direction, après celle de Nino D'Introna a permis de mettre en place de nouvelles dynamiques et de nouveaux rendez-vous pour tous les publics.

et au terme de cette première saison, pourriez-vous nous indiquer le bilan de cette première année et les grandes directions et objectifs futurs du théâtre pour le 9<sup>e</sup> et bien sûr plus largement pour notre ville ?

**M. KEPENEKIAN Georges**, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, Monsieur le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, vous l'avez dit, le Théâtre Nouvelle Génération, centre dramatique national dédié au jeune public, telle est son appellation, a connu en effet, un renouveau avec la première saison du nouveau directeur Joris Mathieu et de sa co-directrice Céline Le Roux.

Le TNG était auparavant dirigé par Nino D'Introna depuis 2004 et comme tout centre dramatique national, la direction était appelé à changer au bout de 10 ans.

Cette nouvelle équipe a mis en place un projet véritablement innovant, par son approche des publics, par son travail sur les nouvelles technologies, par sa collaboration avec les salles lyonnaises et nationales et bien sûr par le montage que nous avons proposé, son rattachement avec le Théâtre des ateliers. Je ne reviens pas sur cette information que nous avons donnée il y a déjà plus d'un an.



Cette saison a donc été marquée par des temps forts d'emblée, la nouvelle création de Joris Mathieu (Hikikimori le refuge), la venue de metteurs en scène des plus créatifs de différents horizons, en particulier l'Italie, l'installation du festival Micromondes ou encore la participation du TNG au festival Utopistes, dédié au cirque contemporain. Voilà quelques-unes des pistes qui ont marqué la dernière saison.

Au total ce sont 209 représentations qui se sont tenues au théâtre pour près de 22 spectacles, auquel il faut ajouter les nombreuses coopérations avec le Théâtre des ateliers et un programme de tournée qui s'amorce déjà et qui participe aussi au rayonnement de ce théâtre et nous en sommes très fier.

La fréquentation est repartie à la hausse avec près de 21 000 spectateurs dès cette première saison et un taux de remplissage de 84 %.

Le TNG, vous le savez Monsieur le Maire du 9<sup>e</sup> vous l'avez évoqué, s'est aussi fortement investi dans l'action en direction des scolaires, près de 8 500 enfants ont été accueillis cette saison, qu'il s'agisse de maternelles, de primaires ou collèges et lycées.

Au total, près de 35 % des spectateurs ont moins de 26 ans, mais c'est dire que pour un théâtre dédié à la jeune génération, il n'est pas seulement destiné aux jeunes. Nous avons des publics de parents et pas seulement de parents, qui viennent voir aussi ces spectacles pour tout public. 67 % viennent de notre agglomération.

Je tiens vraiment ici, à saluer le travail réalisé par Joris Mathieu et son équipe, et de nouveaux événements se préparent pour la nouvelle saison 2016-2017. Nous avons d'ailleurs le comité de suivi la semaine dernière qui nous a permis d'évoquer tout cela.

Le projet central du TNG est notamment centré sur les nouvelles technologies et le rapport qu'entretiennent les plus jeunes générations avec cette révolution numérique, représenté un atout dans l'offre culturelle de notre territoire qui, je suis sûr, à partir et à travers ce théâtre va pouvoir combiner, coordonner plusieurs nouvelles actions.

En tant que pôle de création pour le jeune public, le TNG est aujourd'hui un partenaire majeur pour les autres établissements afin de former les jeunes aux nouvelles formes culturelles. C'était déjà dans le schéma que nous avons proposé avec l'état.

Ainsi le TNG sous sa nouvelle direction a su commencer à écrire une nouvelle page dans l'histoire de ce théâtre, tant dans son quartier, son arrondissement qu'au niveau de l'agglomération et j'en suis sûr, sur le plan national en tant que centre dramatique national.

---

#### COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

---

### **2016/2234 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Association des Amis du Musée** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Il s'agit d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Association des Amis du Musée qui a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous saisissons l'occasion de ce projet de délibération pour une convention de mécénat entre Ville - Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et Association des Amis du Musée pour vous demander Monsieur le Maire, Président de la Métropole de Lyon, de bien vouloir nous faire un point sur le devenir du Musée des Tissus et des Arts décoratifs.

Bien sûr, nous savons un certain nombre de choses, à savoir qu'il y a eu une réunion Métropole-Région au Ministère à la fin du mois de juin, qu'il y a eu sans doute des discussions informelles, nous connaissons celle qui a eu lieu au match France-Irlande au Parc OL toujours au mois de juin.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a reporté la décision qu'elle devait prendre au mois de juin, au 19 septembre, concernant la poursuite de la gestion du Musée des Tissus. Nous avons bien pris note de l'engagement du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de continuer à soutenir ce Musée emblématique des Tissus.

Peut-on, Monsieur le Maire, connaître quelles sont les orientations qui sont prises, parce qu'il est vrai qu'on parle d'une décision à prendre avant la fin de l'année. Nous sommes au mois de juillet et finalement le temps passe vite, il s'agit d'un dossier important, pas seulement symboliquement mais aussi dans le cadre des décisions qu'il faut prendre et des financements qui sont nécessaires. Il me semble que non seulement les élus de ce Conseil municipal, auraient bénéficié à connaître les orientations, mais aussi l'ensemble des Lyonnais dont vous connaissez l'attachement à ce Musée. Je vous remercie.

**M. KEPENEKIAN Georges**, Premier Adjoint : Pour répondre à votre question, cette réunion a eu lieu le 28 juin dernier. Elle était essentiellement autour de la Chambre de Commerce, de la Région, de la Ville-Métropole et des services de l'état. Il s'agissait de discuter autour du rapport du médiateur, Thierry Leroy, qui a travaillé et proposé les conclusions de sa mission.

Pour faire très court, ce qui ne veut pas dire qu'on n'y reviendra pas, trois principes ont été actés au cours de cette réunion. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce Musée et ses collections sont toujours sous la responsabilité de la Chambre de Commerce, qui évidemment, souhaiterait s'en détacher et dans ce cas les conclusions de cette réunion étaient sous forme de trois principes :

- 1- Former peut-être une association, plutôt qu'un EPCC qui porterait le moment venu la responsabilité de ce musée.
- 2- Créer dans le même temps, évidemment la question des budgets est déterminante, un fond de dotation qui pourrait dès maintenant collecter toutes les participations spontanées ou moins spontanées de gens qui souhaiteraient soutenir ce Musée. Nous n'y échapperons pas, je pense que personne, aucune collectivité, n'a, aujourd'hui, les moyens de porter seul ce musée financièrement.
- 3- Bien entendu, et ce qui n'est pas le moins important, il faut mettre en œuvre un comité scientifique qui serait à même de rédiger un nouveau projet scientifique et culturel pour ce musée, comme tout musée doit en disposer.

Ce projet devra se dérouler sur le temps long, il va sûrement prendre un peu de temps, on n'y arrivera pas ni en 6 mois, ni en un an. Cette question reste donc ouverte et je vous donne rendez-vous en septembre pour trouver des réponses à ces questions, encore une fois sous le coup des difficultés budgétaires des différentes collectivités.

**M. LE MAIRE** : Je rappelle que chacun est dans son rôle avec ses responsabilités, que la Ville de Lyon a à gérer un certain nombre d'institutions, que la Métropole en gère un certain nombre d'autres, et que nous avons toujours dit qu'il fallait trouver une solution n'engageant pas plus les finances de la Ville que celles de la Métropole.

Je vois un enthousiasme pour ce musée, sur tous les plans, sauf sur le plan financier, ce qui n'est pas sans m'inquiéter un peu.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

### **2016/2243 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon concernant la vente des Lyon City Card par les musées municipaux** (Direction des Affaires Culturelles)

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon concernant la vente des Lyon City Card par les musées municipaux.

Avis favorable de la Commission.

**Mme SANGOUARD Joëlle** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous profitons de cette délibération concernant la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Office du Tourisme pour évoquer la fermeture de l'antenne de l'Office du Tourisme du Vieux Lyon.

Certes, le tourisme n'est plus de la compétence de la Ville mais de la Métropole, mais comme vous avez une Adjointe en charge du tourisme et à la promotion du modèle lyonnais, il nous semble logique d'aborder cette question ici.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, avec l'ouverture de l'agence TCL de Bellecour, le SYTRAL a choisi de fermer le point d'accueil TCL du Vieux Lyon qui accueillait, depuis 2012, une antenne de l'Office du Tourisme. Ce dernier ne souhaitant ou ne pouvant pas louer ce local, de facto son antenne du Vieux Lyon se retrouve fermée.

Bien que la place Bellecour où se trouve l'Office du Tourisme ne soit guère loin, c'est quand même à 800 mètres et 10 minutes à pied.

Vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur le Maire, que la durée moyenne des séjours touristiques est de 3 jours, ce qui ne laisse malheureusement guère le temps à la flânerie. Ainsi, les touristes en grande majorité définissent leur programme de visites en essayant de

visiter un maximum de choses en un minimum de temps : il leur faut donc pouvoir trouver facilement l'information qu'ils recherchent.

Le quartier historique de Lyon est une destination de choix qui fait bien souvent parti des lieux incontournables de notre agglomération et c'est d'ailleurs le plus visité de Lyon. Même si les nouvelles technologies facilitent l'information, un contact humain est bien souvent le préféré pour un touriste étranger qui peut se sentir esseulé.

Lors du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement, nous avons déjà posé cette question à M. le Maire qui nous avait répondu qu'une réflexion était engagée avec le président et les membres de l'Office de tourisme autour d'une politique de labellisation de lieux d'accueil « Only Lyon tourisme », aux endroits où l'afflux touristique est important, tels que musées, lieux historiques et culturels.

Cette approche ne satisfait ni les acteurs économiques, ni les associations du Vieux Lyon qui préféreraient, de loin, la mise en place d'une véritable antenne.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que nous nous étonnons du manque d'anticipation et de solutions prévues à court terme alors que Lyon reçoit de nombreux visiteurs étrangers dans le cadre de l'Euro de football.

Peut-être que Mme l'Adjointe déléguée au tourisme va pouvoir nous apporter quelques éclaircissements.

En attendant, Monsieur le Maire, nous vous demandons expressément d'étudier ce dossier afin de rendre une antenne de tourisme au quartier le plus parcouru de la Ville pour donner vraiment les moyens à Lyon d'être une ville internationale qui sait accueillir ses nombreux visiteurs.

Je vous remercie.

**M. RUDIGOZ Thomas**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : Ce sera Mme Frih qui apportera une réponse sur le fond à votre interpellation, Madame Sangouard, mais je tenais à donner quelques éléments, puisque vous aviez eu l'occasion d'aborder cette question au Conseil d'arrondissement. Je vous avais expliqué, alors, que suite à cette problématique de fermeture de l'antenne des TCL, pour l'Office du Tourisme, cela devenait compliqué à lui seul de porter la charge et l'organisation de cette antenne, surtout pour des questions de loyer mais également pour des questions de salaires, car il y avait une mutualisation de moyens, et l'Office du Tourisme se retrouvait seul.

Néanmoins, dès le départ, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu anticipation, puisque nous avons cherché à trouver des solutions avec l'Office du Tourisme qui se voit contraint, lui aussi, et cela ne vous aura pas échappé, d'avoir une réduction de ses budgets. En effet, il doit faire un certain nombre d'économies, c'est une situation qui touche tout le monde, et je crois qu'à ce sujet il convient d'être responsable en tant qu'élu et ne pas vouloir, à chaque fois, critiquer les budgets de la Ville de Lyon et ne pas savoir reconnaître que des économies sont parfois nécessaires.

Sur la prise en compte du côté international de la Ville de Lyon, je crois que M. le Maire et ses équipes font beaucoup, depuis de nombreuses années justement pour rendre la Ville de Lyon encore plus internationale, avec un rayonnement encore plus fort et les chiffres sont là pour le rappeler. Aujourd'hui encore il y avait un article sur le Progrès, sur le classement par Tripadvisor qui classe Lyon, troisième ville pour les courts séjours en France, après Paris et Nice. Il existe de nombreux classements, comme vous le savez tous, où l'on peut voir que Lyon se classe toujours mieux.

(Intervention de M. Bernard pour indiquer que Lyon est placé devant Nice.)

**M. RUDIGOZ Thomas** : Pardon, Monsieur Bernard, j'ai dû mal lire l'article, merci donc de le préciser. Quoiqu'il en soit, les classements sont nombreux de différents observatoires et de différentes structures internationales en la matière pour montrer que Lyon est toujours de plus en plus attractive. Je préciserai aussi, que pour cela, au-delà de la politique touristique et de rayonnement international que mène la Ville de Lyon, que mène Only Lyon ou la Métropole de Lyon, avec ces différents opérateurs, que ce soit l'ADERLY, l'Office du Tourisme, nous avons aussi une politique en matière patrimoniale très forte dans le Vieux Lyon, puisque ces dernières années, de nombreux équipements, de nombreux monuments ont été rénovés, restaurés, et cela participe également à la beauté de notre Vieux Lyon et à le rendre toujours plus attractif.

Nous avons tous en tête le Palais Saint-Jean, la Cathédrale Saint-Jean, le Musée Gadagne, le Palais de Justice historique de Lyon, le parvis du Palais de Justice, et tout cela a représenté des investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros pour les différents pouvoirs publics qui ont dû investir.

Je crois que sur cette question, il ne faudrait pas faire un faux procès, j'entends là vis-à-vis de la Ville de Lyon par rapport à la politique que nous menons pour rendre notre ville toujours plus attractive et agréable à vivre, et c'est, je crois, l'avis des nombreux touristes qui viennent. Nous pouvons constater, en tant qu'élus du 5<sup>e</sup> arrondissement, quand nous nous promenons dans le Vieux Lyon, que les touristes, et les supporters dernièrement avec l'Euro, étaient très contents de notre accueil dans le Vieux Lyon. Ils nous l'ont d'ailleurs bien démontré par leur sens de la fête.

Maintenant, il y a différentes possibilités qui s'ouvrent à nous, dont va parler Mme Frih, mais évidemment puisque vous l'avez abordée, il y a la question de la labellisation de certains lieux, qui seront labellisés « Office du Tourisme ». Comme me l'a rappelé le Président de Lyon Parc Auto, mon voisin Louis Pelaez, c'est déjà le cas avec les deux parkings Lyon Parc Auto de Saint-Jean et de Saint-Georges qui, eux aussi, vendent des Lyon City Card et cela de plus en plus.

On voit donc bien que ce sont des lieux d'accueil et d'orientation qui ont leur pertinence, et le but avec l'Office du Tourisme c'est de développer ce type de lieux, tout particulièrement dans les quartiers historiques de Lyon, que sont Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Georges. Mais sur la question d'avoir un lieu d'accueil physique, c'est quelque chose à laquelle je suis moi-même attaché, et sur laquelle nous travaillons avec l'Office du Tourisme pour trouver une solution.

Je vous remercie.

**Mme FRIH Sandrine**, Adjointe : Madame Sangouard, j'espère que vous sortirez de ce Conseil municipal complètement rassurée et sereine !

**M. LE MAIRE** : Elle l'était déjà avant !

**Mme FRIH Sandrine** : Sans doute, mais là, elle sera encore plus sereine Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire mon Collègue Thomas Rudigoz sur l'attractivité de notre ville.

Nous accueillons 6 millions de touristes par an.

Nous sommes la première ville européenne des city-break, destination de week-end, à l'instar de Barcelone, Londres ou Amsterdam. Ce n'est pas nous qui le disons, mais le Telegraph Travel !

Ces résultats ne sont pas dus au hasard. Vous savez que nous possédons une richesse culturelle et patrimoniale, et que la qualité de notre gastronomie sont les principales qualités recherchées par les touristes.

Nous avons aussi les grandes manifestations, comme la Fête des Lumières avec ses 3 millions de visiteurs, et les Nuits sonores, qui, cette année représentent 168 000 festivaliers.

Ce succès est dû, et j'en dis un mot puisque c'est l'objet de la délibération, et ensuite je vous répondrai sur l'Office du Tourisme, mais ce succès, donc, est dû à un travail de notre Office du Tourisme particulièrement dynamique, souvent pris en exemple par ses collègues français mais également européens qui a mis en place des outils dont la Lyon City Card fait partie depuis 1999 dont la vente est exponentielle, puisque cette année nous avons vendu 38 000 cartes, donc cela marche très fort.

Je rappelle que cette carte donne accès aux lieux culturels et de loisirs à nos visiteurs sur une période de 1, 2 ou 3 jours, des réductions, mais également une facilité de circuler sur le réseau des transports en commun, puisque nous sommes en partenariat avec le SYTRAL. Cela concernait l'attractivité de notre ville.

Sur la fermeture de l'antenne de l'Office du Tourisme du 5<sup>e</sup>, Madame Sangouard vous imaginez bien que nous ne sommes pas restés « les mains dans les poches », ce n'est pas le genre de la maison ! et ce n'est pas M. le Maire qui me contredira !

Nous sommes en train de déployer des lieux d'accueil labellisés, en accord avec le Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Afin que cela soit bien clair, les prestataires vont recevoir tous les éléments nécessaires à l'information des visiteurs : formation, présentoirs, documentation, outils informatiques, de la signalétique, et le Musée Gadagne, par exemple, pourrait faire partie de ces lieux, puisque nous cherchons des lieux stratégiques et ces établissements seront signalés par un Point « I » information sur les 800 000 plans édités par l'Office du Tourisme.

En complément de ces points labellisés, nous allons mettre en place, à l'instar de ce qui se passe en ce moment pour l'Euro, le chalet, place Commette, qui fonctionne très bien puisqu'on a un nombre de visiteurs incroyable, sur la période estivale. Nous garderons ce chalet comme point d'information.

Alors, je comprends bien, Madame Sangouard, qu'il faut symboliquement un endroit d'information dans ce lieu qu'est le Vieux-Lyon, qui est le lieu le plus visité. En même temps, dans le Vieux-Lyon, le tourisme est naturel. Les visiteurs ne préparent pas en amont, ils vont spontanément dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Mais ce point d'information est important pour les rediriger ensuite vers les autres lieux de tourisme de notre métropole.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais répondre à Mme Sangouard.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

**2016/2279 - Attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 euros à l'Association «Institut Français de Civilisation Musulmane», en vue de la création de cet Institut - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 08SEIFCM et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005 (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous présentons aujourd'hui la délibération proposant le vote pour le budget de création de l'Institut Français de Civilisation Musulmane.

Nous avons célébré, en 2014, les 20 ans de la Grande Mosquée de Lyon et ce projet d'institut qui lui était historiquement lié puisque dès le départ des discussions avaient été engagées au tout début des années 80, c'est-à-dire il y a plus de 35 ans, avec la volonté publique portée sur un projet en deux parties : la création de la Grande Mosquée pour les citoyens français de confession musulmane et la création d'un centre culturel polyvalent.

C'est donc ce projet global qui a été discuté et voté au début des années 80 et qui permettra ensuite, en 1994, la création de la Grande Mosquée de Lyon et dès le départ, dans le bail à construire, les deux structures faisaient parties du même projet validé par les autorités.

J'ai relu ces derniers jours, Monsieur le Maire, les différentes déclarations au Conseil municipal datant des années 80 jusqu'au début des années 90, des déclarations de Francisque Collomb, d'Alain Jakubowicz, d'André Soulier et de vous-même, Monsieur le Maire, déclarations engageant la Ville dans ce projet important dans l'histoire de notre cité.

Je tiens donc d'abord à saluer le travail de M. le Recteur, Kamel Kabtane et de son équipe pour avoir mené à bien ce projet ces dernières années et permettre ainsi, d'ici 2018, la création de cet institut. Institut qui sera une nouvelle structure culturelle dans notre ville, une structure proposant la mise en valeur de l'histoire, des traditions et des cultures liés au monde musulman par des expositions, des conférences, des colloques, des concerts, des publications, des projections, des cours de langue et la constitution d'une bibliothèque.

Ce qui était vrai il y a 30 ans, l'est plus que jamais, me semble-t-il, aujourd'hui, tant il est important que chacun puisse connaître l'histoire de l'autre.

Cet institut culturel sera en lien avec les institutions lyonnaises : le Musée des Beaux-Arts, Confluence, Gadagne, bibliothèques, CHRD, les universités, les festivals, sans oublier le Rize. Mais aussi les structures nationales comme l'Institut du Monde Arabe à Paris, par exemple.

Il sera dirigé par un Conseil d'Administration d'hommes et de femmes engagés dans la société civile. Il comprendra à ses côtés un Comité scientifique auquel participeront activement des personnalités qualifiées issues des différents établissements culturels lyonnais, quels qu'ils soient, ou/et du réseau universitaire lyonnais ou national. D'ici à l'ouverture début 2018, ils prépareront ensemble le projet culturel et scientifique de cet institut, aux côtés d'historiens et d'universitaires.

Ce projet a été pensé par l'architecte qui a conçu également les archives départementales, d'un budget de 6 590 000 € HT, qui a diminué un peu puisque les coûts ont été revus à la baisse. Il comporte un réel programme d'occupation et il représente 2 500 m<sup>2</sup>.

Une première réunion de travail a déjà été organisée pour esquisser des axes de travail sur l'histoire de l'art et de la culture du monde arabo-musulman, sur l'histoire culturelle de la communauté musulmane en France, sur la création également contemporaine dans le monde arabe musulman aujourd'hui.

C'est un moment important, surtout sur le plan culturel et ce nouvel établissement apportera, nous le souhaitons tous, une nouvelle mise en valeur de ces cultures.

Nous avons déjà mené un travail de manière collective à l'occasion des 20 ans de la Grande Mosquée par des conférences, par une grande soirée autour des musiques sacrées à l'Auditorium. Je pense également à la très belle exposition qu'avait organisée le Musée des Beaux-Arts en 2011 autour des arts de l'islam à partir des collections du musée.

Je note également une collaboration déjà très ancrée entre l'Université Lyon 3, l'Université catholique et l'Institut, qui vise à donner une formation diplômante pour la formation des imams.

Cette démarche d'ouverture fait partie de l'histoire et de la culture de notre ville et nous souhaitons poursuivre ce travail. Poursuivre l'histoire et la place donnée aux différentes cultures dans notre cité. Poursuivre ce modèle de dialogue entre les cultures et les religions. Cet Humanisme qui est la marque de Lyon.

C'est cet esprit qui animait Aristide Briand quand il écrivait ces mots après son rapport sur la loi de séparation de l'église et de l'état : « *il fallut que la loi se montra respectueuse de toutes les croyances et leur laissa la faculté de s'exprimer librement* ». Chacun perçoit la valeur d'un tel état d'esprit dans la période que nous traversons. Averroès, Monsieur le Maire, vous le citez il y a quelques temps, le disait déjà il y a plus de 800 ans, en prônant une meilleure connaissance des cultures. « *L'ignorance* », disait-il, « *mène à la peur, la peur mène à la haine, la haine conduit à la violence* ». Toute l'histoire de l'humanité est là pour en témoigner et l'actualité nous en donne hélas des exemples quotidiens.

Cet institut nous semble être une réponse digne de la tradition de convergence de notre ville et nous la soutenons. Avis favorable de la Commission.

**M. BOUDOT Christophe :** Merci, Monsieur le Maire. Je serai moins dithyrambique et euphorique que M. Képénékian mais je souhaite que tout le monde m'écoute jusqu'à la fin parce que c'est important.

Le rapport que vous nous présentez aujourd'hui consacré au financement de l'Institut Français de Civilisation Musulmane est l'exemple même de ce qu'il ne faut plus faire en France aujourd'hui.

Les plus anciens se souviendront des premiers coups de boutoir contre la loi de 1905 sur la laïcité assésés pour la première fois en France en 1980, à Rennes, où votre ami M. Edmond Hervé, le Maire socialiste de la ville, avait déjà contourné cette loi pour financer avec de l'argent public la mosquée de la ville, sous couvert de la construction du centre islamique culturel qui se transforma bien vite en centre culturel.

Avec cette délibération, vous nous demandez de fouler au pied tous nos principes les plus anciens, notamment celui de la laïcité républicaine afin de financer sous couvert d'un centre culturel notamment, un centre de prière musulmane secondaire, construit aux abords même de la Grande Mosquée actuelle. En effet, qui peut croire une seule seconde que les salles polyvalentes de plusieurs centaines de mètres carrés prévues dans ce projet ne serviront qu'aux colloques du centre culturel et ne seront pas bien vite utilisées comme salles de prière ?

Abordons d'abord le sujet du financement prévisionnel de cet institut. Il est inscrit dans votre rapport un budget prévisionnel de plus de 6,5 millions d'euros, d'autres parlent de 8 millions d'euros. 1 million d'euros pour la partie de l'état, 1 million d'euros de la part de la Métropole de Lyon, 1 million d'euros de la part de la Ville de Lyon, 1 million d'euros de la part de la Région, soit 4 millions d'euros d'argent public, d'argent provenant des mêmes contribuables pour financer à plus de 60 % cet équipement culturel et culturel privé.

Ce budget est aujourd'hui déséquilibré en raison du retrait annoncé du financement de la Région, sage décision du nouveau Président de Région sous la pression, j'ose le dire, du Front National. Mais au moment même où l'état réduit sa dotation annuelle aux communes, au moment où vous-même avez engagé un plan de marges de manœuvre à Lyon et à la Métropole, au moment où des millions de nos compatriotes sont dans la misère et renoncent à se soigner par exemple, il est évident que les 3 millions d'argent public cumulés sont indécentes et sont perçus, à juste titre, comme une véritable provocation.

Votre rapport est très incomplet car il ne mentionne pas, Monsieur le Maire, le détail du financement propre du projet, une somme de près de 3 millions d'euros et qui vient manifestement de l'étranger.

Oui, Monsieur le Maire, si ce projet est véritablement d'intérêt général, pourquoi ne pas avoir mentionné le cofinancement de l'Algérie et de l'Arabie Saoudite ?

Mais il n'y a pas que cela, d'autres questions restent évidemment en suspens. Vous nous indiquez ainsi qu'un « *comité culturel et scientifique* » est envisagé, mais « *sans pour autant être ouvert aux financeurs de l'IFCM de manière à garantir transparence et neutralité* ». Comment

pouvez-vous être certain, Monsieur le Maire, qu'aucun représentant par exemple de l'UOIF, dont on dit qu'il serait financé par l'Arabie saoudite et les pays du Golfe, ne siègera dans ce comité dont on ne sait ni par qui il sera constitué, ni sur quelles bases ? et cela reviendrait à dire que la Ville et la Métropole, après avoir généreusement payé leurs millions respectifs, se désintéresseraient de l'évolution de cet Institut laissé sans contrôle à ses financeurs institutionnels ? Je n'ose le croire.

J'en arrive maintenant au troisième point qui me semble tout aussi problématique. Vous nous proposez d'allouer une subvention à l'IFCM, association à vocation culturelle et constituée si je vous lis bien, selon les règles de la loi 1901. Donc, une association à but non lucratif dont je vais vous rappeler une des règles de base : « *l'association ne peut fournir de prestations de type commercial ou concurrentiel à des personnes étrangères à l'association* ».

Or, nous pouvons lire, dans le rapport que vous nous soumettez, que l'Institut disposera d'un salon de thé-restaurant. Quelles en seront, Monsieur le Maire, les modalités pratiques d'accès ?

Ce salon de thé-restaurant sera-t-il réservé aux seuls musulmans, aux seuls adhérents de l'association-loi 1901 à but non lucratif, dénommée IFCM ? Tout visiteur, qu'il soit musulman, juif, chrétien ou même athée allant boire un thé, sera-t-il contraint d'adhérer à l'association-loi 1901 à but non lucratif dénommée IFCM ? Ou bien cette association doit-elle être considérée comme ayant renoncé de fait à son caractère non lucratif dans une activité qui relève très clairement de la prestation commerciale et concurrentielle ?

Si tel est le cas, croyez bien, Monsieur le Maire, qu'en tant qu' élu du 8<sup>e</sup> arrondissement je me réserve le droit d'attaquer et de faire respecter le droit dans cette affaire.

Que la communauté musulmane dispose de lieux d'études, de débats, de prières est une chose, mais que l'argent public serve à financer à cette hauteur une association culturelle aux objectifs aussi peu cadrés juridiquement en est une autre.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, ce financement est une grave provocation à l'égard de l'ensemble de nos compatriotes les plus attachés à leur identité et à leur République aujourd'hui en danger qu'il faut défendre. On apprend aujourd'hui que certaines épreuves du BAC, par exemple, vont être déplacées pour plaire à une communauté religieuse, enfreignant toutes les règles de la Laïcité.

Avec ce projet, vous organisez et vous financez le communautarisme dans notre ville, communautarisme qui est le terreau le plus fertile du jhadisme et de la violence barbare. A n'en pas douter, cet immense centre culturo-culturel de civilisation musulmane est un outil supplémentaire de diffusion prosélyte de la culture islamique sur notre sol, de tradition et de culture chrétienne qui n'en avait pas besoin.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas financer l'islamisation de notre ville avec l'argent du contribuable sans lui demander directement son avis. Pour le vote de ce rapport, chaque élu porte une lourde responsabilité historique.

Monsieur le Maire, si vous êtes aussi sûr de vous et même de vos troupes, osez aujourd'hui le vote au scrutin public prévu à l'article 21 de notre règlement, que vous devez en conscience et en toute transparence m'accorder. A l'appel de leur nom, chaque conseiller municipal pourra publiquement se prononcer pour ou contre ce projet qui engage l'ensemble de nos compatriotes et peut remettre gravement en cause notre cohésion nationale que vous appelez aujourd'hui « vivre ensemble ».

Monsieur le Maire, je sais que cette disposition n'est pas de droit, mais osez jouer le jeu de transparence et de la démocratie totale, et osez accorder à tous les opposants au projet, pour une décision si importante, ce vote au scrutin public.

Monsieur le Maire, vous avez construit ce rapport au mépris des contribuables, dans une totale absence de maîtrise juridique des activités de l'association, je le regrette. Alors je vous demande solennellement Monsieur le Maire, de bien vouloir retirer ce dossier et d'organiser un grand référendum dans les plus brefs délais à Lyon, mais aussi sur l'ensemble du territoire métropolitain, sur le financement public d'un tel projet qui brise, à l'évidence, les liens séculiers de notre communauté nationale.

Je voterai contre ce rapport, je vous remercie.

**Mme MADELEINE Christelle :** Cher tous, dans la lignée de l'Institut du Monde Arabe à Paris, l'Institut français de Civilisation Musulmane veut permettre le développement et l'approfondissement, à Lyon et en France, de la compréhension et du rayonnement du monde arabe, de sa langue, de sa civilisation et de son histoire. C'est un projet ambitieux qui a pour principe l'ouverture vers l'autre, la compréhension de l'inconnu et le respect de chacun afin de mieux vivre ensemble. Ces valeurs humanistes, le groupe UDI et apparentés les défend avec une grande ferveur.

Cet institut culturel souhaite également faire découvrir la religion musulmane aux grands publics. Il est vrai que la peur de l'Islam, en France, est principalement due à une méconnaissance de la culture, de la langue et des coutumes musulmanes. Seule la diffusion de cette connaissance peut remédier au choc des ignorances et éviter tout amalgame entre l'Islam et le fondamentalisme islamique.

Comme toutes les autres religions de France, l'Islam doit pouvoir se pratiquer librement et sereinement. la République Française permet, en effet, à chaque religion de s'exprimer en toute indépendance. En contrepartie, ces religions doivent se soumettre aux lois de la République et au principe primordial de la laïcité.

Aujourd'hui, vous nous proposez de voter une subvention de 1 million d'euros pour la création de l'Institut Français de la Civilisation Musulmane. Si nous respectons strictement le principe de laïcité, la neutralité réciproque des pouvoirs spirituels et religieux par rapport aux pouvoirs politiques, civils et administratifs s'impose. Dans ce contexte, dans le cadre d'une co-construction, d'une co-gestion et d'un co-financement d'un projet culturel, un partenariat entre la Ville de Lyon et l'association Institut Français de Civilisation Musulmane est envisageable.

Cependant, ce n'est pas ce que vous nous présentez aujourd'hui, Monsieur le Maire, non. Aujourd'hui, vous nous proposez de subventionner, à hauteur d'un million d'euros, un projet qui ne tient pas pleinement compte de ces règles.

d'Abord, à notre grand étonnement, ce projet est porté par le recteur de la grande mosquée de Lyon. Un personnage connu et reconnu, notamment pour son ouverture d'esprit et son travail en faveur du dialogue entre les religions, mais un personnage qui représente une haute autorité religieuse. Vous établissez vous-même dans ce rapport, Monsieur le Maire, la comparaison de l'IFCM avec l'espace Hillel ou l'ECCLY. Mais permettez-nous de vous rappeler que ces projets avaient été, à l'époque, portés respectivement par un ensemble de laïcs. la reconnaissance du caractère culturel de l'établissement impose une distance nécessaire avec les autorités religieuses. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui, tant au sens figuré qu'au sens propre d'ailleurs, puisque la mitoyenneté entre la grande mosquée de Lyon et le futur institut pose également question. la convention d'attribution des 1 million d'euros de l'état ne clarifie pas la stricte séparation entre le culturel et le cultuel. Les fonds proviennent en vrac de diverses lignes budgétaires intitulées « vie politique, culturelle et associations », « cultes », ou encore « subventions aux cultes ».

Enfin, le financement de l'institut manque de transparence. Vous nous indiquez dans la délibération une participation à hauteur d'un million d'euros de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon, de l'état et de la Région pour un total de subvention publique de 4 millions d'euros. la Région ayant renoncé à sa participation, cela fragilise l'équilibre final du projet.

Un million d'euros à trouver donc, qui vient s'ajouter aux 2,5 millions d'euros de financement propre. Mais de quoi parle-t-on ? En commission finances, M. Képénékian a affirmé qu'un million d'euros serait financé par la grande mosquée et que 1,5 million d'euros proviendra de financements étrangers. A l'instar de la Région, permettez-nous de nous en inquiéter.

Vous connaissez comme nous l'importance de la transparence en la matière. Tous soupçons d'intervention de financeurs fondamentalistes ou conservateurs mettraient immédiatement en péril la mission d'ouverture et de paix d'un tel institut. Nous n'avons pas le droit à l'erreur. Or, ce dossier, tel qu'il est présenté, ne nous permet pas de garantir cette transparence au contribuable. Il est bien regrettable que vous ne vous soyez pas vous-même posé ces questions. d'ailleurs, votre propre Majorité est loin d'être unanime sur le sujet, en témoigne le peu de temps de parole qu'elle a pris. Visiblement, le débat n'est pas souhaité... et c'est bien regrettable, car tout à fait contraire à l'idée initiale de ce projet qui doit absolument s'inscrire dans un processus démocratique et républicain.

Enfin, la présentation, dans le rapport, du fonctionnement de l'institut est, et c'est le moins que l'on puisse dire, succinct. Dans l'éventualité de la création de l'IFCM, qui va diriger l'institut ? Comment fonctionnera-t-il ? la seule structure évoquée est, et là je reprends les termes de la délibération, « *un comité culturel et scientifique composé d'une dizaine de personnalités qualifiées.* » et encore, ce comité « est envisagé », il n'est pas envisageable de partir sur des bases aussi floues.

Monsieur le Maire, vous voulez que le contribuable lyonnais donne un million d'euros à une association qui ne présente aucun projet de fonctionnement, et surtout qui ne laisse aucun droit de regard sur le pilotage de l'institut du fait de l'exclusion des financeurs du comité scientifique. Je cite à nouveau le rapport, un comité qui ne sera pas « *pour autant ouvert aux financeurs de l'IFCM, de manière à garantir transparence et neutralité.* » L'état, la Métropole et la Ville, invités à donner 3 millions d'euros, n'auraient donc aucun droit de regard sur la ligne strictement culturelle de l'IFCM ? Pour mémoire, lorsque la puissance publique s'est engagée pour l'espace Hillel et l'ECCLY, il nous avait été présenté une structure de fonctionnement précise, un plan pluriannuel d'objectif très strict afin que la collectivité puisse avoir une visibilité de l'ensemble du

projet. C'est le minimum.

Comment un dossier travaillé depuis si longtemps, avec autant d'acteurs, peut-il nous être présenté avec autant de manquement ?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, c'est le manque de transparence et de perspective de ce rapport qui nous empêche de voter ce dossier, à mon grand regret.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je dépasserai un peu mon temps de parole mais je le rendrai au cours du Conseil.

Monsieur le Maire, chers Collègues, Lyon est une ville reconnue pour le dialogue inter-religieux et nous, les élus républicains et apparentés, tous ici nous inscrivons dans cette longue et belle tradition lyonnaise. Le projet d'institut français de civilisation musulmane s'inscrit dans cette perspective avec la volonté d'ouverture, de dialogue et de diffusion de messages de paix. Je tiens d'emblée à saluer Kamel Kabtane, le Recteur de la grande mosquée qui porte ce projet depuis tant d'années avec passion et une conviction intacte, et bien sûr celles et ceux qui l'accompagnent dans cette aventure.

Cependant, cet objectif que nous partageons tous ne doit pas nous soustraire à l'examen de la question des modalités de mise en œuvre du projet, il en va de notre responsabilité d'élus et plusieurs modalités de cette mise en œuvre ne rencontrent pas notre assentiment.

La première touche à la problématique de la séparation entre le culturel et le cultuel : dans notre pays cette question fait souvent débat car elle est extrêmement difficile à trancher dans de nombreux cas. Il est certain que dans le cas présent la très grande proximité géographique de ce bâtiment culturel avec le bâtiment cultuel de la mosquée fait qu'inévitablement, la frontière sera très ténue entre les édifices qui se veulent pourtant avoir des finalités et un public différents.

Nous avons entendu l'argument de la difficulté de trouver du foncier, mais depuis le temps que le projet est évoqué (10 ans), il nous semble que cet obstacle n'était pas insurmontable et qu'il aurait pu être surmonté. La confusion qui, indubitablement, naîtra de cette juxtaposition peut être à terme préjudiciable au futur institut, ce que bien sûr nous ne souhaitons pas.

La seconde grande question est relative au plan de financement de cet institut, avec deux interrogations majeures. La première interrogation touche finalement au montant du projet, le montant total du budget qui est ici annoncé à 6,6 millions était à la région Auvergne Rhône Alpes, semble-t-il, de 8,8 millions d'euros. Avant de donner 1 million d'euros, ce qui est une somme considérable dans la période financière actuelle, au moins devrions-nous avoir une présentation détaillée du montant réel du projet.

La deuxième interrogation, et c'est bien sûr l'essentiel, porte sur les financeurs. Nous savons désormais que la Région n'ira pas, et comme elle était prévue pour 1 million, sans doute l'équilibre financier du projet doit être repensé. Toujours sur ces financements, la question de la provenance des financements propres nous interpelle, dans votre délibération il est question de 2,6 millions d'euros de financement propre ; en réponse lors de la commission, votre Premier Adjoint nous a indiqué qu'il n'y avait pas de recours à l'emprunt, qu'un million d'euros correspondait à la participation de la grande mosquée et que le reste était des participations étrangères, sans que nous soient précisés les montants et la provenance exacte de ces fonds.

Or, nous avons lu dans la presse que deux pays, l'Arabie Saoudite et l'Algérie, se seraient engagés pour 2 millions d'euros chacun. Petit problème : 2 millions multipliés par 2, auxquels nous ajoutons 1 million de la Grande Mosquée, cela fait 5 millions, et non pas 2,6. On serait donc bien sur un budget nettement supérieur à ce que vous annoncez, et nous aimerions savoir ce qu'il en est au final.

Mais bien sûr la question de principe qui se pose, c'est l'acceptation par nous-mêmes d'un cofinancement avec des fonds qui proviennent de pays étrangers, pour les citer : l'Algérie et l'Arabie Saoudite.

Cette question fondamentale de l'acceptation de financements de pays étrangers pour des équipements touchant à la religion, même s'ils sont culturels et non culturels, est extrêmement sensible. J'ai lu les auditions des ambassadeurs de ces deux pays au Sénat, dans le cadre de la Mission parlementaire conduite actuellement par votre Collègue la Sénatrice Corinne Féret, sur le financement des lieux de culte : ce qui n'est pas exactement notre sujet, mais qui en est très proche.

Tous deux mentionnent que les transferts de fonds se font via les Ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Est-ce le cas en l'espèce ? Mais au-delà de l'organisation du transfert d'argent, c'est bien sûr le principe dans un cadre juridique qui n'est pas clair.

Certes, nous voulons bien admettre qu'il soit compliqué de se financer en dehors d'apports de pays étrangers. et je n'oublie pas que la Grande Mosquée, portée par Michel Noir et la famille politique que nous représentons aujourd'hui, a reçu à l'époque des financements étrangers. Depuis cette période, le monde a changé et cette situation nouvelle doit nous conduire à fixer un nouveau cadre.

C'est la raison pour laquelle, en 2005, Dominique de Villepin avait lancé la Fondation pour les œuvres de l'Islam de France. Reprenant malheureusement les mêmes travers que le CFCM dans sa gouvernance, cette Fondation n'a jamais réellement fonctionné et la donation d'un million d'euros, faite par Serge Dassault est toujours en attente à la Caisse des Dépôts ! En février dernier, le Ministre de l'Intérieur annonçait lui aussi vouloir élargir l'objet de cette Fondation à l'angle culturel et non plus seulement cultuel. Malheureusement les choses n'ont guère évolué depuis. Il faut espérer que les conclusions de la Mission d'information sénatoriale permettront de relancer cette question, sachant qu'il est indispensable que les Musulmans de France s'entendent entre eux au sein du Conseil Français du culte musulman, pour que cette Fondation puisse remplir son rôle correctement.

et c'est ce qui pose problème sur ce plan-là, nous refusons le principe de financements venus de pays étrangers, sans que nous soyons assurés de leur provenance, comme de leur destination, et que nous soyons certain que tout ceci soit bien cadré. Malheureusement, à notre connaissance, ce n'est pas le cas.

Enfin, une fois le bâtiment construit, la question du fonctionnement et de ses coûts de fonctionnement se pose. Là aussi, nous avons très peu d'informations sur le sujet, même si nous avons lu dans la délibération que d'emblée vous excluez le fait d'y participer. Je ne suis pas sûr que cela soit une bonne chose. Il aurait été logique en tout cas et responsable, qu'avant de donner un million d'euros, les modalités de fonctionnement soient connues et que la collectivité se pose la question de sa participation ou pas à ce fonctionnement.

Je n'ai aucun doute sur la bonne volonté de Kamel Kabtane, le Recteur de la Grande Mosquée, de toute son équipe, mais il faut aussi anticiper la transition qui se fera un jour, en étant certain que des financeurs étrangers n'exercent pas alors une sorte de droit d'ingérence lié aux financements apportés. L'actualité internationale sur l'évolution politique des pays concernés, comme l'actualité sur la question de la radicalisation en France et dans le monde, doit nous conduire à cette prudence. J'ai bien lu que la délibération mentionne ce point. Il faudra y être vigilant.

Voyez-vous, Monsieur le Maire, ces projets sont importants pour asseoir l'Islam de France dans une République apaisée et ouverte. Mais les modalités de mise en œuvre ne sont clairement pas réunies pour recevoir notre assentiment aujourd'hui. Sans doute, auriez-vous eu intérêt à attendre que le cadre légal se clarifie. Ou peut-être à envisager un projet plus modeste, sans recours aux financements étrangers ? Nous aurions préféré, aussi paradoxal que cela puisse paraître, une solution locale et nationale.

Les travaux de la Mission sénatoriale seront rendus cette semaine. et la question se reposera très certainement dans les mois et les années qui viennent. Dès lors, la grande majorité des élus de notre Groupe sera bien sûr attentive à l'évolution de ces textes. Concernant cette délibération, une grande partie votera contre, une partie s'abstenant.

Enfin, pour éviter tout raccourci dans une communication politique que certains seraient tentés d'avoir et pour marquer le fait que nous sommes en totale opposition à des propos qui ont été tenus précédemment, nous voterons bien sûr la subvention de 11.000 €, relative aux activités culturelles du CRCM.

Je vous remercie.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai d'abord été très intéressé par la belle leçon de laïcité que nous a donnée M. Boudot, alors que généralement, très régulièrement dans cette enceinte, il nous demande de recentrer la Fête des Lumières sur la Fête religieuse du 8 décembre.

(Applaudissements.)

Donc, il y a des interprétations de la laïcité à géométrie variable en fonction des religions dont on parle et justement nous parlons aujourd'hui de l'Islam qui est une religion de France, une religion française.

Enfin ! Je dirai enfin, la Ville de Lyon va se doter d'un Institut de Civilisation Musulmane !

Enfin, parce que la question de la création à Lyon d'un tel institut culturel, se pose au moins depuis le début des années 1980. Je voudrais citer Emile Azoulay, tout à l'heure Georges Képénékian s'est replongé dans les archives, je l'ai fait moi aussi, et je suis tombé sur une intervention d'Emile Azoulay, qui est ici unanimement respecté et qui était alors Adjoint de Francisque Collomb, lors du Conseil municipal du 21 novembre

1983. Soutenant le projet de l'Association culturelle lyonnaise islamo-française, selon la terminologie de l'époque, il disait que « *cette réalisation revêtirait un caractère prestigieux, tant à l'échelon national qu'international. En effet, il sera conçu comme un haut lieu des cultures du Proche et du Moyen-Orient et intégrera des aspects scientifiques, universitaires, littéraires et artistiques* ». C'était en 1983 !

Depuis lors, la Grande Mosquée a vu le jour, non sans mal, avec du reste, comme M. Havard l'a rappelé, un financement en provenance en partie de l'étranger et elle a été inaugurée en septembre 1994. Mais, si le lieu de culte a pris place dans le paysage culturel lyonnais, l'aspect culturel, on le sait, est resté en panne.

Je dis enfin, parce que Lyon a besoin d'un tel institut, à la fois centre culturel, lieu d'enseignement, bibliothèque, centre de conférences, dédié aux cultures islamiques dans toutes leurs diversités, en lien avec les autres institutions culturelles lyonnaises et métropolitaines, musées, bibliothèques, universités... Georges Képénékian les a déjà énumérées. Nous sommes donc bien ici, dans un projet d'intérêt général. On sait le succès à Paris de l'Institut du Monde arabe, pour sa remarquable bibliothèque spécialisée et ses expositions qui drainent un public nombreux ; le département des Arts de l'Islam, au sein du Musée du Louvre, est aussi un lieu de connaissances et d'échanges important.

Lyon, avec sa tradition humaniste, où s'est forgé un véritable art du vivre-ensemble, dans le respect des cultures très diverses, doit, elle aussi, avoir un tel centre et il est de la responsabilité des politiques que nous sommes, de le promouvoir.

On l'a compris, il ne s'agit évidemment pas de promouvoir une religion, un culte. Cette tâche revient exclusivement à la Mosquée. Il s'agit de promouvoir, avec un Conseil scientifique, la connaissance d'une civilisation, la civilisation musulmane : son histoire, ses évolutions, ses expressions artistiques, ses diversités du point de vue théologique, comme du point de vue géographique (l'Islam arabe n'est pas l'Islam du sous-continent indien, ni l'Islam négro-africain, ni l'Islam de l'Europe ou de l'Amérique du Nord), sans oublier ce que la civilisation musulmane a apporté au monde sur le plan philosophique et de la transmission des savoirs scientifiques.

Il s'agit donc de mettre à disposition de tous, Musulmans et non Musulmans, un instrument de connaissance. C'est-à-dire un moyen de compréhension, capable de combattre efficacement les peurs et les préjugés, qui naissent de l'ignorance. De plus, le projet prévoit de promouvoir une meilleure connaissance des institutions de la République, de la laïcité française, en lien avec nos universités, auprès des Musulmans de Lyon.

Le grand philosophe Régis Debray a commencé ce matin-même une série d'émissions sur France Culture -comme quoi le hasard fait parfois bien les choses !-, des émissions qui vont se poursuivre pendant une quinzaine de jours. On se souvient qu'il avait remis en 2002 au Ministre de l'Education Nationale, Jack Lang, un rapport sur « L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque ». Il y montrait l'utilité sociale d'un enseignement scientifique des religions, pour permettre une vraie compréhension des altérités et l'acceptation des différences. Dans cette nouvelle émission radiophonique, il entend évoquer la coexistence des religions et des cultures, pour ouvrir dit-il « *ces fatidiques boîtes noires, souvent causes d'hystérie, pour en regarder l'intérieur d'un peu plus près et calmement* ».

C'est bien dans cet esprit que nous soutenons la réalisation, enfin, de l'Institut Français de Civilisation Musulmane. Je vous remercie.

**M. MALESKI Jérôme** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, la très grande majorité des musulmans n'aspire qu'à montrer l'apport de leur culture au savoir universel et à la civilisation. Cependant, nous constatons que le monde musulman est éparé, varié, multiple, voire dans certaines zones du monde, disloqué.

Certains responsables religieux n'hésitent pas à faire de fausses interprétations des textes ou de la pensée musulmane et de sa culture. Parallèlement, une méconnaissance de cette civilisation par nos contemporains fait naître inquiétude, doute, voire rejet. Il nous semble fondamental de soutenir la création de cet institut français de civilisation musulmane à Lyon, véritable lieu d'échange, de recherche, d'apprentissage et de confrontation de la pensée pour un islam de France.

Avant tout propos, il convient de rappeler que nous sommes appelés à nous prononcer sur une subvention d'investissement et non de fonctionnement. L'état s'est engagé pour le même montant que nous, ainsi que la Métropole. En revanche, la Région ne souhaite plus soutenir ce projet et l'a fait savoir aux responsables de la construction de l'institut par lettre de son nouveau président.

Ce dernier, contrairement aux engagements pris par son prédécesseur, retire sa collectivité du projet aux motifs « qu'une partie des fonds propres provient de deux pays étrangers. » Le paradoxe étant que si la Région se retire, l'institut sera sans doute obligé de demander une participation plus importante de ces états et d'augmenter justement le financement propre...

Il est surprenant de s'inquiéter de la provenance de fonds d'états avec lesquels nous entretenons de très bonnes relations diplomatiques et avec lesquels nous avons des échanges culturels et économiques très importants. D'ailleurs, les pays musulmans participent très souvent au financement de constructions de bâtiments en lien avec l'islam sur notre sol, comme ce fut le cas avec la grande mosquée de Lyon.

Il est tout aussi surprenant de s'inquiéter de l'origine des fonds pour un lieu de culture, alors que cette question ne se pose pas en matière de sport, par exemple, dans certains clubs de foot où cela semble tout à fait normal...

Nous entendons ici et là évoquer un principe fondamental de notre République : la laïcité et la loi du 9 décembre 1905 pour refuser de voter cette subvention. Il faut redire ici que nous sommes dans la création d'un institut culturel ouvert sur la ville et ouvert à tous, qui propose par exemple des formations à l'inter-culturalité, à la laïcité. Seront également dispensés des cours d'initiation au droit français ou d'histoire des institutions françaises.

Nos concitoyens pourront également participer à des ateliers d'apprentissage de l'arabe littéraire et dialectal, ainsi qu'à des cours pour les entreprises désireuses de former leurs salariés à des fins commerciales. Nous le voyons, nous sommes très loin d'un lieu culturel, mais bel et bien dans un centre culturel moderne, au sens premier du terme. Il ne s'agit pas, parce que le mot musulman est évoqué dans ce rapport, de mettre en avant ce principe fondamental de laïcité à tort.

Je vous rappellerai, mes chers Collègues, que nous avons voté de nombreuses délibérations où d'autres religions étaient évoquées et citées et nous devons, dans un souci de parfaite égalité, voter cette subvention pour l'institut français de civilisation musulmane.

**M. LE MAIRE** : Chers Collègues, je pense que le vote que nous allons émettre aujourd'hui n'est pas un vote anodin. Je vois bien que notre société est une société plurielle, elle est dans sa nature diverse, diverse dans ses origines, diverse dans ses philosophies et spiritualités et qu'il est évidemment toujours plus facile de diviser que de rassembler. Nous, à Lyon, nous avons fait le choix du rassemblement en respectant l'ensemble de nos concitoyens dans ce qu'ils sont, dans leur croyance, dans leur philosophie, dans leur spiritualité.

Il y a beaucoup ici qui se réclament de la religion chrétienne, et tout à l'heure j'entendais Jean-Dominique Durand, il n'est pas le dernier à pouvoir évoquer cette spiritualité-là, il y a des gens qui sont de confession juive, et nous avons soutenu à la fois la rénovation de la synagogue parce que cela nous semblait important, nous avons soutenu l'espace Hillel et de la même manière que dans les années 1980, Francisque Collomb et Michel Noir soutenaient la création d'une grande mosquée à Lyon, nous soutenons aujourd'hui la création de l'Institut Français de la civilisation musulmane.

Lorsque nous faisons cela, je pense que nous sommes profondément en concordance avec ce qu'était la loi de séparation de l'Eglise et de l'état. Certes, elle avait, dans ses prémisses, été portée par un certain nombre de gens qui étaient profondément anticléricaux parce qu'ils pensaient qu'il y avait une mainmise de l'Eglise qui s'opposait à la République, c'était par exemple le petit père Combe que l'on connaît, mais cela c'étaient les prémisses, ce n'était pas la conclusion.

La conclusion, c'était celle d'Aristide Briand, rapporteur de ce projet de loi à l'Assemblée nationale. Je me permettrai comme l'a fait Georges Képénékian, d'en citer un extrait, il disait les choses suivantes qui me semblent d'une actualité toujours forte, je le cite : « *Permettez-moi de vous dire que la réalisation de cette réforme qui figure depuis trente-quatre ans au premier plan du programme républicain, aura pour effet désirable d'affranchir le pays d'une véritable hantise sous l'influence de laquelle il n'a que trop négligé d'autres questions importantes, d'ordre économique ou social. Je pense qu'aujourd'hui les questions importantes sont aussi d'ordre économique et social* ».

Il poursuivait : « *La réforme que nous allons voter laissera le champ libre à l'activité républicaine pour la réalisation d'autres réformes essentielles, mais pour qu'il en fut ainsi il fallait que la séparation ne donnât pas le signal de lutte confessionnelle, il fallait que la loi se montra respectueuse de toutes les croyances, et leur laissât la faculté de s'exprimer libres*. » Nous ne faisons pas autre chose aujourd'hui que de permettre à toutes les croyances de s'exprimer libres à la fois dans leur aspect culturel, mais aussi, et c'est à mon avis encore plus important, dans leur aspect culturel.

Mes chers Collègues, nous avons connu ce que pouvait donner l'affrontement des différentes religions, et pour qui connaît l'histoire de notre ville, l'histoire ancienne, les luttes entre protestants et catholiques donnèrent lieu à des atrocités monstrueuses et on voit bien aujourd'hui que tout cela a été dépassé. Dépassé ? Il n'y a pas très longtemps d'ailleurs, je vous rappelle que nous avons donné le nom à une passerelle en face du quartier Saint-Georges, de l'abbé Couturier qui vivait au début du 20<sup>e</sup> siècle et était l'un de ceux qui plaidaient pour le rapprochement entre catholiques et protestants. A l'époque, il eut à faire face à un véritable affrontement avec les milieux les plus conservateurs de l'église catholique

qui trouvaient qu'il y avait là une sorte d'hérésie.

Je vous signale que, toujours dans cette tradition, c'est le Cardinal Decourtray qui retissa les liens entre les catholiques et les juifs, et s'il a quelque part un mémorial sur les collines de Jérusalem c'est effectivement parce qu'il retissa ces liens. C'est aujourd'hui le Cardinal Barbarin qui entretient un dialogue très fort avec le Recteur de la mosquée de Lyon, avec celui de la mosquée de Villeurbanne et c'est peut-être pour cela qu'à Lyon nous n'avons pas les affrontements marqués que nous pouvons connaître dans d'autres villes. De même, lorsque les conflits étrangers qui peuvent nous impacter ont une force extrêmement importante, il se trouve là des gens pour dire qu'il ne faut pas que nous les importions et que nous devons continuer à travailler ensemble. Et moi, je suis extrêmement heureux que l'on puisse dans notre agglomération favoriser le vivre ensemble et le rassemblement.

On voit bien les problèmes qui se posent. et les attentats qui ont été commis en France, mais qui sont aussi commis partout dans le monde, qui ont été commis en Turquie, au Bangladesh, qui viennent d'être commis en Irak, montrent une image qui est celle de la barbarie.

et il faut montrer ici et dans le monde que cela ne correspond pas à la philosophie de la majorité de ceux qui pratiquent l'islam.

De cet islam, il faut d'abord montrer l'histoire. Il faut montrer la diversité. et tout à l'heure, on a dit qu'il était extrêmement divers y compris d'ailleurs dans ses contradictions.

Moi, je souhaite que l'Institut Français de Civilisation Musulmane montre demain la diversité de cet islam, y compris dans les contradictions qui sont les siennes dans le monde. Le fait que par exemple on enseigne ce qu'est le sunnisme, le chiisme, d'où viennent les différences, qu'on essaie de voir ce qu'il y a de commun, quelles sont les différences, me semble extrêmement important.

C'est comme cela que l'on construira la paix dans notre pays, c'est comme cela aussi que l'on construira la paix autour du bassin méditerranéen.

Mes chers Collègues, lorsque l'on va à l'autre bout du monde, on s'aperçoit que les conceptions religieuses philosophiques que l'on peut avoir autour du bassin méditerranéen sont, même si elles se traduisent par les affrontements que nous connaissons, extrêmement proches et qu'il y a une différence de culture, de philosophie totale lorsqu'on se retrouve en Asie. On peut donc comprendre que nous formons depuis des millénaires une seule et même région, grande par les civilisations qui se sont succédées les unes aux autres, et il faut défendre ces civilisations.

C'est de la barbarie que de détruire les civilisations antérieures. Mais ce serait de l'ignorance que de ne pas reconnaître le rôle que l'islam a pu jouer autour de ce bassin méditerranéen, qu'il joue encore. Il suffit d'aller dans le Sud de l'Espagne pour voir ce que fut la grande civilisation Arabo-Andalouse, de se rappeler que c'est le monde musulman qui nous donna la mathématique, qui nous donna de grandes formes d'architecture, une certaine forme de prise en compte d'une réalité de l'au-delà qui se traduit dans un certain nombre de formes géométriques, que l'islam est divers : quelques-uns ne souhaitent pas la représentation, d'autres au contraire, sont fiers de leur passé où il y a ce type de représentation, il faut essayer de montrer tout cela.

d'Abord pour un certain nombre de jeunes qui, d'une certaine manière, sont déracinés et sans culture, leur montrer qu'ils sont issus d'une grande culture, c'est leur redonner une fierté. Après, on peut exiger d'eux qu'ils aient de la dignité. On peut d'autant plus leur parler, être durs avec eux, qu'on leur aura reconnu leur dignité originelle.

Je crois que ce n'est justement pas quand on veut comme ici, nier toute représentativité, on voudrait gommer ce qui représente dans notre agglomération, dans notre société, une partie importante de celle-ci, mais c'est en reconnaissant cette représentation qu'on peut avoir aussi de l'exigence.

Or, j'entends dire : « *Mais on va demander aux Lyonnais, aux contribuables lyonnais de verser 1 million d'euros* ». Comme si ceux qui se revendiquent de l'islam dans notre société n'étaient pas eux aussi des contribuables. et je n'ai pas calculé, parce que cela ne se fait pas comme ça, ce qu'ils représentent en tant que contribuables, plus ou moins, et ce qu'on leur donne par les délibérations que l'on fait.

Parce qu'après tout, ils pourraient me dire, nous on veut avoir au prorata de ce que vous mettez dans la rénovation de tels ou tels autres édifices. et en tant que contribuable, on exige une réciprocité. Evidemment qu'on ne peut pas calculer comme ça et avoir ce type de raisonnement.

Alors, je crois qu'aujourd'hui nous allons dans le bon sens, que c'est effectivement un petit pas et que les autorités françaises auraient intérêt à promouvoir un islam de France et aujourd'hui on ne le fait pas trop, on ne le fait pas assez. et si demain on franchissait d'autres pas on éviterait évidemment que d'autres pays puissent financer un islam de France.

Chers Collègues je vais mettre les conclusions de ce rapport aux voix. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes UDI et apparentés (sauf Mme Tazdait), Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et M. Boudot ont voté contre. M. Geourjon et Mme Berra se sont abstenus.)

### **2016/2283 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros au Conseil Régional du Culte Musulman de Rhône-Alpes» -CRCM-, domicilié 23, rue du Dauphiné à Lyon 3<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente**

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 11 000 euros au Conseil Régional du Culte Musulman de Rhône-Alpes. Avis favorable de la Commission.

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur le Maire, juste pour vous répondre parce que le temps de parole paraît être libre aujourd'hui et c'est très bien comme cela. Il ne s'agissait pas, bien sûr, du dialogue inter-religieux, mais bien du financement d'un centre à vocation culturelle par des pays étrangers. Je ne parlais pas du dialogue inter-religieux. et pour terminer le communautarisme, c'est la guerre aujourd'hui ! Il faut bien en prendre conscience, donc il ne faut pas le financer avec l'argent public. Je ne dis que cela.

Vous nous présentez ce rapport, Monsieur le Maire, en prenant bien la peine de nous préciser que le CRCM a une vocation culturelle et pas culturelle. On est encore sur les mêmes choses. Il vous faut même l'écrire noir sur blanc comme pour mieux vous en convaincre :

« *Il convient de préciser que si les dispositions des articles 2 et 19 de la loi du 9 décembre 1905 prohibent l'allocation de fonds publics à des associations culturelles, ce n'est que pour interdire les subventions publiques dont l'objet est spécialement l'encouragement à l'exercice d'un culte, mais nullement le financement d'activités qui, comme en l'espèce, favorisent le dialogue inter-religieux et la cohésion sociale.* »

Alibi classique pour celles et ceux qui veulent contourner la loi. En effet, cette instance « ne représente pas les musulmans mais le culte musulman ». Ce n'est pas moi qui l'affirme, c'est Dalil Boubakeur, ancien Président du CFCM jusqu'en juin 2015 et Recteur de la grande mosquée de Paris dans un entretien au Point du 29 juin 2015.

Par ailleurs, et pour justifier ce contournement manifeste de la loi, vous mettez en avant qu'une convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec la Ville de Lyon. Vous nous demandez donc de donner de l'argent avant de vous mettre d'accord sur les modalités de son utilisation. On paye d'abord et on rédige le contrat ensuite, c'est du grand n'importe quoi !

Tout comme le sont par ailleurs, vos arguments concernant les activités de l'Association que vous qualifiez de « culturelles, de médiation et de cohésion sociale ». Or, et je cite toujours le Recteur Boubakeur au sujet du rôle du CFCM dont le CRCM n'est que l'émanation : « *On reproche au CFCM même de ne pas répondre aux problèmes d'intégration. et puis quoi encore ? Ce n'est pas son rôle !* » dit-il.

Ainsi, vous entendez financer une structure, qui de l'aveu même de la principale autorité musulmane de notre pays, le Recteur de la Grande mosquée de Paris, deux fois président du CFCM, est bien d'une part une Association à vocation culturelle et pas culturelle, et d'autre part, qui n'a pas vocation à intervenir sur les éléments que vous nous demandez de subventionner en anticipation d'une convention.

Je note un autre point du rapport qui me semble poser question : « Des agents de la Ville de Lyon participent d'ailleurs à une formation sanctionnée par la remise du certificat « connaissance de la laïcité » et du diplôme universitaire « religion, liberté religieuse et laïcité ».

Dans quel contexte ces formations ont elles eu lieu ? Sur la base de quels éléments contractuels ? A quelles dates ? Qui a financé quoi ? la Ville, ou bien les CPR des agents ? Ce certificat « connaissance de la laïcité » et ce diplôme universitaire sont-ils certifiés par l'état, et si oui, à quel niveau ? Niveau 1, niveau 2, niveau 3 ? Y a-t-il une équivalence européenne comme la loi l'impose ? et si oui, laquelle ?

Ce rapport, Monsieur le Maire, n'est pas recevable en l'état. Il est une entorse grave à notre principe de laïcité et comme le rapport sur le financement du centre culturel musulman, il est une provocation et une organisation du communautarisme sur notre sol.

Je voterai contre ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Boudot, vous avez absolument tous les droits, sauf évidemment d'appeler à votre rescousse, et de venir citer le Recteur Boubakeur pour défendre des positions qui sont très éloignées de celles que le Recteur de la Grande Mosquée de Paris peut défendre.

C'est curieux comme les gens, finalement, n'osent pas assumer leur position. J'ai entendu, par exemple, appeler Kamel Kabtane par son prénom, en disant « mon cher Kamel », parler éventuellement arabe, pour montrer qu'on est en complicité, mais refuser ensuite de le reconnaître dans ce qu'il est, dans sa personnalité profonde. et bien moi je respecte les gens dans la totalité de leur personnalité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

---

**2016/2209 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine pour l'organisation du festival «Lamartine à la plage» du 23 au 25 septembre 2016 à la Friche Lamartine dans le 3<sup>e</sup> arrondissement**

(Adopté.)

---

**2016/2210 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «La Compagnie du Chien Jaune» pour l'organisation de «Novembre des Canuts» du 14 au 27 novembre 2016**

(Adopté.)

---

**2016/2211 - Programmation de la Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 28 800 euros - Approbation de conventions type**

(Adopté.)

---

**2016/2212 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, le Centre National de la Recherche Scientifique -CNRS-, l'Université Lumière - Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon -ENS-, pour le projet : Bibliissima «Le livre illustré à Lyon -1480-1600-» (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2215 - Approbation d'une convention de partenariat entre le service des Archives municipales de Lyon et le SYTRAL pour la coproduction de 40 séquences animées mettant en avant la richesse des fonds conservés par le service et diffusées sur les écrans ITCL mis en place par le SYTRAL sur son réseau (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2216 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 136 500 euros - Approbation d'une convention avec la Compagnie Propos (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2217 - Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 259 000 euros - FIC et approbation des conventions correspondantes (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2218 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros auprès de la DRAC Rhône-Alpes dans le cadre d'actions pédagogiques du théâtre des Célestins : comité de lecture et dispositif Collidram (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2219 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros auprès de l'Institut français pour la tournée de l'Orchestre National de Lyon au Japon (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2016/2230 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et France 3 (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2242 - Attribution de subventions de fonctionnement à 7 associations du secteur arts numériques et du secteur lecture pour un montant global de 33 300 euros sur le Fonds d'Intervention Culturelle (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2253 - Assistance à maîtrise d'ouvrage en termes d'organisation d'événements lumières – Convention entre la Ville de Lyon et l'Association Sport dans la Ville pour l'organisation de la cérémonie d'ouverture du Festival Stréetworldfootball 2016 sur le campus de l'Association Sport dans la Ville dans le 9<sup>e</sup> arrondissement**

(Adopté.)

---

**2016/2263 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit sur le site des Subsistances entre la Ville de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2267 - Approbation d'une convention de coproduction entre Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et MuseoPic pour la réalisation de l'expérimentation d'une application (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/2272 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire entre la Ville de Lyon / CHRD et l'Association IBUKA, pour la mise à disposition ponctuelle et gracieuse du local vidéo (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)



---

**2016/2292 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon / Service archéologique et la SNC Hôtel Dieu Réalisation relatif à la mise en œuvre des prestations archéologiques pour la tranche 9° concernant les caves Nord de l'Hôtel Dieu** (Direction des Affaires Culturelles)  
(Adopté.)

---

**2016/2250 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique  
(Adopté.)

---

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE**

---

**2016/2271 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - Exercice 2016**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Maire, pour un ensemble d'attribution de subventions pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.  
(M. Boudot a voté contre.)

---

**2016/2270 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté -aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF- pour un montant de 1 466 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement**

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

**Mme AIT MATEN Zorah**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, près de 4 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire en France, mais 3 à 4 autres millions de personnes seraient tout autant en situation d'insécurité alimentaire selon le Conseil national de l'alimentation.

Le gaspillage alimentaire est, quant à lui, évalué entre 5 et 10 millions de tonnes par an en France. Ces pertes et gaspillages ont lieu tout au long de la chaîne de production, transformation et vente, donc du producteur en passant par les industries agro-alimentaires, la grande distribution, jusqu'au consommateur.

S'il vaut mieux éviter de produire ce gaspillage et remettre clairement en cause nos logiques de surproduction et de surconsommation avec de réelles conséquences à court et long termes, donner cette alimentation à des hommes et des femmes fait partie des solutions, pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement, à savoir la réduction de 50 % du gaspillage à horizon de 2025.

Dans ce rapport, aujourd'hui, il est justement question de l'accompagnement de notre ville à des structures qui, entre autre, agissent pour assurer, aux plus fragiles de notre cité, une alimentation.

Le Groupe Europe écologie les Verts, ce jour, souhaite attirer votre attention, au-delà des impacts sanitaires évidents liés à un manque de nourriture ou à un déséquilibre fort et durable nutritionnel sur notre système alimentaire, à la nécessaire transition à opérer.

En effet, notre territoire compte des terres agricoles, des producteurs, ainsi qu'une tradition gastronomique pointée encore en début de séance par Sandrine Frih. Ces mêmes producteurs sont regroupés et vendent sur des marchés alimentaires, via des AMAP ou d'autres points de vente.

Aller au-delà de ces exemples fragmentaires constituerait et constitue, un enjeu de notre point de vue, sur notre territoire. En effet, aller au-delà de ces initiatives locales et proposer la construction d'un système alimentaire, d'un système territorial à l'échelle du pôle métropolitain urbain qui redistribuerait la valeur produite sur ce même territoire, redistribuer sur ce même territoire donc maintenir et créer des emplois, mais aussi préserver l'environnement et la biodiversité et encore offrir à tous une alimentation de qualité, locale et de saison, c'est ce vers quoi nous souhaitons que nous tendions, c'est ce qui est amorcé et porté par la délégation de Dounia Besson dans le cadre de l'alimentation durable, qui nous sera soumis au vote un peu plus tard, c'est ce qui est porté entre autre, par Bruno Charles à la Métropole de Lyon.

Vous l'aurez compris, si le Groupe Europe écologie les Verts considère que, dans l'urgence, il est de bon sens d'avoir recours aux invendus, tous les engagés pour une alimentation de qualité pour tous, s'accordent bien à dire que notre territoire doit plus, et mieux, s'organiser. C'est dans ce sens que nous votons ce rapport et c'est dans ce sens que nous invitons l'ensemble des Conseillers municipaux, ici présents, à se mobiliser pour que davantage de fonds publics soient accordés à la démarche alimentation durable et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent pour la remise en cause et la mise en place d'un système alimentaire territorial.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2248 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps, au titre de l'année 2016, pour un montant total de 89 600 euros**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour l'attribution de subventions pour des associations aidant les personnes en situation de handicaps.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2255 - Attribution d'une subvention à l'Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon -UGFRL- pour le remboursement des fluides du foyer-restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6° -EI06175-, pour un montant de 3 671,19 euros**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

---

**2016/2256 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées -animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants-, pour un montant de 547 017,15 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement**

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur différentes actions menées auprès des personnes âgées, aussi bien dans le soutien de l'aide à domicile qu'à différentes actions de prévention dont l'objectif est essentiellement la lutte contre l'isolement.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT**

---

**2016/2254 - Attribution de subventions pour un montant total de 22 000 euros, à différents projets de consommation responsable portés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire - Approbation d'une convention annuelle mixte**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne l'attribution de subventions pour un

montant total de 22 000 euros à différents projets de consommation responsable, portés par des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Comme l'a rappelé ma Collègue Emeline Baume, un axe important de notre politique porte sur le volet alimentation durable avec un soutien fort, notamment à la Passerelle d'Eau de Robec, épicerie sociale et solidaire qui, aujourd'hui, œuvre sur la promotion du bio, des circuits courts pour des publics plus fragiles ; le soutien également au Bol, un pôle territorial de coopération économique qui promeut et sensibilise les Lyonnaises et les Lyonnais lors de la Fête des Récoltes au bio et au soutien aux filières du territoire ; et enfin un soutien au GRAP -Groupement Régional de l'Alimentation de Proximité- avec un projet spécifique, un projet de restauration collective qui va permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de manger bio avec une tarification spéciale.

Nous soutenons ces projets, ainsi qu'un projet de tourisme responsable en soutenant le réseau Départ.

Je vous propose de voter cette délibération.

**Mme RIVOIRE Françoise**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la ville de demain sera « plus verte, plus mobile, plus connectée », mais elle sera aussi « plus nourricière ». « Nourrir la ville durablement », cela répond à un enjeu sécurité et d'autonomie alimentaire, alors que les villes tendent à concentrer 80 % de la population. Dans ce contexte, la relation entre l'agriculture et les citoyens que nous sommes, implique une revalorisation de notre lien avec la campagne nourricière ainsi qu'une vision pour l'agriculture urbaine.

Au titre du travail réalisé sur ce lien « Ville et Alimentation Durable », je salue l'engagement de Dounia Besson et l'instauration du premier Conseil Lyonnais de l'Alimentation Durable visant à l'avènement d'une politique globale en ce domaine à l'échelle métropolitaine. Mais également le travail dans le cadre du programme européen URBACT où Lyon est la seule ville pilote pour une recherche-action concernant la gouvernance alimentaire urbaine.

Lyon participe à cette reconnexion de l'urbain et de l'agrire par différents champs d'intervention, à commencer par la préservation de la santé et de l'environnement. Cela se traduit par un équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces non artificialisés dans nos schémas d'aménagement foncier.

En développant la nature en ville, outil d'adaptation aux changements climatiques, avec 430 hectares d'espaces verts en zéro phyto, nos parcs et jardins font l'objet d'une gestion durable et sont autant un laboratoire qu'un réservoir de biodiversité, à l'instar du programme « Urban Bées » concourant à la vigueur des insectes pollinisateurs comme l'abeille sauvage.

La nature nourricière en ville, ce sont les jardins partagés. A Lyon en 2001, il y en avait seulement un. Aujourd'hui, on en compte 40 et Lyon se positionne à la 4<sup>e</sup> place des villes « férues de jardins partagés ». Ces lieux de vie, de tradition et d'innovation avec la permaculture, créent une dynamique de proximité qui s'inscrit dans la saisonnalité.

Les jardins partagés et les jardins ouvriers, participent à l'autonomie alimentaire des villes, à la sensibilisation sur les questions de santé et d'alimentation saine. Alors que le foncier disponible se raréfie, les 100 hectares de toits disponibles proposent une solution pour leur développement.

La reconnexion de l'urbain et de l'agrire passe également par la préservation de la solidarité et de l'économie locale.

Soutenir la structuration des organisations de l'ESS, c'est contribuer au développement d'activités fondées sur la solidarité et la résilience du territoire. Ces organisations diffusent l'éco-citoyenneté et donnent accès à une alimentation de qualité aux plus précaires comme à tous.

Leur accompagnement par la ville consolide l'attractivité lyonnaise en équilibrant les entrées et les sorties de richesses sur le territoire. A ce titre, les projets issus de l'agriculture locale et biologique favorisent les circuits courts et participent à la relocalisation de la valeur ajoutée.

Par son aide, la Ville soutient la recherche et l'innovation dans ce secteur et la création d'emplois durables et non délocalisables.

L'ancrage de richesses locales, cela passe par une production, un approvisionnement, une visibilité, une consommation sur le territoire. Nous le faisons avec le label Lyon Ville Equitable et Durable, la formation des acheteurs à la commande publique durable, la sensibilisation des Lyonnais avec, à venir, la semaine bleue sur le thème de l'alimentation durable et la création de débouchés tels que le projet des Halles de la Martinière.

Une alimentation favorable à notre santé, à l'environnement, à la cohésion sociale et à notre économie... sont autant de raisons de voter favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

#### **2016/2201 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Goethe-Institut Lyon, sis 18 rue François Dauphin à Lyon 2<sup>e</sup>, pour son programme d'actions culturelles 2016 et 3 000 euros pour l'organisation de la cérémonie du 50<sup>e</sup> anniversaire du Goethe-Institut Lyon, en octobre 2016**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est un avis favorable de la commission pour ce rapport qui me permet de souligner qu'à l'occasion de ce cinquantenaire de l'institut Goethe, nous accueillerons le maire de Leipzig du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre prochain, accompagné d'une importante délégation culturelle et quelques représentants économiques. Inutile de préciser dans un contexte européen en phase de se renouveler, à quel point le dialogue avec l'Allemagne prend une importance différente, des liens que nous n'avons jamais négligés puisque ce sont aujourd'hui 200 entreprises allemandes sur les 250 recensées à l'échelle de la Région qui sont implantées dans l'agglomération lyonnaise.

Cette visite du maire de Leipzig s'articulera autour de trois points forts : l'inauguration d'une exposition croisée entre la bibliothèque de la Part-Dieu avec celle de Leipzig, des concerts du Thomanerchor fondé par Bach à la chapelle de la Trinité, la célébration également à l'Hôtel de Ville du jour de l'Unité allemande.

2017 sera aussi l'année de la France en Allemagne et à cette occasion, la France sera le pays d'honneur de la Foire du Livre de Francfort, la mise en scène du pavillon d'honneur sera réalisé par les Nuits Sonores et la restauration assurée par un chef lyonnais.

Enfin, dans le cadre de la Foire du Livre de Leipzig, nous aurons une édition franco-allemande du Festival du Quai du Polar.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

#### **2016/2268 - Réalisation de la 10<sup>e</sup> enquête sur le comportement d'achat des ménages - Approbation d'une convention avec les partenaires**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Il s'agit de participer à la réalisation de la 10<sup>e</sup> enquête sur le comportement d'achat des ménages qui nous permet régulièrement, et en tout cas chaque fois qu'elle est établie tous les 5 ans, d'avoir une connaissance fine des comportements du développement des achats et de la manière dont les ménages consomment en ville. Ce rapport a reçu un avis favorable et nous vous proposons de l'adopter.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

#### **2016/2269 - Programmation financière 2016 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

### **COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

#### **2016/2223 - Dénominations de voies nouvelles ZAC des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

**M. SECHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Lyon s'honore, à travers ces cinq dénominations d'espaces publics, en rendant hommage à cinq personnalités très différentes mais au rayonnement incontestable, y compris sur le plan international. Les voies Léopold Sédar Senghor, Michel Félizat et Simone de Beauvoir ayant déjà été dénommées en 2006, et ayant déjà été l'objet d'une délibération le 18 septembre 2006, je m'arrêterai seulement sur Vaclav Havel, Thérèse Rabatel rendra hommage à son tour à Eugénie Niboyet.

Il y a une certaine logique à rapprocher dans le même quartier Vaclav Havel et Léopold Sédar Senghor. Le philosophe-président et le poète-président comme on les a souvent surnommés, ont en effet bien des points communs. Tous deux furent de grands intellectuels engagés en politique à des moments délicats de transition, au moment de l'effondrement des régimes communistes en Europe pour le premier, au moment de la décolonisation pour le second. Tous deux se sont appuyés sur leur œuvre littéraire remarquable pour construire une œuvre politique durable, tous deux furent de grands humanistes et des démocrates convaincus.

Vaclav Havel, dramaturge, poète, philosophe, marqué par le grand écrivain tchèque Franz Kafka et par le théâtre de l'absurde, entre dans l'action politique au lendemain de l'écrasement du Printemps de Prague par l'armée soviétique dans l'été 1968. En 1977, en s'appuyant sur les Accords d'Helsinki, il est l'un des principaux promoteurs de la fameuse charte 77, texte qui exige la restauration des droits de l'homme, signée par de nombreux intellectuels tchécoslovaques.

Arrêté, il passe près de 5 ans en prison entre 1977 et 1989. A l'automne 1989, il est le principal leader de la Révolution de Velours qui entraîne la chute de la dictature. Aussitôt élu Président de la République, il garantit un passage à la démocratie dans le respect des droits pour tous, même pour les anciens tortionnaires. Il accède au souhait des Slovaques de créer leur propre état et organise une séparation sans heurts, il engage son pays dans une politique européiste qui lui permet d'adhérer à l'Union Européenne, mais décédé en 2003 il n'a pas eu la satisfaction de voir se concrétiser l'année suivante ce qu'il considérait comme la fin d'une longue période de malheurs pour son pays, ouverte par l'occupation nazie en prélude à la Deuxième Guerre mondiale. L'Europe unie, c'était pour lui l'assurance de la paix et du respect des droits humains. Lyon s'honore véritablement en honorant une telle personnalité.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous nous efforçons de donner des dénominations de rues et de lieux publics de façon plus équilibrée entre les femmes et les hommes pour montrer la contribution des femmes à la vie du monde, de notre pays et de notre cité. C'est une action symbolique mais signifiante, et de plus en plus observée, voire réclamée par les habitants. Elle figure dans nos deux Plans d'action égalité femmes-hommes à Lyon votés en mars 2012 et 2016. Nous avons ainsi mis en valeur des noms de femmes célèbres en France et dans le monde, mais aussi des Lyonnaises importantes dans l'histoire française des mentalités et de la vie politique, syndicale ou culturelle, comme Philomène Rozan ou Marie-Louise Rochebillard, et plusieurs Résistantes lyonnaises.

Ce jour, nous prolongeons la rue Simone de Beauvoir, figure clé du féminisme, et nous donnons le nom d'Eugénie Niboyet à une allée nouvelle du 7<sup>e</sup> arrondissement. C'est l'une de ces femmes de Lyon dont je suis heureuse qu'elle soit enfin valorisée et mieux portée à la connaissance des Lyonnais.

Eugénie Niboyet est l'une des féministes des plus actives du XIX<sup>e</sup> siècle, une féministe convaincue, refusant toutes les inégalités, sans jamais chercher l'opposition entre les sexes comme Benoîte Groult, décédée ces jours.

Issue d'une famille d'intellectuels protestants, elle épouse en 1822 un avocat de Lyon. Elle est d'abord attirée par le Saint-Simonisme, puis par le Fourierisme, comme vous Monsieur le Maire, tout en menant sa propre voie de femme libre. Elle est une écrivaine prolifique, une traductrice de romans anglais -dont la première publication française d'un roman de Dickens- et une journaliste active à Lyon et à Paris.

Elle lance à Lyon en novembre 1833 la première revue d'éducation féminine intitulée « *Le conseiller des femmes* » et elle associe femmes et hommes à sa rédaction. En 1836, elle crée « *La gazette des femmes* ». En 1844, elle fonde le premier journal pacifiste français intitulé « *La paix des deux mondes* », et en 1848 pendant la deuxième République, elle fonde le premier quotidien français féministe « *La voix des femmes* ». Dans son édito, elle en situe les enjeux, je cite : « *La liberté, l'égalité, la fraternité appellent le genre humain aux mêmes prérogatives ; honneur à cette trinité sainte qui accordera aux femmes des droits de citoyenneté leur permettant de s'élever intellectuellement et moralement à l'égal des hommes.* »

Eugénie Niboyet a, sa vie durant, des engagements moraux, féministes et sociaux multiples, portés par sa foi religieuse et sa proximité avec Fourier, un des rares hommes du XIX<sup>e</sup> siècle qui présente l'émancipation des femmes comme un critère fondamental du progrès social. Eugénie Niboyet s'engage pour la paix, la république, une meilleure éducation des aveugles, l'abolition de l'esclavage, une réforme du système pénitentiaire ; elle se déplace dans les prisons et les taudis, elle organise des collectes après l'insurrection des Canuts en avril 1832. Elle demande aussi, après 1870, la grâce des Communards emprisonnés et bien sûr, elle défend le droit des femmes dont le droit de vote ; elle est aussi à l'origine, en 1848, de l'Association fraternelle des ouvrières lyonnaises.

Brisée par l'échec de la 2<sup>e</sup> République et le coup d'état du futur Napoléon III réduisant les libertés et fermant les clubs de femmes, elle se retire de la vie politique active, mais non de l'écriture : elle publie en 1863 « *Le vrai livre des femmes* » où elle s'adresse aux hommes, je cite : « *Vous savez bien que nous ne voulons pas vous faire descendre, mais vous craignez de nous voir monter. Que demandons-nous, si ce n'est ce qui nous est dû ? Quel est notre but ? L'intérêt de celles qui souffrent.* » Un profond écho avec nous aujourd'hui.

Eugénie Niboyet meurt en 1883.

**Mme PICOT Myriam**, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ces cinq nouvelles dénominations répondent à trois objectifs.

d'Abord un objectif de continuité : pour trois d'entre elles, nous avons choisi de reprendre le nom de voiries créées précédemment dans la ZAC du Bon Lait et qui vont ainsi se prolonger vers le Nord, dans la ZAC des Girondins ; ceci afin d'assurer une plus grande lisibilité de la trame viaire de ces nouveaux quartiers. Il s'agit de :

- l'allée Léopold Sédar-Senghor, dans la partie comprise entre le futur cours des Girondins et la rue Clément Marot ;

- la rue Simone de Beauvoir, dans la même partie comprise entre le cours des Girondins et la rue Clément Marot ;

- la rue Michel Félizat enfin, entre les rues Clément Marot et Christophe Crépet. Je rappelle que Michel Félizat était un constructeur de bateaux, notamment des célèbres bateaux-mouches, qu'il assemblait dans la lône qui a porté son nom à Gerland.

Un objectif de féminisation des dénominations, puisque les noms de femmes représentent moins de 10 % des noms de rues, places et autres espaces. Nous avons choisi Eugénie Niboyet qui prendra place non loin de Simone de Beauvoir.

Enfin, un objectif de respect d'un engagement : pour la nouvelle place qui se situera à l'intersection de l'allée Senghor et du cours des Girondins, et qui accueillera le futur Pôle social et socio-culturel, nous avons proposé le nom de Vaclav Havel, qui avait été évoqué par mon prédécesseur. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

#### **2016/2251 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local et du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat de ville -convention territoriale de Lyon 2015-2020-**

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

#### **2016/2252 - Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville - volet habitat, GSUP investissement et fonctionnement - Changement d'objet pour une subvention allouée en 2013 à l'Association « PIMM'S Lyon Agglomération »**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

#### **2016/2262 - Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention d'investissement entre la Ville de Lyon et l'état d'un montant**

**maximal de 912 422 euros pour les travaux de restauration générale de la fontaine Bartholdi à Lyon 1<sup>er</sup>**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

(Adopté.)

**COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS****2016/2237 - Lyon 3<sup>e</sup> - Cessions de lots de copropriété d'un immeuble situé 40 rue Voltaire au profit de Cité Nouvelle - EI 03399 - Numéros inventaire 03399A001 – 03399A002 – 03399A003 – 03399A004 – 03399A005 – 03399A006 – 03399A007- 03399A010**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit pour cette délibération, de la cession de lots de copropriété, d'un immeuble situé 40 rue Voltaire, au profit de Cité Nouvelle.

Avis favorable de la Commission.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, je vous ai interpellé à plusieurs reprises, sur la nécessaire transparence que se doit d'avoir dans son fonctionnement, toute collectivité et donc la Ville de Lyon, transparence vis-à-vis des citoyens et transparence vis-à-vis des élus.

Il y a quelques semaines, vous aviez affirmé votre attachement à ce principe, en déclarant dans cette même enceinte, je vous cite : « *Qu'on donne à M. Guillard tous les chiffres qu'il demande !* » On ne peut pas vraiment dire que vous ayez été entendu !

Acte 1 : votre Adjointe, Mme Gay, lors d'une récente Commission Finances, a indiqué condamner les demandes récurrentes de chiffres de la part de l'Opposition, demandes qui n'auraient, selon elle, d'autre but que de stigmatiser certains quartiers.

Acte 2 : lors de la dernière Commission Immobilier-Bâtiments, j'ai demandé, à l'occasion de l'examen du présent rapport, si le taux de logements sociaux de l'IRIS concerné par cette opération, pouvait m'être communiqué.

La réponse de votre Adjointe, Mme Gay, fut simple, elle tient en trois lettres : NON.

Acte 3 : dans le compte-rendu de la Commission Immobilier, ce « non » ferme et définitif, a opportunément disparu.

Un homme politique cher à ses yeux, aurait crié au scandale et il aurait eu raison. Il aurait eu raison, car il est scandaleux qu'une telle attitude puisse perdurer, Monsieur le Maire, dans votre équipe.

La transparence et le respect des droits de l'Opposition sont indispensables au bon fonctionnement de la démocratie. Ce principe s'impose à tous, y compris à Mme Gay.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à le lui rappeler.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillard, imaginez que Mme Gay vous empêche de téléphoner pendant les Commissions ! Que n'auriez-vous pas dit ! Manquement à la transparence !

**M. GUILLAND Stéphane** : Cela n'a rien à voir !

**M. LE MAIRE** : Si, cela a un peu à voir ! Pour moi la transparence doit être totale !

**Mme GAY Nicole** : Monsieur Guillard, le taux d'IRIS : 28,41 %. Donc, voilà je ne vous dis pas « non » ce soir !

(Rires.)

**M. LE MAIRE** : Un grand progrès !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon a voté contre.)

**2016/2275 - Lyon 1<sup>er</sup> - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif de la Halle de la Martinière au profit de la SCI Lyon Halle - place Gabriel Rambaud - N° inventaire 01059 A 000**

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de la mise à disposition par bail emphytéotique administratif de la Halle de la Martinière au profit de la SCI Lyon Halle.

Je voudrais simplement dire, que ce soir il n'est pas bien utile de refaire toute l'histoire de cette Halle de la Martinière et de l'attachement des habitants et des Lyonnais et Lyonnaises pour celle-ci.

Si avec Fouziya Bouzerda, l'ensemble des services de l'Immobilier et de la DECA, nous ne nous étions pas accrochés à cette volonté partagée de la réhabilitation de cette halle, en terme de qualité architecturale, d'insertion urbaine, de mise en valeur patrimoniale, d'offres diversifiées de produits frais et de saison, de politique tarifaire attractive pour tous les publics, mais surtout de l'équilibre économique nécessaire pour la viabilité de ce projet, nous n'en serions pas à vous proposer ce soir, vous tous et vous toutes, d'adopter cette délibération de mise à disposition par bail emphytéotique administratif de la Halle de la Martinière, au profit de la SCI Lyon Halle ETIC.

Durée de ce bail emphytéotique : 40 ans, avec une redevance annuelle de 1 000 €. Début des travaux : objectif février 2017. Ouverture : fin 2017.

Avis favorable de la Commission.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Groupe UDI et apparentés se réjouit de la réouverture de la Halle de la Martinière. Jusqu'à sa fermeture fin 2011, elle offrait aux habitants l'accès à une production agricole de notre région de qualité. Elle faisait partie de ces lieux si précieux qui font l'identité, la vie et l'ambiance d'un quartier. Beaucoup de riverains sont impatients de la voir enfin revivre.

La ténacité et les efforts de l'Association « Halle Mart' » vont enfin aboutir. En effet, l'acceptation du permis de construire déposé au début de cette année et la signature du bail emphytéotique entre la Ville de Lyon et la Société ETIC, chargée du projet, doivent conduire à la réouverture de la Halle, courant 2017.

Ce nouvel espace va réunir nous dit-on, des producteurs, des commerçants de produits alimentaires frais et une épicerie. Ce projet va permettre une rénovation respectueuse de ce patrimoine qui, rappelons-le, est la dernière halle de Lyon.

Un beau projet en perspective. Mais des inquiétudes aussi, liées à l'interminable gestion de ce dossier qui, nous le regrettons, a passablement fragilisé les perspectives d'avenir de la Halle.

En effet, le temps et les années perdus depuis la fermeture de la Halle en 2011, ont permis à des enseignes comme Franprix, place Tobie Robatel, ou Casino, rue de la Martinière, de gagner des parts de marché dans le quartier. de plus, la fermeture en juin 2017 de la salle Rameau, propriété de la Ville de Lyon, et sa vente possible à une enseigne de supermarché, ne présage rien de bon pour la pérennité du projet. En effet, l'enseigne Super U serait en pole position, si l'on en croit un quotidien local, pour le rachat de cette salle. et pendant que vous tergiversiez, la concurrence elle, s'installait et continuait de gagner du terrain.

Cependant, nous ne doutons pas de la volonté, de la ténacité et de la capacité aussi de l'ensemble des acteurs, à faire de cette Halle de la Martinière, un lieu attractif.

Il va sans dire que nous leur souhaitons tout le succès escompté, afin que la réouverture de cette halle historique à Lyon soit une pleine réussite.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de la signature de ce bail, je voudrais revenir moi aussi une fois encore, sur un dossier évoqué ici à maintes reprises.

En effet, depuis mai 2011, c'est la septième fois que j'interviens, notamment pour souligner le manque de visibilité sur vos intentions pour cette halle.

J'ai d'ailleurs interrogé ces jours-ci plusieurs commerçants et riverains, qui ont cessé de croire à une réouverture prochaine, après tant de tergiversations.

Après un appel à candidatures -cela a été rappelé- qui a donc vu successivement Les Producteurs du Goût, puis Halle Mart', abandonner, vous

avez choisi de négocier de gré à gré avec ETIC.

Le bail qui est proposé aujourd'hui avec la Société ETIC, qui apparaît sous le nom de SCI Lyon Halle, semble de bonne augure et nous espérons que cette fois-ci le candidat retenu aura la capacité financière d'investir les 1,4 M€ nécessaires à sa rénovation. C'est un montant qui s'était révélé rédhibitoire pour les deux candidats sélectionnés précédemment. Il n'en reste pas moins que c'est un investissement très lourd et dont la rentabilité ne devrait pas être importante. Est-ce vraiment une solution durable ?

d)Autant que la promesse de bail indique que toutes les réparations seront à la charge du preneur et que des travaux de type toiture seraient susceptibles d'être nécessaires.

Enfin, il y a autour de la Halle plusieurs commerces qui se sont développés -cela a été dit-, palliant ainsi la réduction de l'offre consécutive à la fermeture de la Halle : pourront-ils maintenir leur activité dans ce nouveau contexte ?

Enfin, comme l'a dit Mme la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, vous avez entamé votre braderie de manière générale et particulièrement avec la Salle Rameau qui serait à vendre. Pouvez-vous nous en dire un mot et si vente il y a, quelles sont les conditions limitant par exemple la destination à des activités non alimentaires que vous prévoyez, afin de ne pas mettre en danger la pérennité du projet ?

En résumé, nous voterons bien sûr pour ce bail en souhaitant qu'une nouvelle page de l'histoire de cette Halle puisse être écrite, mais en regrettant le temps perdu et en espérant que ce projet, dont le cahier des charges est vieux de cinq ans, soit toujours viable dans l'environnement local et économique actuel.

Je vous remercie.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, contrairement aux orateurs précédents, je ne vais pas refaire l'histoire, mais juste indiquer que si le projet aboutit, c'est parce qu'il y a eu une foncière -ETIC-, donc oui ils ont les moyens, qui est arrivée avec force de propositions, mais aussi parce que notre territoire a su garder, préserver, voire même développer des terres agricoles avec des producteurs à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise et c'est aussi parce qu'il y a des hommes et des femmes qui s'engagent, y compris à la Chambre d'agriculture pour maintenir ces producteurs et ce sont bien ces producteurs-là, qui fourniront ce site là et les habitants, je tiens à le dire.

Je pense qu'il est important de voir la cohérence dans nos politiques publiques, en tout cas pour le Groupe Ecologie les Verts, on veut voir cela dans cet aboutissement de projet. Nous nous félicitons du fait que la Ville de Lyon garde dans son patrimoine ce site et nous profitons de cette délibération pour interroger sur un autre patrimoine qui n'est pas très loin, la salle Rameau.

En effet, comme bon nombre de Conseillers municipaux, nous avons appris par voie de presse une éventuelle vente. Comme certains Conseillers municipaux, et dans un souci de construction et de dialogue, je dirai, fécond, nous avons écrit aux adjoints concernés avant ce Conseil municipal pour ne pas polémiquer dans le vide en interrogeant sur différentes choses.

Nous restons effectivement soucieux de la baisse des dotations de l'état et nous pouvons éventuellement, puisque nous avons voté le budget en responsabilité, comprendre que la Ville de Lyon a besoin de fonds publics pour assurer les services publics au quotidien aux habitants. Encore faudrait-il, si la ville souhaite vendre des biens, que nous puissions échanger sur telle ou telle opportunité, tel ou tel mouvement de foncier ou d'immobilier.

Si la Ville de Lyon ne peut pas assurer les nécessaires travaux d'isolation phonique, de rénovation et de mise en valeur, alors que peut-être, comme pour la Halle de la Martinière, il peut exister un opérateur privé qui pourrait avec un bail emphytéotique le faire.

Enfin, si la Ville de Lyon avec les acteurs culturels avec lesquels elle dialogue je suppose très régulièrement, considère qu'il n'y a plus de place pour tel lieu de diffusion, peut-être qu'il y a d'autres besoins, d'autres attentes, d'autres envies, d'autres initiatives possibles dans le champ culturel, dans ce secteur, qui reste quand même un secteur de cœur de ville avec des habitants de toute la ville et de toute l'aire métropolitaine lyonnaise qui ont l'habitude de venir en cœur de ville.

Donc, nous restons, le Groupe Lyon Ecologie Les Verts, avec ces questions, questions que nous vous soumettons aujourd'hui. Nous ne doutons pas du fait que vous ayez à cœur de nous répondre ce jour ou un peu plus tard. Cela ne se fera pas uniquement par voie de presse et, dans l'attente, nous nous félicitons de cette issue positive pour la Halle de la Martinière en attendant l'issue positive pour la salle Rameau ainsi que l'académie de billard. Merci.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, après plus de 10 années d'hésitation, de tergiversation, d'atermoiement, enfin ! Nous arrivons à la conclusion d'une reprise de la Halle de la Martinière. Une reprise fortement attendue par les habitantes et habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement et particulièrement ceux vivant dans le quartier Martinière Saint-Vincent. Une reprise fortement espérée par les commerçants de ce quartier, car la Halle constitue un véritable verrou pour leur développement.

Oui, faire de la Halle de la Martinière une halle de proximité, proposant des produits frais, de saison, de circuits courts avec une part de bio est un bon projet pour le 1<sup>er</sup> arrondissement. C'est aussi un bon projet dans le cadre des relations de coopération que nous souhaitons entre notre centre urbain et les territoires plus ruraux de notre Métropole.

En tout cas, c'est un meilleur projet que celui que vous aviez imaginé initialement, à savoir d'y installer une enseigne de la grande distribution (Casino pour ne pas le citer). A l'époque déjà, vous aviez l'ambition de vendre le patrimoine municipal des Lyonnaises et des Lyonnais sans réellement fixer les conditions de la Collectivité, sans réellement afficher un volontarisme politique face aux acteurs privés.

et à l'époque déjà, une autre voie se dessinait sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, une voie portée par les habitantes et habitants, choqués de cette privatisation annoncée. Une pétition avait alors récolté plus de 1 700 signatures, le Conseil de quartier s'était emparé du dossier, une maire d'arrondissement avait mis sa démission dans la balance. Finalement, Monsieur le Maire, vous avez reculé.

Sans vouloir faire de parallélisme avec une actualité récente, j'ai presque envie de retenir la leçon pour l'avenir, celle que les combats menés par les habitantes et habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement peuvent aboutir.

Alors, de guerre lasse, vous avez accepté de faire un appel à projet visant à la reprise de la Halle de la Martinière et prévoyant ainsi de préserver sa fonction alimentaire. Vous avez cependant toujours refusé de porter la charge d'une partie de la nécessaire rénovation de la Halle. Vous avez donc exclu toute participation de la Ville de Lyon à ce projet. Ce qui est bien dommage, car il est si novateur qu'il aurait mérité une attention toute particulière de notre ville.

Cet appel à projet devait aboutir à la conclusion d'un bail emphytéotique administratif, objet principal de cette délibération. Que s'est-il donc passé entre cet appel à projet et aujourd'hui ? Beaucoup de temps et beaucoup de rebondissement ! Je ne voudrais pas revenir dessus, ils sont nombreux comme peuvent en attester les courriers de la Mairie du 1<sup>er</sup>, mais pour en retenir certains éléments, je voudrais citer :

- un premier groupement économique (Les Producteurs du Goût) a été retenu aux termes de l'appel à projet. Mais il n'a pas été, par la suite, en mesure de pérenniser la viabilité économique de leur projet.

- et c'est pourquoi le groupement économique classé second à l'appel à projet a été rappelé. Il s'agit de l'Association Halle Mart', Association d'habitants du 1<sup>er</sup>, qui s'était constituée à la suite de la mobilisation citoyenne et qui proposait de reprendre la Halle sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

- Nous étions alors à la veille des élections municipales et alors toutes les listes, bien évidemment, apportaient leur soutien à Halle Mart'...

- Finalement, Halle Mart' vous confirme son offre de reprise et travaille au remontage du groupement économique. Un temps nécessaire, puisqu'entre le moment de la candidature et le moment où la ville les rappelle, les acteurs économiques regroupés autour d'Halle Mart' ont monté le projet de la Super Halle d'Oullins. Un temps au cours duquel notre ville n'a pas su faire confiance à Halle Mart'. Au point où Mmes Gay et Bouzerda en charge alors du dossier, mettent fin brutalement à l'appel à projet. d'ailleurs Madame Gay, nous avons gardé votre courrier où vous renonciez au projet. Voyez au final que l'historique est utile !

- Au cours du Conseil municipal du 27 avril 2015, à la suite de notre interpellation, mais aussi celles des élu(e)s Ecologistes et des élu(e)s les Républicains, vous avez décidé, Monsieur le Maire, de revoir cette position et de laisser à Halle Mart' le temps de finaliser leur dossier.

et ils y sont arrivés ! Car le projet qui nous a été proposé ici est celui que Halle Mart' a déposé. Alors certes le montage n'est plus le même. Il n'est plus basé sur une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Un acteur supplémentaire s'est greffé pour assurer la viabilité économique du projet que nous sommes allés chercher pour sécuriser le montage foncier. Il s'agit d'ETIC, promoteur immobilier issu de l'Economie Sociale et Solidaire, avec qui le bail emphytéotique administratif a été conclu.

En conclusion de ce bref historique, je voudrais retenir deux choses.

Tout d'abord qu'une initiative citoyenne portée par un collectif d'habitants peut aboutir. Certes, nous regrettons aussi cette lenteur, ces nom-

breux allers retours qui ont pénalisé la vie du quartier Martinière Saint-Vincent. Mais nous voulons souligner que la persévérance d'Halle Mart' a payé. Le projet de reprise de la Halle de la Martinière devrait nous inspirer pour bien d'autres projets dans notre ville.

Ensuite, qu'un tel projet ait pu voir le jour grâce à la confiance et l'opiniâtreté des élu(e)s du 1<sup>er</sup> à faire aboutir un projet de qualité. Nous n'avons jamais cédé aux sirènes des opérateurs privés qui disaient qu'une Halle de circuits courts ne pouvait voir le jour.

et c'est pour cela, comme je le disais au cours du précédent Conseil municipal, que nous avons toujours eu une oreille et une écoute attentive auprès de Halle Mart'. Car, pour nous, porter un projet aussi ambitieux, il faut y croire, il faut écouter, accompagner, en un mot faire preuve de volontarisme politique. Un volontarisme politique qui permet de construire un projet d'intérêt collectif ou général, avec des acteurs privés convaincus.

C'est dans cet esprit que nous avons organisé le Printemps de la Martinière, pour permettre à Halle Mart' de pérenniser son projet.

Avec les élu(e)s Lyon Citoyenne et Solidaire, nous voterons donc favorablement cette délibération, car ce projet répond aux besoins des habitantes et habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement et porte aussi des engagements forts en matière d'Economie Sociale et Solidaire.

Le bail emphytéotique administratif traduit cette volonté et nous en sommes satisfaits. Nous resterons toutefois vigilants quant aux prix pratiqués et aux possibilités d'animation de la Halle par les producteurs au cours d'ateliers de dégustation et de rencontres avec les habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement. Nous resterons aussi, et comme d'autres collègues visiblement, attentifs sur l'avenir de la salle Rameau. Je vous remercie.

**Mme BESSON Dounia**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis des décennies, l'Economie Sociale et Solidaire ne cesse de s'inventer, portée par des acteurs associatifs ou coopératifs. Elle s'affirme et prend une place de plus en plus importante dans le champ social et économique. de nouveaux acteurs associatifs s'engagent, de nouvelles formes d'entrepreneuriat émergent.

Dans ce contexte d'essor de l'ESS, c'est avec un grand plaisir que nous voyons se concrétiser la réalisation de la Halle Mart'.

Ce projet est en phase avec notre Plan d'actions présenté dans la délibération cadre de l'ESS le 28 septembre 2015, notamment avec deux axes : l'entrepreneuriat et le développement d'activités économiques, le développement de la consommation responsable et la structuration de la filière alimentation durable.

Beaucoup de chemin a été parcouru pour développer l'alimentation responsable à Lyon. Notre ville est un territoire pilote, reconnu dans toute l'Europe. Nous avons été la seule ville française du programme européen URBACT « pour l'alimentation durable des villes ». Nous venons d'être choisis comme seule ville pilote en France sur la question de la gouvernance alimentaire territoriale dans le cadre d'un programme international qui s'appelle « Gouter ». Nous sommes également signataires du pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, adopté en octobre 2015 lors de l'exposition universelle.

Grâce à ce réseau national et européen, nous soutenons une véritable filière de production, de distribution et de consommation et nous accompagnons les professionnels de la filière à travers le « Conseil local de l'alimentation durable » qui est unique en France. Nous mettons en œuvre un plan d'actions pour développer l'accès des Lyonnaises et des Lyonnais à une alimentation de qualité et respectueuse de la planète. la Halle Mart' sera un point d'appui supplémentaire, un exemple à suivre, une vitrine de ce que fait l'ESS à Lyon en matière d'alimentation durable. Sous le précédent mandat, nous avions déjà, avec David Kimelfeld au Grand Lyon, accompagné cette dynamique en soutenant le GRAP pour le projet de la super halle d'Oullins. Nous sommes aujourd'hui fiers d'avoir un lieu équivalent à Lyon.

Pour que ce projet aboutisse, la ténacité des acteurs de terrain, habitants, associations, a su rencontrer l'écoute de la Ville de Lyon. Nous saluons à cet égard l'appui apporté par Nicole Gay et Fouziya Bouzerda à la solution proposée par ETIC, et votre implication, Monsieur le Maire.

L'intervention d'ETIC montre que le secteur dispose maintenant d'acteurs capables de porter des projets d'envergure. Ce projet pointe d'ailleurs le fait que l'ESS a besoin de moyens pour se développer et changer d'échelle. et là, nous sommes face à un vrai problème, celui du Conseil régional qui organise un véritable plan social dans le secteur associatif. En effet, en 2014, Lyon a co-signé le contrat économique sectoriel en faveur de l'ESS avec l'état, la Région Rhône-Alpes et la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet engagement est aujourd'hui remis en cause par le Président de la région Auvergne Rhône-Alpes.

La Ville de Lyon et la Métropole jouent un rôle d'effet levier, mais sans la Région, il manque un maillon pour engager un véritable changement d'échelle. Pire, nous assistons à une déconstruction de politiques publiques engagées depuis de longues années et qui portent leur fruit en termes d'emplois et de développement économique.

L'ESS est un modèle d'avenir, qui a montré qu'il résistait mieux que l'entreprise classique aux périodes de crise économique. Soucieuses de la pluralité de l'économie, les collectivités doivent continuer d'encourager les projets d'innovation sociale ancrés sur les territoires, pour créer de la richesse sur place et ainsi développer le lien social et l'emploi local. C'est ce que nous allons continuer à faire, collectivement.

Demain, la cour de l'Hôtel de Ville va accueillir la soirée annuelle du label « Lyon Ville Equitable et Durable ». Ce sont plus de 300 acteurs, entreprises, COP, entrepreneurs sociaux, d'ailleurs vous pourrez rencontrer quelques-uns des acteurs de la Halle Mart', ETIC, porteur du projet, et labélisé « Lyon Ville Equitable et Durable », mais aussi la cuisine itinérante, Prairial, VRAC ou le BOL.

Un bâtiment du 19<sup>e</sup> siècle va devenir l'écrin d'un projet porteur d'espoir pour un avenir plus solidaire, plus écologique, plus durable, plus citoyen. la Halle Mart' montre que le champ des possibles est ouvert.

Merci de votre attention.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, d'abord Monsieur Remy, il ne faut pas boudier votre plaisir pour garder votre rôle d'opposant ou d'historien de la Halle de la Martinière.

Nous ne sommes pas des monstres, vous pouvez soutenir un projet que nous portons sans aucun problème, sans aucune difficulté. Je voudrais dire aussi aux « nouvelles fées » qui se sont penchées sur le berceau de M. Broliquier et Mme Balas, qu'ils ne s'inquiètent pas...

**M. LE MAIRE** : Nous aimons bien entendre Mme Balas !

**M. KIMELFELD David** : Donc, je voudrais vous dire Madame Balas et Monsieur Broliquier, qu'il ne faut pas vous inquiéter de la concurrence qui va s'exercer sur ce territoire, car elle est saine, vous la prenez aussi sur d'autres sujets, il n'y a aucune raison qu'elle ne provoque pas ici une certaine émulation sur ce territoire.

Bien sûr, on va se réjouir de l'ouverture prochaine de la Halle Martinière. Je ne crois pas que l'enjeu est de savoir qui a eu le premier l'idée de cette Halle, l'enjeu est d'abord, et avant tout, de réussir cette opération et donc de sélectionner les bons porteurs de projets et je voudrais remercier Nicole Gay, Fouziya Bouzerda et leurs services pour leur expertise et leur volontarisme. Porter un projet de cet ampleur ne se fait pas par des slogans ou des incantations, il se fait en posant des actes avec des professionnels qui investissent leur argent ou celui de leurs actionnaires avec le même souci de ne pas perdre d'argent et même d'en gagner, pour continuer à investir et payer des salaires. et que ces actionnaires soient sur des fonds éthiques ou issus de l'économie sociale et solidaire, le modèle économique doit être efficient.

Aujourd'hui, nous pouvons dire avec ETIC, qui porte l'immobilier et qui est un acteur bien présent sur la Métropole à travers le 107 rue de Marseille et le Carré de Soie, avec Prairial qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années dans le secteur des circuits courts et avec le traiteur de l'autre côté du pont qui œuvre lui aussi pour d'autres modes de consommation, nous sommes sur des professionnels qui sont en capacité de porter un projet qui dépassera le strict cadre du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Cette Halle de la Martinière ne pourra pas se développer en s'appuyant uniquement sur la clientèle locale pas assez nombreuse et pas toute convertie au bio et aux circuits courts. la réussite reposera sur une attractivité renforcée de cet arrondissement pour faire venir de nouveaux consommateurs.

C'est un des sens de l'action de la Ville et de la Métropole sur cet arrondissement. En faire un territoire décloisonné où les habitants trouvent bien sûr une réponse à leurs attentes, mais où les acteurs qui s'implantent puissent trouver un équilibre économique à leurs activités. C'est pour cela que l'arrivée d'ESMOD et de ses étudiants, demain l'ouverture du collège Truffaut et de son auberge de jeunesse accueillant de jeunes touristes ainsi que du logement étudiant, après demain la rénovation de l'église Saint-Bernard avec l'accueil de dizaines d'entreprises innovantes avec des terrasses proposant des restaurants et des bars de qualité, dans le même temps une ancienne école des Beaux-Arts qui laissera, en partie, la place à une nouvelle esplanade à la vue exceptionnelle sur Lyon entourée de commerces et de logements qui vont mettre en valeur les atouts et les valeurs de cet arrondissement et qui vont assurer à tous ces porteurs de projets un succès mérité.

Avoir une vision pour cet arrondissement, c'est de bien analyser ses forces, ses atouts et ses faiblesses. Ce n'est pas d'opposer la richesse de ces initiatives souvent privées mais toutes respectueuses de l'esprit des lieux et de ceux qui y habitent à une vision qui relève plus de la légende et du mythe que de la véritable histoire de cet arrondissement et de sa réalité quotidienne.

Vouloir une Halle de la Martinière qui se développe, c'est vouloir un 1<sup>er</sup> arrondissement attractif, proche de ses habitants et ouvert sur le monde, mais un monde tel qu'il existe, en regardant devant nous et pas dans le rétroviseur.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2288 - Résiliation d'un bail emphytéotique administratif conclu entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby au 8, rue Oradour sur Glane à Vénissieux - EI 99015**

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Ce rapport concerne la résiliation d'un bail emphytéotique conclu entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby au 8, rue Oradour sur Glane à Vénissieux.

Avis favorable de la Commission.

---

**2016/2289 - Lyon 7<sup>e</sup> - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif par la Ville de Lyon au profit de la SASP LOU Rugby sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup> - EI 07030-07031**

**M. LE MAIRE** : Si vous le voulez bien, je vais faire une introduction pour les deux dossiers qui suivent puisqu'ils ont trait, tous les deux, à l'installation du LOU Rugby au stade de Gerland.

Pour faire la transition avec le dossier précédent, un certain nombre de gens pensent que la politique, c'est uniquement la rhétorique et le verbe. Moi, j'ai toujours pensé que la politique c'était l'action, et qu'une rhétorique qui ne s'incarnait pas dans l'action, était une rhétorique vaine, sans intérêt et qui, à la limite, trompait celles et ceux à qui elle s'adressait.

Nous essayons donc, chaque fois, de définir un certain nombre d'orientations et ensuite de les mettre en œuvre. Cela peut prendre plus ou moins de temps, et quelque fois évidemment les circonstances ne favorisent pas la prise de décision rapide. Mais on essaie, quoiqu'il arrive, de poursuivre le but que l'on s'est fixé. C'est évidemment le cas pour les dossiers présentés.

J'ai repris les interventions faites lors d'un Conseil municipal de 2005, au cours duquel un ancien Conseiller municipal m'interrogeait sur la construction d'un nouveau stade pour l'Olympique Lyonnais et me demandait ce qu'allait devenir le stade de Gerland si l'Olympique Lyonnais partait. Je lui faisais la réponse suivante :

*« Ce que nous essayons de faire, aujourd'hui, c'est de construire un partenariat entre, d'une part l'Olympique Lyonnais et d'autre part le LOU Rugby. Si effectivement, vous voulez que l'on construise un stade de 60 000 places, on ne peut pas laisser un stade de Gerland vide. Il faut donc construire un club de rugby qui, en l'espace de 4-5 ans puisse être dans le TOP 14. »*

Les intentions étaient clairement affichées. Avoir, d'une part, un grand club de football à qui on donne les moyens de se développer, et c'est tout le projet du grand stade du Montout et je remercie celles et ceux qui, dans l'assemblée nous ont suivis pour réaliser ce projet, car quelque fois ils ont pu penser que nous n'irions pas au bout, tant les obstacles que l'on dressait sur notre route étaient évidemment importants.

Aujourd'hui, je vois le résultat et je m'aperçois qu'il n'y a aucun Lyonnais, aucun visiteur étranger, aucun de ceux qui ont vu ce stade à la télévision qui ne disent pas « quel beau stade ».

Je suis assez fier de ce que nous avons fait ensemble au cours de ces 10 années pour donner un grand stade à la Ville de Lyon.

Nous avons ensuite le problème à régler du devenir du stade de Gerland. C'est pourquoi, quand le LOU s'est installé à Vénissieux, sur un terrain de la Ville, nous avons clairement explicité dans le bail qu'il était -et je cite- d'intérêt général que dès que l'OL serait au Grand Montout, le LOU puisse venir s'installer au stade de Gerland.

On voit que les décisions que nous allons prendre aujourd'hui s'inscrivent dans la direction que nous avons alors fixée. On peut d'autant moins laisser un stade vide que même s'il avait été vide, nous aurions eu des frais d'entretien qui se seraient montés à environ 1 million d'euros par an.

Ce soir, nous allons passer deux délibérations complémentaires : une délibération de résiliation du bail emphytéotique sur le Matmut stadium et une délibération d'un bail emphytéotique de 60 ans sur Gerland.

La première : le bail emphytéotique que nous avons passé alors avec le LOU prévoyait évidemment une clause de sortie avec une indemnité qui correspondrait au montant des amortissements encore à la charge du LOU au moment où il irait rejoindre le stade de Gerland. Il va aller au stade de Gerland le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et donc la clause de sortie s'évalue 9 653 615 euros HT. la valeur des terrains que nous allons récupérer, puisque nous allons récupérer ce terrain qui appartient à la Ville de Lyon, est nettement supérieure à cette indemnité.

Deuxième délibération que nous allons passer : elle concerne le bail sur Gerland. Ce bail va définir à la fois l'enceinte du stade avec les grands équipements qui s'y trouvent et pour être exhaustif, je les cite ici : le stade, les bâtiments techniques, les terrains de sport, la piscine. Ce bail sera conclu pour une durée de 60 ans avec un engagement de 66 millions d'euros de la part du LOU sur la durée du bail. de manière plus précise, dans les trois ans qui viennent, 6 millions d'euros de manière à pouvoir refaire fonctionner ce stade. Sur les dix premières années, c'est-à-dire y compris ces trois premières années, un engagement de 40 millions d'euros de travaux. Ensuite, au-delà de ces dix années, des travaux d'entretien pour que le stade continue à pouvoir vivre et être livré au bout de 60 ans dans un état correct, qui s'élèveront à 20 millions d'euros.

La Ville de Lyon ne participe pas à la définition de ces travaux. C'est le LOU Rugby qui aura à voir par lui-même quelle est la meilleure façon de faire pour que le stade puisse correspondre aux besoins qui sont ceux d'un grand club comme le LOU. Il est évident que pour que le LOU puisse figurer demain dans le TOP 14 et ne fasse pas ce yoyo où l'on monte d'abord en TOP 14 pour redescendre ensuite, il fallait un équipement qui soit à la hauteur des ambitions du LOU.

La Ville va percevoir une redevance calculée comme d'habitude par France Domaine de 300 000 euros, ce sera la redevance fixe, à laquelle nous avons ajouté une redevance variable qui sera basée sur les loyers que pourrait percevoir le LOU sur d'éventuelles locations et sur le chiffre d'affaires généré par les activités extra-sportives et en particulier sur le « naming ».

Pour ce qui concerne les manifestations extra-sportives, nous avons mis dans ce bail qu'il y en aurait cinq qui pourraient être réalisées sans l'autorisation de la Ville et j'ai vu que tout de suite, il y avait de la demande et que des décisions fortes étaient prises pour regarder ensemble si ce sont les bonnes décisions et puis qu'il y en avait d'autres qui pouvaient éventuellement être prises mais avec l'autorisation de la Ville de Lyon.

Olivier Ginon a par ailleurs indiqué la jauge qu'il souhaitait pour le club, entre 15 000 et 24 000 spectateurs.

Le LOU pourra sur ses terrains accueillir des activités connexes dans la limite des dispositions d'urbanisme afférentes au site. Pour être parfaitement transparent, il y aura sans doute au mois de septembre prochain, une modification du PLU qui permettra de construire aux alentours de 25 000 m<sup>2</sup> qui pourront permettre l'équilibre économique du LOU Rugby puisqu'évidemment, comme dans chaque opération, quelle qu'elle soit, il faut pour qu'une opération soit pérenne qu'il y ait un équilibre économique.

Pour ce qui concerne le devenir de la piscine de Gerland, je veux d'abord préciser un certain nombre de points. D'abord, ce que représente cette piscine en terme de fréquentation, entre 20 et 24 000 entrées. Une ouverture sur deux mois seulement. Par référence, la piscine du centre nautique Tony Bertrand en a accueilli 134 000 l'année dernière. Une piscine aujourd'hui vétuste qui ne correspond plus aux besoins du public. Nous avons fait une étude sommaire qui chiffrait sa remise en état à 10 millions d'euros environ avec des contraintes fortes de l'Architecte des Bâtiments de France puisque c'est un des éléments du stade qui est classé Tony Garnier, avec par exemple l'impossibilité de la couvrir et c'est donc une piscine condamnée à n'être ouverte que deux mois par an.

Pour ce qui concerne la piste d'athlétisme, possibilité d'une relocalisation sur la Plaine de jeux. M. Yann Cucherat vous précisera peut-être tout à l'heure les choses. Nous avons prévu dans les prochains mois, nous sommes en train de travailler, comme par le passé nous travaillions sur le stade de Gerland et sur la relocalisation du LOU, aujourd'hui nous travaillons sur la relocalisation d'une piscine à Gerland dont nous verrons à la fois la localisation précise et en même temps, les modalités de financement. Je vois que de plus en plus, les collectivités n'ont pas forcément de piscine qui soit en régie mais utilisent d'autres modes de financement et de fonctionnement.

Pour ce qui concerne la cohérence globale du quartier de Gerland, chacun voit bien et d'ailleurs, celles et ceux qui ont suivi les présentations qui ont pu être faites par Alain Marguerit savent que le Nord de Gerland est réservé aux activités économiques, en particulier les « biotech », qu'il est réservé aussi aux activités de bureaux (on sait que Gerland aujourd'hui tend à être le second lieu de bureaux après la Part-Dieu) et enfin, à accueillir de nouveaux habitants, c'est la mixité de la ZAC des Girondins qui accueille à la fois du bureau et des immeubles de logements.

Vous savez comment nous réalisons ce quartier qui me semble emblématique de la ville de demain avec de grandes allées végétalisées

parce que nous pensons qu'aujourd'hui, la ville doit se construire dans la nature et il ne doit plus y avoir de séparation entre urbain et naturel ; qu'il faut faire ce que nous avons fait, par exemple, sur la rue Garibaldi qui est aujourd'hui, je crois, ancrée dans l'esprit des Lyonnais : avoir à la fois la force de la construction du bâti et en même temps, la beauté de belles avenues végétalisées où les piétons, les vélos, celles et ceux qui veulent se rassembler, trouvent un cadre tout à fait propice.

Voilà Mesdames et Messieurs, pour la présentation ce soir de ces deux délibérations. Je propose que nous ayons une discussion commune, à moins que vous vouliez deux discussions différentes. Je donne la parole d'abord à M. Geourjon et ensuite à M. Havard et aux autres groupes.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis maintenant 6 mois, depuis le départ de l'OL à Décines, le stade de Gerland ressemble à une ville fantôme. Aussi l'arrivée très prochaine à Gerland du LOU Rugby est une joie pour tous les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que pour les commerçants. Le sport de haut niveau va donc être de retour dans ce stade où des générations de Lyonnais ont vibré.

Pour les élus UDI, il ne convient pas d'opposer sport amateur et sport professionnel. En effet, l'existence de clubs professionnels de haut niveau (foot, rugby, basket, hockey sur glace) est une chance pour le rayonnement de notre ville. Ce sont et ce doit être également de formidables outils de cohésion sociale, d'exemplarité et de motivation pour les enfants. Les sports collectifs permettent aux plus jeunes de s'ouvrir aux autres en forgeant un esprit d'équipe, de découvrir ses limites, de se dépasser et de parvenir à se positionner par rapport aux autres. C'est aussi l'apprentissage des valeurs de respect, de fair-play et d'effort. Ceci est particulièrement le cas pour le rugby où nous ne connaissons pas les débordements de certains supporters et où la notion de « rugby business » n'existe pas encore.

Le projet porté par le LOU Rugby devrait parfaitement s'intégrer dans le quartier. En effet, en plus de l'équipe pro, c'est aussi l'association du LOU Rugby qui va s'installer à la plaine des jeux. J'ai été pleinement satisfait de la volonté d'Olivier Ginon de nouer des partenariats de proximité entre le LOU Rugby et les associations de Gerland et du 7<sup>e</sup> arrondissement.

L'investissement financier du LOU à Gerland sera très conséquent. En poids relatif par rapport au chiffre d'affaires des SASP, c'est un investissement deux fois plus important que celui réalisé à Décines.

Concernant plus techniquement le bail emphytéotique, le groupe UDI approuve l'utilisation d'une redevance annuelle composée d'un loyer fixe et d'une part variable en fonction de la future valorisation commerciale du site par le LOU Rugby. J'ai pu remarquer que vous étiez enthousiaste sur les bienfaits de ce montage lors de votre conférence de presse du vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Je regrette simplement que vous ne m'ayez pas entendu il y a 7 ans, lorsque je vous ai proposé le même montage juridique pour l'OL Land à Décines, vous aviez alors balayé cette proposition d'un revers de main.

Conclusion, aujourd'hui, malgré les importants investissements publics dans les infrastructures pour desservir le stade de Décines, la collectivité n'aura aucun retour financier direct. A cette époque, vous m'aviez également affirmé que l'OL souhaitait quitter Gerland. Pourtant nous avons pu lire dans la presse la semaine dernière que Jean-Michel Aulas s'offusquait que la Ville de Lyon ne lui ait jamais proposé la mise à disposition via un bail emphytéotique du site de Gerland. Où est la vérité ?

Le projet du LOU Rugby à Gerland est un beau projet que les élus UDI soutiennent pleinement. Cependant nous constatons que votre gestion de ce dossier fait preuve d'absence de vision globale, quoique vous en disiez, et de manque d'anticipation.

1°) Le tènement, objet du bail, représente une surface de 15 hectares dans Lyon intramuros. Cette parcelle, comme vous l'avez rappelé, comporte outre le stade de Gerland un terrain de foot actuellement utilisé par le LOU foot, un terrain d'athlétisme utilisé par Lyon athlétisme, des terrains de tennis ainsi que la piscine d'été de Gerland. A ce jour, nous n'avons aucune information sur la relocalisation de l'activité de ces clubs. Monsieur le Maire, avant de soumettre ce rapport au vote, pouvez-vous nous indiquer où vont évoluer ces clubs à court et moyen termes ? Ou souhaitez-vous simplement qu'ils cessent leur activité ?

2°) Pour les élus UDI, une bonne gestion municipale c'est bien évidemment une bonne gestion financière, mais c'est aussi optimiser l'usage du foncier public, foncier qui devient de plus en plus rare et de plus en plus cher dans une ville comme Lyon. Foncier qui est indispensable pour la pratique du sport par tous, pour tous, foncier indispensable pour nos associations sportives de proximité. Dans ce cadre, vous avez fait preuve de légèreté.

En effet, lors du dernier Conseil municipal, vous avez fait adopter un rapport autorisant le transfert du bail emphytéotique du centre de formation de l'OL à la Ligue Rhône Alpes de football. Là où cela devient incohérent, c'est qu'un mois après, nous apprenons aujourd'hui que le LOU Rugby va construire un centre de formation à Gerland en lieu et place du terrain d'athlétisme et utilisera pour ses entraînements le terrain d'honneur de la plaine des jeux. Quel manque de vision globale pour Gerland ! Il y a là une mauvaise gestion du foncier public par la Ville de Lyon. la Ligue aurait pu s'installer sur un autre site, par exemple au Matmut stadium à Vénissieux, ce qui aurait permis de maintenir plus de clubs de proximité au cœur de la ville.

3°) Un manque d'information de votre part. En effet, en plus de ces 15 hectares, Olivier Ginon indique que l'association LOU Rugby occupera 4 terrains de la plaine des jeux, dont 2 sont actuellement en gore. Pour ces deux terrains, l'engazonnement sera financé pour l'un par la Ville de Lyon et pour l'autre par le LOU. Pouvez-vous nous confirmer ces éléments, Monsieur le Maire ? L'association OL occupait 4 terrains de foot avec son départ à Meyzieu, réserver 4 terrains pour l'association LOU Rugby ne devrait donc pas poser de problème pour les associations de proximité.

4°) Ce dossier a été présenté en conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup> avec pour seul rapport une note de synthèse d'une page. Ce n'est pas respectueux des élus locaux qui font vivre au quotidien la proximité.

5°) Pouvez-vous nous apporter des précisions concernant les futures constructions qui seront réalisées par le LOU ? Vous devez avoir ces informations sinon comment le service des domaines aurait-il pu évaluer le montant du loyer ? Nous vous demandons donc communication de ce dossier.

6°) Dans le cadre de la venue du LOU à Gerland, nous allons récupérer la propriété des installations du Matmut stadium à Vénissieux. Aucune réflexion à notre connaissance n'a débuté pour savoir ce que nous allions en faire dans le futur, un futur très proche puisque c'est dans moins de 6 mois. Encore une fois, quel manque d'anticipation !

7°) Nous aurons, je pense, l'occasion d'en reparler, la fermeture de la piscine de proximité de Gerland qui accueille chaque année 24.000 nageurs en deux mois d'ouverture, c'est-à-dire toutes proportions gardées autant que le centre Tony Bertrand qui est ouvert 12 mois par an avec 2 bassins. Certes, cette piscine d'été a besoin d'un important investissement pour être remise à niveau. Une piscine, comme toutes les piscines municipales, coûte cher en termes de fonctionnement, en termes de personnel mais elle joue un rôle important, un rôle à la fois sportif mais aussi ludique, social et de solidarité. Décider de fermer cette piscine sans proposer de solution alternative est une décision scandaleuse, ce n'était pas une demande du LOU Rugby de récupérer cette piscine car il n'a pas d'usage de cet équipement. C'est votre décision Monsieur le Maire, c'est votre responsabilité.

Cette décision a suscité une forte mobilisation des habitants et des associations du 7<sup>e</sup> arrondissement, et particulièrement du CIL Gerland-Guillotière et de l'Association pour la valorisation du parc de Gerland et de son environnement, de l'ensemble des élus de l'Opposition du 7<sup>e</sup>. Je souhaite citer mes trois collègues qui ont travaillé à mes côtés sur ce dossier : Laure Dagorne, Emilie Desrieux et Saïdi-Ali Chellali, et une mobilisation aussi silencieuse des élus de votre propre Majorité dont certains m'ont dit qu'ils ne pouvaient signer notre pétition mais qu'ils la soutenaient. Les habitants sont scandalisés, le plus simple est de reprendre certains de leurs propos, je cite :

Stéphanie : « Je suis une citoyenne sportive, j'habite dans le 4<sup>e</sup> et en tant que pratiquante du triathlon, je regrette vivement qu'il n'y ait pas plus de piscines « sportives » pour s'entraîner. Il suffit de voir l'affluence à la piscine de Vaise aux heures d'ouverture pour s'en rendre compte. A 15 dans chaque ligne, l'entraînement devient une corvée, coups de pieds malencontreux inclus... la natation est un sport très complet, les nageurs n'ont pas forcément besoin d'équipements flamboyants, de toboggans ou de jacuzzi, ils ont juste besoin d'un bassin de 50 mètres. la piscine de Gerland est vraiment formidable pour s'entraîner l'été ! C'est une énorme déception de devoir se priver de cette piscine au charme désuet ! »

Stéphane : « Seule piscine d'été ouverte l'été, en dehors de la piscine du Rhône mais trop chère. Où irons-nous nager ? Contradictoire avec la politique de Vallaud-Belkacem de faire du sport le plus tôt possible... »

Sakina : « La piscine de Gerland permet à nos enfants de profiter de l'été. Pour les familles qui ne partent pas en vacances, on espère sincèrement que cette décision va changer. »

et je pourrai continuer...

Si j'ai bien compris votre post sur Facebook de vendredi dernier, cette fermeture sera compensée par l'ouverture d'une nouvelle piscine municipale dans le 7<sup>e</sup> arrondissement à Gerland. Juste un commentaire : vive la démocratie participative, les projets ne sont pas construits avec les associations et les habitants, mais annoncés sur les réseaux sociaux !



Au-delà de cette remarque de forme, nous avons plusieurs demandes qui sont pour partie reprises dans l'amendement que nous avons déposé.

1°) Le nouveau complexe doit être livré dans le mandat actuel, il ne serait pas honnête de laisser la construction et le financement de l'infrastructure à votre successeur. Ce projet de nouvelle piscine n'était pas inscrit dans la PPI. Nous proposons donc que le loyer versé par le LOU permette d'assurer les annuités des emprunts nécessaires pour réaliser cet équipement à court terme.

2°) Dans l'attente de la nouvelle piscine, il est indispensable que la piscine d'été de Gerland reste ouverte. Dans le cas contraire, nous passons, en été, à une piscine pour 125.000 habitants à Lyon intramuros !

3°) Cet été, 47 % des Français ne partiront pas en vacances. Les piscines jouent aussi un rôle social et de solidarité. Ce nouvel équipement doit être accessible au plus grand nombre et donc proposer les mêmes tarifs que ceux qui sont actuellement pratiqués à la piscine d'été de Gerland.

Monsieur le Maire, nous déterminerons notre vote sur ce dossier en fonction des réponses que vous apporterez à l'ensemble de nos remarques et interrogations.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais commencer par parler du tènement de Vénissieux, avant d'arriver sur Gerland.

Vous avez indiqué que la clause de sortie correspondait aux amortissements restants, c'est comme cela que vous calculez les 9.700.000 € : c'était une question que nous souhaitons vous poser, mais la question essentielle que nous souhaitons vous poser sur ce terrain, c'est celle, bien sûr, de leur avenir.

Comme l'a indiqué au Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement, Laure Dagherne, ou notre collègue Christophe Geourjon, dans cette enceinte, il s'avère que nous assistons petit à petit dans notre ville, à une réelle difficulté de la pratique du sport pour tous, faute d'installations sportives suffisantes.

On le voit avec les utilisateurs de gymnases et l'installation de l'ASUL volley, comme club résident du gymnase Bon Lait, contrairement à vos engagements, qui montre bien la difficulté qu'il y a pour les clubs qui ne performant pas. On le voit avec la sélection que sont obligés de faire un certain nombre de clubs, qui sont saturés de demandes chaque année et qui, pour le coup, pratiquent la sélection à la performance, notamment dans le football, où ils sont obligés de dire à des gamins qu'ils n'ont pas le niveau et qu'ils doivent aller voir ailleurs ! Le problème, c'est où ?

Est donc posée la question de la ville à vivre, de la ville pour tous. Nous croyons que tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir pratiquer un sport, même s'il n'est pas le meilleur dans cette discipline. Nous ne pouvons pas avoir d'un côté des discours sur l'intégration sociale par le sport, sur la nécessité de pratiquer un sport pour des raisons de santé, de lutte contre l'obésité et bien d'autres motifs encore, et d'un autre côté une politique qui en restreint l'accès.

Nous croyons aussi que le rôle du politique, c'est de favoriser l'équilibre entre des intérêts souvent contradictoires. Il est certain que vendre un foncier pour construire, est une meilleure opération financière pour la collectivité. Mais les activités sportives, culturelles ou sociales ne doivent pas être systématiquement sacrifiées.

Alors, Monsieur le Maire, nous vous demandons d'apporter maintenant des réponses sur le devenir de ce stade. Vous avez certainement eu le temps d'y réfléchir, car le bail de 2011 prévoyait un délai de 24 mois pour avertir le Preneur, avant la date d'effet de la résiliation, soit donc le 2 janvier 2015.

Notre vote sur cette délibération dépendra de votre réponse publique à cette question : conserverez-vous ces terrains, en totalité ou même partiellement, pour la pratique sportive ?

Concernant Gerland, il y a quasiment sept ans, c'était le 10 juillet 2009, nous débattions ici des travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation, sur le devenir du site sportif de Gerland, mission demandée par les élus du Groupe que je présidais et ceux du Groupe que présidait alors Christophe Geourjon.

Un certain nombre de choses ont évolué depuis, avec la réalisation du Stade des Lumières, qui aura nécessité 200 M€ d'investissements publics, ou comme le centre de formation de l'Olympique Lyonnais, qui devait rester à Gerland et qui est finalement parti. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, et cela fait longtemps que nous ne croyons plus aux vôtres. Une autre chose qui ne change pas, c'est également votre manque d'anticipation. Nous avons pourtant maintes fois évoqué le sujet au Conseil municipal, mais ces appels répétés sont restés sans écho.

Conséquence : nous aurons donc une année 2016, sans recettes pour le stade de Gerland, mais nous paierons des coûts d'entretien pour environ 1 M€. et malgré tout ce temps disponible, le projet de bail ne nous a été remis qu'au moment de la Commission, pour accompagner une note de synthèse, la délibération n'étant alors même pas prête ! Dans ces conditions, difficile de poser toutes les questions quand vous avez aussi peu de temps pour lire et analyser 47 pages de bail ; nous allons quand même tenter d'en poser quelques-unes ce soir.

Avant d'arriver sur ces questions, une première remarque préalable : ce qui n'était pas possible hier, l'est devenu aujourd'hui. J'ai souvenir, à l'époque de Thierry Brailard, alors Adjoint aux Sports, nous disant qu'un bail emphytéotique à Gerland n'était pas possible, qu'il ne pouvait être question que de délégation de service public, puisque l'affectation du stade était affectée à un service public et que donc, cela n'était pas possible. C'est sans doute d'ailleurs ce qui a permis à l'Olympique Lyonnais de quitter Gerland et de partir vers le Grand Stade et que, dans les conditions qui accompagnaient ce projet, il devait y avoir sans doute celles de l'avenir et du devenir de Gerland, ce qui explique sans doute les relations tendues qu'il y a en ce moment avec Jean-Michel Aulas, qui à juste titre, s'intéressait au devenir de Gerland.

C'est justement ces différentes promesses qui nous amènent à notre première question : tout d'abord celle de la piscine de Gerland. Stéphane Guillaud en reparlera tout à l'heure dans son intervention sur les piscines, mais d'une inscription dans votre plan d'investissement pour sa rénovation en passant par la promesse, bien sûr, électorale de 2014, nous sommes désormais passés à des études pour une nouvelle piscine à un autre endroit de Gerland. et quand on regarde votre page Facebook, il est question de concertation pour une nouvelle piscine.

Bref, si nous résumons : concertation, puis études, puis éventuellement construction, dans une dizaine d'années ou on ne sait pas trop. C'est un peu « après moi, le déluge ! » et concrètement, cela veut dire que nous privons d'une piscine pendant de nombreuses années, et en tout cas dès l'été prochain, beaucoup de gamins, notamment du quartier de Gerland, qui n'auront plus accès à cette piscine.

Pourtant, cette piscine représente 11 % de la fréquentation estivale des piscines municipales et malgré sa vétusté, elle a rassemblé l'an dernier plus de 23.000 personnes, alors que le Centre nautique de Lyon Saint-Fons Vénissieux qui est juste à côté, tout neuf, en a compté 24.500. C'est bien la preuve du besoin de cette piscine pour la ville et notamment pour Gerland.

Dès lors, sa fermeture est une très très mauvaise nouvelle pour le 7<sup>e</sup> arrondissement et pour l'ensemble des habitants de ce quartier. Là aussi, il faut trouver une solution à la fermeture de cette piscine. Pourquoi ne pas la garder ouverte l'été 2017 ? Il faut trouver une solution pour l'été 2017, même une solution qui soit une solution non pérenne, parce que construire une piscine, cela ne risque pas de prendre une seule année...

Seconde interrogation sur le devenir des autres équipements sportifs situés sur ces quinze hectares : courts de tennis, piste d'athlétisme, terrains. Vous nous avez indiqué concernant la piste d'athlétisme, qu'une relocalisation serait proposée : nous attendons de voir, mais même s'ils ne sont pas tous dans un état fantastique, en tout cas, ils servent et là aussi leur privatisation sera problématique pour un certain nombre de clubs de notre ville.

Troisième interrogation relative aux investissements qu'il faudra réaliser sur le site de Gerland. Vous avez annoncé 66 M€ : 6 M€ qui doivent être faits dans les trois premières années. Là aussi, nous aimerions bien en savoir un peu plus et notamment sur les modifications du PLU et les droits à construire que vous comptez donner ? A quel endroit ? Pour pouvoir avoir une idée de ce que vous appelez la contrepartie économique -ce que nous pouvons parfaitement entendre- encore faut-il pouvoir l'estimer : sans chiffre et sans donnée, c'est toujours un peu compliqué !

et enfin, la dernière interrogation réside sur la jauge du stade de Gerland rénové et annoncée entre 14 et 24.000 places. Alors, c'est vrai que cela fait une grosse différence entre 14 et 24.000. Pour le coup, quelle est l'incidence sur les autres équipements susceptibles d'accueillir des spectacles et de l'événementiel ? Nous avons à proximité, la Halle Tony Garnier : quid de la Tony Parker Academy et quid du Grand Stade des Lumières ?

Il est évident que le Stade de Gerland aura et a, dans le bail, la possibilité d'organiser un certain nombre d'événements, que c'est un site sportif desservi par le métro et qu'il présente évidemment toutes les conditions pour pouvoir accueillir des événements.

Le risque qu'il y a à tout cela, c'est qu'à trop partager l'organisation d'événements sur l'agglomération, on finit par ne satisfaire personne et on remet en cause les équilibres économiques de tout le monde.

Il serait donc plus que nécessaire, soit que vous soyez une forme d'arbitre dans tout cela, ou en tout cas, que les acteurs concernés trouvent une solution pour promouvoir la place de Lyon, comme place d'événementiel et de spectacles ensemble, faute de quoi nous risquons d'avoir

une compétition qui transformera ce qui pourrait être du gagnant/gagnant, en perdant/perdant.

Alors, ces différentes remarques faites, bien entendu nous voterons ce bail emphytéotique, c'est de toute façon la seule solution pour sauver le stade de Gerland, du désert qu'évoquait Christophe Geourjon.

Vous l'avez vu nos interrogations et nos questions sont nombreuses mais nous accompagnerons ce projet en restant évidemment attentifs à leur évolution. Vous avez une urgence, qui est celle de l'alternative à la fermeture de la piscine de Gerland à l'été 2017. C'est vraiment un besoin social pour le quartier. et je crois que nous aurons l'occasion de revenir régulièrement sur ces différents sujets : quelques réponses aux nombreuses questions que nous posons, ne feraient pas tâche dans nos débats.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. TETE etienne** : Monsieur le Maire, chers Collègues, deux observations sur le passé, brièvement.

C'était impossible de rénover Gerland pour l'Olympique Lyonnais, à cause de l'Architecte des Bâtiments de France, à cause de Seveso, à cause du rapport Fatome qui interdisait les baux emphytéotiques : aujourd'hui tout cela s'est levé, il n'y a plus de problèmes, on se demande pourquoi ?

Deuxième observation, vous avez vanté tout le travail que vous avez fait, Monsieur le Maire, mais lorsque je me plonge sur la documentation officielle de l'Olympique Lyonnais, qui d'ailleurs ne s'appelle plus « Stade des Lumières » -vous êtes déjà en retard d'une bataille-, mais le Parc Olympique Lyonnais, c'est un stade 100 % privé et sur lequel, Monsieur le Maire, vous n'êtes même pas cité !

J'admire votre pudeur qui est de ne pas vous être mis en avant, mais enfin le Grand Lyon, le contribuable, tout cela disparaît comme si nous n'y étions pour rien en tant qu'actionnaire. J'espère simplement que M. Olivier Ginon aura un peu plus de reconnaissance du ventre envers vous que n'en a M. Jean-Michel Aulas.

En ce qui concerne la solution retenue, je pense qu'on est parti dans une idée et qu'on l'a poussée, on l'a développée comme ça sans se donner le temps de la réflexion. Je pense que le temps de la réflexion c'était de faire un appel à projets, on sait que des villes l'ont fait sur d'anciens stades et ils ont eu de belles opportunités. On sait aussi, par exemple, que le stade de France qui n'a pas de club résidents est le stade qui se comporte le mieux sur le plan économique. Pourquoi n'avoir pas ouvert un appel à projets alors que le LOU Rugby avait déjà un stade important sur Vuillermet ?

Mon deuxième regret, mais tout le monde l'a souligné, sur l'improvisation, sur l'avenir de la piscine, sur les clubs qui vont disparaître ou ne pas disparaître, on aura les réponses et puis le stade Vuillermet qui va nous rester globalement sur les bras. J'aimerais simplement faire une petite comparaison : on avait Gerland (42.000 places), on va céder 151.000 m<sup>2</sup>, plus de 50 % de la surface est libre pour un projet d'urbanisme. On nous parle de 25.000 m<sup>2</sup> de construction possible, l'investissement théorique est de 66 millions d'euros, mais moins les 9 millions qu'on rétrocede, ça fait de l'ordre de 1 million d'euros par an d'investissement. Les transports collectifs sont formidables tout autour, et le loyer est de 300.000 €, plus 2 à 3 % sur différentes recettes en fonction avec un différé de paiement pendant 3 ans, et Vuillermet qui est quand même la meilleure comparaison, n'a que 5.000 places, la surface est de 55.000 m<sup>2</sup>, trois fois moins, les investissements sont de l'ordre de 1 million d'euros par an, même ordre de grandeur ce n'était qu'à Vénissieux et le loyer était de 209.000 €. Je suis étonné de la faiblesse du loyer pour quelque chose d'aussi formidable par rapport à ce qu'était Vuillermet.

En plus, il ne prend aucun risque puisqu'il y a une clause de revoyure, terme bien savant pour dire qu'on peut renégocier s'il ne s'en sort pas financièrement et évidemment, on donne quelques gages à Jean-Michel Aulas avec le plafonnement des 5 manifestations qui diminuent peut-être la valeur du stade.

Un étonnement sur lequel on aurait aimé avoir des explications, si ce n'est de se mettre derrière l'avis des services des Domaines qui n'évaluent pas des stades tous les ans. Quelques éléments techniques qui ne sont pas sans nous inquiéter : premièrement on n'est pas sûr qu'il va rester un stade de première catégorie alors qu'on va le récupérer ; la jauge : je pense que c'était à nous de définir la jauge sans la laisser planer mais je pense que trop diminuer le stade ça nous paraît péjoratif car c'est quand même ce stade qu'on va récupérer.

Les textes qu'on nous a donnés sont un peu ambigus sur les incidences fiscales de cette opération puisque ce sont des textes à terminer, on aurait aimé pouvoir obtenir l'évaluation de tous les coûts indirects de ce projet.

C'est pour cela que nous nous abstenons sur ce dossier.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec cette délibération, vous nous proposez de voter la conclusion d'un bail emphytéotique administratif permettant au LOU Rugby de s'installer dans le stade de Gerland. En soi, c'est une bonne nouvelle pour notre ville. D'une part, elle accompagne la progression sportive du LOU qui intègre le Top 14 à partir de la saison prochaine et d'autre part, en occupant un bâtiment vide depuis le départ de l'OL, l'arrivée du LOU va répondre aux inquiétudes de voir le stade de Gerland se dégrader et son quartier d'implantation se dévitaliser.

Bonne nouvelle donc ! Si ce n'est que cette opération traduit avant tout d'énormes intérêts économiques, et au travers d'une lecture plus approfondie du bail on comprend que ce n'est pas un projet sportif qui traverse le bail, mais bien un projet économique, commercial et immobilier. C'est surtout une privatisation du patrimoine municipal au profit d'un acteur économique !

Disons-le aussi Monsieur le Maire, vous êtes celui qui aura privatisé le stade de Gerland, le stade des Lyonnaises et des Lyonnais ! Mais quand on a eu l'audace de vendre un bâtiment aussi emblématique et symbolique pour notre ville que ne l'est l'Hôtel-Dieu, on peut finalement tout oser... et actuellement, vous osez tout !

En quelques mois, et toujours par voie de presse, nous avons appris entre autre la vente de l'ancienne école des Beaux-Arts, ou encore celle de la salle Rameau. C'est un peu la grande braderie immobilière en ce moment à Lyon ! Mais à force de vendre le patrimoine municipal, sans vision globale et cohérente, petit à petit, il n'y aura plus rien... A court terme, ces opérations permettent d'apporter un peu de souffle au budget, mais à long terme que laisserez-vous pour les générations à venir ?

Vous pourrez vous défendre en disant que les bâtiments que vous vendez sont une charge trop lourde pour notre budget. Mais qu'avez-vous fait pendant ces deux derniers mandats, Monsieur Collomb ? Avez-vous entretenu les bâtiments de notre patrimoine, ou les avez-vous laissés progressivement déperir ?

Vous pourrez aussi argumenter en disant que la réhabilitation de ces bâtiments a un coût important et que la collectivité ne peut pas le supporter dans ce contexte de rigueur budgétaire. Mais alors à quoi sert de faire la Métropole que vous vous êtes construite, mis à part de rembourser les emprunts toxiques de l'ancien Département du Rhône ?

Pour les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, le patrimoine municipal ne peut être appréhendé que comme une charge, ou comme une opportunité de financement. L'intérêt de conserver un patrimoine municipal, c'est de pouvoir porter des projets dans ces bâtiments pour l'intérêt général. L'intérêt de conserver un patrimoine municipal, c'est de préserver une flexibilité dans la gestion quotidienne de la ville pour répondre aux besoins quand ils n'ont pas été anticipés. L'intérêt de conserver un patrimoine municipal, c'est finalement de répondre aux besoins des Lyonnaises et des Lyonnais en permettant de créer des services de proximité.

Alors parfois, pour porter un projet collectif ou d'intérêt général, l'utilisation du bail emphytéotique administratif peut se révéler être un outil pertinent. Nous l'avons vu par exemple avec la halle de la Martinière. Cela marche quand la collectivité maîtrise le cahier des charges, qu'elle précise ses besoins et surtout ses attentes. En fin de compte, le recours au bail emphytéotique administratif est intéressant quand la collectivité fait preuve d'un volontarisme politique autre que celui de brader ses bâtiments ou de faire une levée de fonds.

Pour en revenir au cas du présent bail au sujet du stade de Gerland, pourquoi est-il perdant pour notre ville ? Je vais vous donner trois éléments de réponse.

En premier lieu, ce bail entraîne la fermeture d'un équipement public, la piscine de Gerland, alors que Lyon est déjà une ville sous-équipée en la matière. Certes, la piscine de Gerland a besoin d'être rénovée, mais cette nécessité ne date pas d'hier et cela concerne aussi les piscines de Saint-Exupéry ou encore Garibaldi.

Monsieur le Maire, ça fait depuis votre premier mandat que vous le savez, cela vous avait même amené à lancer un plan piscine, plan qui n'a pas été suivi de beaucoup de faits. A terme, devons-nous nous résoudre à voir toutes les autres piscines de notre ville fermées pour des raisons de salubrité ? Un peu dans la précipitation, vous avez annoncé le lancement d'une concertation pour créer une nouvelle piscine à Gerland. C'est généreux, mais c'est mieux de faire de la concertation avant d'avoir pris une décision ! Surtout, vous annoncez la création d'une piscine, alors qu'aucune ligne budgétaire n'a été inscrite sur ce mandat !

En second lieu, ce bail repose uniquement sur un projet économique et non sportif. Ce qui nous fait dire cela, c'est la possibilité d'un naming pour le stade de Gerland. En signant ce bail, vous acceptez, chers Collègues, d'acter que le stade de Gerland perde son nom, un nom qui faisait

aussi la réputation de Lyon et qui symbolise tellement de choses dans le cœur des Lyonnaises et des Lyonnais, bien au-delà des fans de football, et ceci au profit d'un nom commercial.

Finalement, ce naming est assez symptomatique de ce projet. Un projet qui n'est pas un projet sportif, véhiculant les valeurs de respect de l'autre et le dépassement de soi, mais un projet économique, fondé sur une approche consumériste du sport. D'ailleurs, le projet de reprise du stade de Gerland est basé sur un business plan, reposant sur la possibilité d'organiser de grands événements dans le stade.

Pour éviter tout effet de concurrence entre le stade de Gerland et le grand stade de Décines, vous vous êtes, Monsieur le Maire, improvisé autorité de régulation. C'est assez savoureux, vous qui passez votre temps à nous dire que la contrainte est mortifère pour l'économie et l'emploi... Aux termes de la négociation, Olivier Ginon pourra organiser 5 concerts dans le stade de Gerland, sans qu'on ne se soit trop posé la question du devenir de la halle Tony Garnier.

En troisième lieu, ce bail ne tient pas compte des activités sportives de proximité qui s'exerçaient dans l'emprise du stade de Gerland. L'ensemble des infrastructures sportives bordant le stade de Gerland va être également privatisé. Nous n'avons aucune garantie, à la lecture du bail, que les associations qui utilisent ces infrastructures puissent continuer leurs activités ou que notre ville propose de les reloger en proximité.

Au final, certes le repreneur assure financièrement la rénovation du stade, mais son projet ne garantit pas le maintien des activités sportives de proximité sur site. Son projet est économique plutôt que sportif, il entraîne la fermeture d'un équipement public, la piscine de Gerland, trois raisons qui font que ce bail est perdant pour notre ville. Dans ces conditions, nous ne pourrions pas le voter favorablement.

Pour conclure, Monsieur le Maire, vous vendez le patrimoine des Lyonnaises et des Lyonnais ! Vous vendez ce à quoi les Lyonnaises et les Lyonnais s'identifient dans leur ville ! Alors peut-être que vous espérez que la fête dans le stade l'emportera sur les symboles et la mémoire du quartier de Gerland, mais l'histoire retiendra surtout que vous avez été le Maire qui a privatisé la belle architecture de Tony Garnier !

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'implantation du LOU Rugby sur le site de Gerland est une formidable opportunité qu'il ne fallait pas manquer, vous l'avez expliqué Monsieur le Maire. Je remercie les représentants du LOU et de l'OL aujourd'hui présents, venus supporter collégialement le vote de cette délibération.

Je ne reviendrai évidemment pas sur tout ce que M. le Maire a exposé lors de la Conférence de presse de vendredi dernier, ni sur les éléments qu'il vient de reprendre à l'instant. Je tiens cependant à vous rappeler, en réponse à l'idée faussement colportée selon laquelle un club professionnel annexerait un quartier entier en s'accaparant les équipements de toutes nos associations de proximité, que le but de l'opération vise bien évidemment à créer l'effet inverse.

L'intérêt du LOU Rugby, et M. Ginon l'a clairement exprimé publiquement à plusieurs reprises, à l'image d'un Olympique Lyonnais rayonnant sur le football amateur ou d'un ASVEL s'investissant dans les temps périscolaires, est de contribuer à tirer nos associations amateurs vers le haut. Je suis de ceux qui pensent que le sport de haut niveau, qu'il soit professionnel ou amateur, est moteur dans la dynamique sportive d'un territoire.

Impossible donc, dans cette optique, de spolier en premier lieu les clubs actuellement accueillis dans l'enceinte du stade de Gerland. Je tiens d'ailleurs à préciser que seul ou en compagnie de Mme Myriam Picot, et je n'oublierai pas non plus le temps consenti par Loïc Graber ou la Direction des Sports, nous avons rencontré à plusieurs reprises absolument toutes les associations concernées par la venue du LOU à Gerland. Et pour la parfaite information, sachez que des rendez-vous sont pris avec quelques-unes de ces associations avec le LOU, avec M. Ginon et moi-même, afin d'avancer de manière collective, cohérente et efficace.

En ce qui concerne le LOU Foot, qui joue dans le périmètre du stade de Gerland, nous travaillons actuellement sur un rapprochement avec le club Lyon Sport Métropole que ces deux associations souhaitent vivement. Ces deux clubs deviendront ainsi automatiquement prioritaires pour accéder à des créneaux supplémentaires sur la plaine des jeux de Gerland. Cette solution semble en très bonne voie et dans tous les cas, le LOU pourra jusqu'en 2018, c'est-à-dire deux saisons, continuer à évoluer sur son terrain en stabilisé dans l'enceinte de Gerland, côté Nord, puisque aucun changement sur ce site n'est prévu.

Au sujet de Lyon Athlétisme qui évolue sur la vieille piste au Sud-Est du stade, nos échanges sont continus. Tout est réuni pour éviter une rupture d'exploitation dans l'activité du club ou celle de nos scolaires. Ils pourront poursuivre leur activité jusqu'à la fin de l'année sur cette même piste, le temps que nous en réalisons une nouvelle à quelques dizaines de mètres, comme vient de l'indiquer M. le Maire. Pour échanger avec son directeur pratiquement quotidiennement, je vous assure qu'ils sont ravis de la tournure des choses, puisqu'ils pourront bientôt profiter d'une piste neuve.

Concernant la Plaine des Jeux, sur laquelle cette piste d'athlétisme pourrait venir s'implanter, le départ de l'OL, avec qui la Ville de Lyon continue d'avancer en étroite collaboration sur divers sujets ou candidatures, finira, quoi qu'il en soit, par libérer plus de terrains que les besoins du LOU ne le réclament. Les clubs actuellement utilisateurs ne seront donc pas lésés. Ceci ne devra tout de même pas nous empêcher, comme nous le faisons sur les autres terrains ou équipements de la Ville, à continuer de mieux optimiser l'utilisation des créneaux attribués à ces associations.

Le club de tennis de table de Gerland ne sera nullement impacté, tout comme les scolaires qui utilisent cette salle à la plaine des Jeux.

Le LOU bridge qui réside actuellement sur la salle Roger Gourant sera lui délocalisé sur les locaux tout juste rénovés de l'OSL pour leurs entraînements hebdomadaires, et les dirigeants, que j'ai rencontrés, sont véritablement ravis puisqu'ils y gagneront au change.

Pour leurs manifestations annuelles plus importantes, ils en ont deux, ils se verront attribuer un gymnase adapté.

Concernant le gymnase Bon Lait, puisque vous l'avez évoqué, Monsieur Havard, concernant la répartition annuelle des créneaux qui vient tout juste d'être livré sur ce gymnase, nous veillons à garder une certaine cohérence dans l'attribution des créneaux afin de favoriser le développement du sport et de ses différentes composantes. Les associations de proximité du 7<sup>e</sup> arrondissement y sont largement représentées et nos écoles y auront évidemment accès, conformément à ce qui était prévu. 50 des 70 créneaux sont attribués à des associations du 7<sup>e</sup> et dans les 20 heures restantes, 6 heures sont attribuées à Lyon Sport Métropole, Association des agents Ville et Métropole qui rayonne sur toute la ville.

Concernant l'ASUL Volley qui évolue depuis plusieurs années en ligue A avec son équipe 1, il vous faut savoir qu'il s'agit avant tout d'une Association de 700 adhérents dont le siège est dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. C'est ainsi que nous prévoyons de leur accorder pour développer leur activité en direction des habitants de l'arrondissement, 10 créneaux dans ce gymnase sur 41 attribués aux associations soit 16h30 sur 64 heures, ce qui représente 24 %. Cela me semble raisonnable et surtout cohérent.

Enfin, concernant la fermeture de la piscine de Gerland, les explications du Maire sur son état de vétusté sont suffisantes. Notre parc piscine, même s'il n'est pas le plus copieux de France reste de qualité, et les investissements engagés sur le CNTB (30 millions d'euros) ou sur le Syndicat Intercommunal d'Aquavert (14 millions d'euros) ou encore sur le CNI (22 millions d'euros) montrent l'intérêt que nous portons à ce secteur.

Toutefois, même si je viens de citer deux équipements de grande qualité (CNTB et CNI) qui se trouvent à moins de 3 kilomètres de la piscine de Gerland, je me réjouis de l'annonce qui coule du bon sens d'une étude pour la réalisation d'un nouveau projet aquatique de substitution.

Je pense que le quartier de Gerland restera l'un des sites les plus adaptés pour recevoir ce type de projet.

Alors puisque nous gravitons autour du site Tola Vologe, ce grand Résistant, admirable par son talent et son courage, je terminerai mon propos en citant un autre Résistant, René Char, lui aussi extrêmement talentueux qui en plein maquis écrivait à ses camarades : « *Additionnez... ne divisez pas* ».

Par les temps qui courent, je pense qu'il est important de garder à l'esprit cet enseignement, surtout quand il s'agit de sport. Je vous remercie.

**Mme PICOT Myriam**, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement ainsi que l'ensemble des élus d'arrondissement de la Majorité, ne peuvent que se montrer enthousiastes vis-à-vis de ce dossier qui vient donner un avenir à l'enceinte historique du stade de Gerland, mondialement connu.

En effet, le LOU, c'est l'avenir du stade de Gerland, c'est la solution pour qu'il continue de vivre de grandes heures dignes de son histoire. Lyon n'est pas encore la capitale de la France et le stade de Gerland ne peut être comparé au stade de France.

Mais après les matches inoubliables de l'OL en championnat de France ou en Champion's League que nous avons vécus, ce seront d'abord les rencontres du Top 14 de Rugby et puis je l'espère, celles de l'European Rugby Champions Cup qui enflammeront les tribunes de Jean Bouin et de Jean Jaurès.

Enthousiaste aussi parce que cette décision vient conforter le quartier de Gerland Sud dans sa vocation sportive et de loisirs. Le nombre d'équipements sportifs y est particulièrement impressionnant : le stade de Gerland, le Palais des Sports, la Plaine des Jeux, le skate-park, demain la Tony Parker Academy, sans oublier la toute nouvelle base nautique de canoë-kayak au parc des Berges.

Enthousiaste enfin, parce que l'arrivée du LOU est conçue par ses responsables et par la ville comme un projet pour le quartier contrairement

aux affirmations de M. Geourjon et comme l'a démontré et détaillé Yann Cucherat, des solutions ont été trouvées pour les clubs qui exerçaient leurs activités dans le périmètre du stade et l'épineuse question de la piscine a été réglée. Les Gerlandais pourront ainsi profiter d'une nouvelle piscine ouverte toute l'année. L'évolution économique et démographique de Gerland le nécessite. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Quelques mots supplémentaires pour répondre aux différentes interrogations.

d'Abord en matière de manque d'anticipation, on commençait à penser dès 2005 à avoir à la fois un grand stade de foot et un grand stade de rugby à Gerland. Ce n'était quand même pas si mal anticipé que ça. et j'en connais qui, sur certains points, ont moins anticipé qu'on avait pu le faire nous-même et qui était à plus courte vue et tout d'un coup le destin les a frappés. Donc, nous, nous essayons toujours de penser les choses sur le long terme.

Nous avons la chance à Lyon d'avoir trois grands clubs emblématiques dans des disciplines majeures :

- Le football, et aujourd'hui, on voit évidemment le succès. Quelquefois d'ailleurs, les mêmes qui nous disaient : « comment ! la Fan Zone ! ». Il ne faut pas qu'ils s'interrogent sur l'avenir aujourd'hui de ces équipements.

Nous allons faire en sorte que ce stade rayonne. Demain, il accueillera d'autres équipements. Il accueillera des immeubles de bureau, un hôtel, un centre de loisirs, et donc, c'est l'ensemble du secteur qui va prendre une dynamique nouvelle. et nous travaillons ensemble à développer encore les transports en commun de manière à mieux desservir le parc de l'Olympique Lyonnais de manière à ce que ce club puisse connaître dans l'avenir un grand succès. On voit bien comment le succès de l'équipe de France soulève aujourd'hui tout un peuple. Demain le succès de l'Olympique Lyonnais soulèvera toute une ville comme il l'a fait hier.

- Nous avons un club de rugby où nous avons la chance qu'un grand entrepreneur se soit investi. Ce n'était pas évident de reprendre le LOU Rugby il y a quelques années. Il était quasiment en faillite. et donc, aujourd'hui, nous sommes en train de nous engager dans un projet où une Société, le LOU Rugby, va engager 66 millions d'euros. Ce n'est pas rien !

Alors, je sais bien, M. Remy pense que tout doit être municipal. Les 450 millions d'euros qu'a coûtés le stade, cela aurait dû être municipal, les 250 millions sur l'Hôtel Dieu, cela aurait dû être municipal, les 66 millions d'euros sur le stade de Gerland, cela aurait dû être municipal, bref, tout devrait être municipal.

Mes chers amis, mes chers Collègues, si la ville était gérée comme cela, je ne vous raconte pas le montant des impôts et le montant de l'endettement.

Je rappelle, par rapport aux chiffres que je vous ai donnés, que le montant d'investissement de la Ville de Lyon sur tout un mandat est de 600 millions d'euros. Vous voyez bien qu'on ne peut pas développer une ville en faisant du tout municipal. C'est justement parce que nous faisons ce que nous réalisons, c'est-à-dire, faire en sorte qu'il y ait un levier qui soit celui de la puissance publique et ensuite qu'il y ait un fort investissement privé, que notre métropole s'est développée.

- On voit la Tony Parker Academy qui va venir sur le stade de Gerland. Demain il y aura un stade pour l'ASVL qu'est en train, aujourd'hui, de mener Tony Parker et qu'il mène jusqu'à son premier plan. Qui pensait, il y a encore 7 ou 8 mois, que l'ASVL gagnerait tout ? Qui pensait même avant Strasbourg, qu'elle gagnerait ses derniers matchs et qu'elle deviendrait ainsi championne ?

Oui, nous avons la chance d'avoir des sports qui rayonnent. et c'est un fabuleux vecteur d'image pour la ville. C'est comme cela qu'à travers le monde, des centaines, des millions de personnes, au travers des matchs, voit la Ville de Lyon comme une ville dynamique. C'est parce que nous avons ce dynamisme sportif. Mais je pourrais dire la même chose sur le plan culturel.

Aujourd'hui des entreprises viennent s'installer à Lyon parce qu'ils pensent que dans cette ville, il y a une vraie qualité de la vie, qu'on peut bénéficier à la fois d'un cadre de vie exceptionnel et en même temps d'événements qui sont ceux d'une grande métropole européenne.

Nous allons continuer dans le même sens, nous allons continuer à ne pas anticiper mais les Lyonnais verront la ville se transformer.

Je mets aux voix le rapport 2288. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre. Le groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. Tête se sont abstenus.)

Pour le rapport 2289, j'ai un amendement de M. Geourjon qui nous demande de soumettre la construction du stade au fait que nous ayons un certain nombre de revenus nous permettant de financer la piscine.

Qui est pour l'amendement ?

**M. GEOURJON Christophe :** Monsieur le Maire, mon amendement ne correspond pas à ce que vous venez de dire. Je ne soumetts pas du tout la construction du stade à la réalisation d'une nouvelle piscine. Je reprends juste vos propos de la conférence de presse de vendredi où vous annonciez le lancement d'une concertation pour une nouvelle piscine sur le 7<sup>e</sup> et à Gerland a priori, en indiquant que cette piscine n'est pas financée pour le moment, mais qu'avec la mise à disposition de ces terrains au LOU, la Ville de Lyon va avoir des revenus supplémentaires qui pourraient être utilisés pour prendre en charge les annuités d'un emprunt pour financer cette nouvelle piscine, ce qui permettrait...

**M. LE MAIRE :** Mais je n'ai jamais dit cela Monsieur Geourjon, donc votre amendement n'a rien à voir avec ce que nous voulons faire !

**M. GEOURJON Christophe :** Je continue ce que vous avez dit en conférence de presse...

**M. LE MAIRE :** Vous n'étiez pas à la conférence de presse ? Donc « l'homme qui a vu l'homme, qui a vu l'homme, qui a vu l'homme, qui a vu l'ours », au bout de quelque temps l'ours est assez mal vu !

**M. GEOURJON Christophe :** J'ai juste regardé votre page face book Monsieur le Maire !

**M. LE MAIRE :** Qui est pour l'amendement présenté par M. Geourjon ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Pour :* le Groupe UDI et apparentés.

*Contre :* les Groupes Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Centre Démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens et Europe Ecologie – les Verts et Socialiste, Radical et apparentés.

*Abstention :* le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.

*Ne prend pas part au vote :* le Groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon.

(L'amendement est rejeté.)

Je mets à présent le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Pour :* les groupes UDI et apparentés, les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Centre Démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens, Socialiste, Radical et apparentés et M. Boudot.

*Contre :* le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.

*Abstention :* le Groupe Europe Ecologie – les Verts et M. Geourjon.

Vous voyez, Monsieur Geourjon, il n'y a pas de fantôme qui hante les couloirs de l'Hôtel de Ville en disant « quelle bêtise nous faisons ».

**M. GEOURJON Christophe :** Il n'y aura donc plus de piscine à Gerland dans les 10 prochaines années ?

**M. LE MAIRE :** Monsieur Geourjon, je vais vous réexpliquer quelque chose que vous n'avez peut-être pas compris ! Il fallait rénover cette piscine, cela veut dire que pour le faire, il fallait que pendant 3-4 ans la piscine soit vide. Les gens n'allaient pas nager dans une piscine vide ! Donc, construire une nouvelle piscine ou la rénover, c'est évidemment la même chose.

N'essayez pas de vous jeter dans la piscine de Gerland vide depuis le plongeur, il est assez haut !

**2016/2249 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine privé d'un local situé 18 place Tolozan à Lyon 1<sup>er</sup>, au profit du Centre d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles -CIDFF du Rhône- Ensemble immobilier 01246**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté.)

---

**2016/2221 - Rénovation et extension du Gymnase Viviani - 13, avenue Viviani à Lyon 8° - Opération n° 08034002 - Modification du marché de travaux du lot 1 Désamiantage**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2016/2227 - Lyon 2° - Avenant n° 2 au bail emphytéotique des 28 août et 11 septembre 1980 consenti à la SAHLMAS pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées 66 Cours Suchet - EI 02083**

(Adopté.)

---

**2016/2228 - Lyon 8° - Avenant n° 1 au bail emphytéotique du 13 mai 1998 consenti à la Ville de Lyon par la Communauté urbaine de Lyon pour une parcelle située 23 avenue de Pressensé - EI 08041**

(Adopté.)

---

**2016/2229 - Lyon 1° - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordé par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes» dite «Les biennales de Lyon», relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12, place des Terreaux, dans le cadre de l'édition 2016 de la manifestation «Biennale de la Danse» - EI n° 01204**

(Adopté.)

---

**2016/2231 - Lyon 5° - Mise à disposition à titre gratuit au profit de l'ADAPEI 69 du bâtiment N du groupe scolaire Champvert Ouest sis 231 avenue Barthélémy Buyer - EI 05014**

(Adopté.)

---

**2016/2236 - Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Piano à Lyon - Espace 44 - Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands Concerts - Ecole Saint-Pothin/Ozanam - A.P.E.L. de l'ensemble scolaire Fénelon/La Trinité - Compagnie Entrelas Konzept - Collège Pierre Termier - Association Véramuse - Association G.O.N.E.S. Force 6 - Mairie du 5° arrondissement - Association Espace Jeunes 6° MJC - MJC du Vieux Lyon - Montant total : 21 450,80 euros HT**

(Adopté.)

---

**2016/2245 - Lyon 5° - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Les Tupiniers du Vieux Lyon» de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max, pour la période du 9 au 12 septembre 2016, pour la 31° édition du Marché des Tupiniers du Vieux Lyon - EI 05 068**

(Adopté.)

---

**2016/2260 - Lyon 7° et Saint-Fons - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition consentie par EDF au profit de la Ville de Lyon d'un terrain sis rue de Surville en limite de Lyon 7° et de la commune de Saint-Fons - EI 99 061**

(Adopté.)

---

**2016/2261 - Lyon 7° - Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial constitutive de droits réels consentie par VNF à la Ville de Lyon pour l'exploitation du Centre Nautique Tony Bertrand situé quai Claude Bernard - EI 07 029**

(Adopté.)

---

**2016/2264 - Lyon 2° - ZAC Confluence phase 1 - Acquisition du stade Sonny Anderson, des bâtiments et des aires multi-sports à titre gratuit, auprès de la SPL Confluence EI 02223 - Numéros Inventaire 02233A001 - 02233C001 - 02233T001-01 - Opération 60021836 «Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020», programme 00020, AP n° 2015-1**

(Adopté.)

---

**2016/2265 - Lyon 4° - Résiliation d'un bail entre la Ville de Lyon et la Société d'Enseignement professionnel du Rhône -SEPR- portant sur le tènement immobilier sis place de Serin - EI 04045 - Numéros inventaires 04045A000 et 04045T001**

(Adopté.)

---

**2016/2266 - Lyon 3° - Acquisition par la Ville de Lyon de lots de copropriété situés 278-280 rue Paul Bert - EI 03402 - Numéros inventaire 03402 A010 - 03402 B001 - 03402 B002 - 03402 B003 - 03402 B004 - 03402 T001-01- opération 03402002 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00020**

(Adopté.)

---

**2016/2273 - Lyon 3° - Acquisition par la Ville de Lyon du terrain d'assiette du futur parc public RVI - Feuillat situé avenue Lacassagne angle rue Feuillat - EI 03388 - N° d'inventaire 03388 T 001-01 - Vote de l'opération 03388004 et affectation d'une partie de l'AP 2012-1 - programme 00012**

(Adopté.)

---

**2016/2274 - Lyon 7° - Approbation de l'état descriptif de division en volumes établi sur un tènement situé 14/2016 avenue Berthelot et transfert à titre gratuit de volumes et parcelle au bénéfice de l'état - EI 07075 - Numéros inventaire 07075B000 - 07075C000 - 07075D000 - 07075L000 - 07075T001-03**

(Adopté.)

---

**2016/2232 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association sportive Confluence pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Sonny Anderson situé 16 quai Rambaud à Lyon 2°**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2016/2233 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association sportive Bellecour Perrache pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Sonny Anderson situé 16 quai Rambaud à Lyon 2°**

(Adopté.)

---

**2016/2241 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit du Secours Populaire Français, pour un local commercial sis 49 rue Denfert Rochereau à Lyon 4<sup>e</sup> - EI 04 229**

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

---

**2016/2258 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup> - EI 07042**

(Adopté.)

---

**COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE**

---

**2016/2280 - Guide de la Commande Publique**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport a trait au guide de la commande publique qui a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, la commande publique est aujourd'hui encadrée par des règles visant à en garantir la transparence. J'en ai déjà parlé tout à l'heure, je suis confus d'y revenir.

En soumettant à notre approbation cette actualisation du guide de la commande publique, à destination des services de la ville, vous inscrivez ce principe de transparence dans le fonctionnement de notre collectivité. Nous nous en réjouissons bien évidemment et approuverons ce dossier sans plus de débat.

Pour autant, je m'étonne que ce principe de transparence que vous réaffirmez aujourd'hui, soit chez vous à géométrie variable. Lors du dernier Conseil municipal, je vous ai demandé que le coût précis de la réception de M. Macron à l'Hôtel de Ville de Lyon nous soit communiqué.

Cette demande a été réitérée par Laurence Balas, une première fois en Commission finances de la Métropole le mercredi 15 juin, une deuxième fois en Commission finances de la Ville de Lyon le jeudi 16 juin.

Malgré ces trois demandes, nous sommes toujours en attente de ces chiffres et bien évidemment de leurs justificatifs. Aussi, je vous réitère une quatrième fois cette demande.

A défaut de me répondre immédiatement, je vous saurai gré de bien vouloir m'indiquer à quelle échéance ceux-ci nous seront communiqués. Il en va de votre crédibilité en matière de transparence.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, j'ai toujours à cœur de recevoir extrêmement bien les ministres qui viennent dans notre Ville. Lorsque cela ne se fait pas assez, cela m'est parfois reproché.

Le Premier Ministre viendra signer, mercredi prochain je le pense, un accord entre l'état et les collectivités territoriales et il sera, au moins, aussi bien accueilli que M. Macron.

**Mme BLEY Antonia** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération est l'occasion de souligner que la commande publique de la Ville de Lyon opère une transformation profonde pour devenir un levier performant du développement de la Ville Durable.

Un levier qui répondra pleinement à un triple enjeu :

- celui de la lutte contre le réchauffement climatique,
- celui de l'insertion professionnelle et de l'emploi durable,
- et celui du soutien à l'innovation et à l'économie locale, qu'elle soit traditionnelle ou sociale et solidaire.

Cette transformation, initiée en 2002 par une délibération du Conseil municipal, portée par notre regrettée collègue Mme Guylaine Gouzou-Testud, délibération relative à l'utilisation contrôlée des bois tropicaux, trouve sa généralisation et sa concrétisation dans l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Mais pour porter ses fruits, cette législation a besoin de l'adhésion de tous. En effet, la consommation est un acte quotidien, citoyen et politique, résultant de nos prises de conscience et de nos comportements qui sont déterminants, pour inscrire la Ville de demain dans un environnement adapté à tous.

Sur ce projet collectif, nous disposons d'un levier de premier ordre pour impulser un changement citoyen : les achats publics qui, représentant 15 % du PIB National, sont de nature à agir sur nos choix, par une incitation douce et par l'exemplarité.

L'impulsion donnée à l'achat public impacte tous les domaines de l'intervention de la Ville. Il est le premier acte de concrétisation de notre politique publique, d'abord auprès des agents, déjà très impliqués pour bâtir une « ville exemplaire », puis des administrés.

En effet, l'acte d'achat assure, par excellence, la visibilité directe de nos politiques environnementales et sociales auprès des Lyonnais.

Ainsi en est-il :

- de l'achat de produits bio et dispositifs zéro déchet dans les cantines,
- des espaces verts sans pesticide,
- des bâtiments haute qualité environnementale,
- du souci de générer une offre d'emploi inclusive comportant insertion, lutte contre les discriminations et promotion des personnes handicapées et rappelons, notamment, que l'utilisation des clauses sociales a bénéficié à près de 1 000 personnes en 2015.

Ces quelques exemples nous permettent d'apprécier la portée de nos décisions en matière de politique d'achats durables et le rôle central de l'acheteur dans la réussite de la mutation de la commande publique durable.

L'acte d'achat devient un acte économique fort :

1- Parce que le Schéma de promotion de l'achat responsable à venir ira plus loin, en proposant une politique globale, avec des objectifs validés par les services et les élus et des critères définis pour réduire notre empreinte carbone et prendre en compte notre empreinte écologique.

2- Parce que l'accès des PME locales aux marchés publics est facilité, les critères de développement durable constituant pour elles un avantage compétitif.

3- de même que l'accès des acteurs de l'Economie sociale et solidaire par la possibilité de réserver à ce secteur un marché ou des lots.

4- Parce que les collectivités auront le choix de mieux développer l'économie circulaire en réinterrogeant la valeur d'usage du produit, élément de son cycle de vie.

Intégrer dans le cahier des charges nos objectifs en les affirmant comme critères de sélection pour faire évoluer nos choix, nos comportements afin d'agir sur notre environnement, c'est bien là une des ambitions majeures de notre Groupe Lyon Ecologie et Citoyens et nous voterons avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci Madame Bley, car je crois que vous avez bien défini la politique de la Ville « l'incitation douce ». Je retiendrai votre formule pour définir notre politique dans les prochains mois.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.  
(M. Boudot s'est abstenu.)

### 2016/2286 - Conception et exploitation de la Fan Zone pour l'accueil de l'Euro 2016 - Modification du marché 161119

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Ce rapport concerne la conception et l'exploitation de la Fan Zone pour l'accueil de l'Euro 2016 avec une modification du marché.

Avis favorable de la Commission.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Il y a deux Euros à Lyon.

Celui des amateurs, supporters, aficionados de foot lyonnais et étrangers qui remplissent heureusement et joyeusement nos bars, terrasses, restaurants et les hôtels, même si on aurait pu s'attendre à mieux sur le plan hôtelier. Il y a des bleus, des verts, des rouges et à nouveau des bleus -je salue au passage la magnifique qualification de la France pour la 1/2 finale-. Il y a donc sur le territoire lyonnais des passionnés de foot qui envahissent notre ville dans un esprit plutôt jovial. Leur enthousiasme étant démultiplié par les hectolitres de bières éclusés à chaque match.

et puis il y a l'Euro des riverains. et tout à la fête que nous sommes de la victoire d'hier, nous ne devons pas oublier tous ceux qui subissent le revers de la médaille Euro depuis trois semaines, ceux qui subissent le bruit de la Fan Zone et le bruit des supporters, tout aussi sympathiques qu'ils soient, qui se répondent en chantant de terrasses en terrasses, ignorant sans doute qu'en France, les centres-villes sont très habités, contrairement à de nombreuses villes d'Europe.

Nous, nous ne l'oublions pas. et nous travaillons au quotidien avec les services de sécurité et de propreté qui ne ménagent pas leurs efforts, qu'ils en soient ici remerciés, pour palier, dans la mesure du possible, les nombreux désagréments liés à l'Euro en général et à la Fan Zone en particulier. Si l'Euro est en effet une belle fête, ce n'est pas être rabat-joie que de considérer aussi cet aspect des choses. C'est même, pour nous élus locaux, notre première responsabilité de ne pas opposer esprit festif et attention aux riverains. Les deux ne sont pas incompatibles quand on leur accorde la même considération.

L'Heure n'est évidemment pas au bilan puisqu'il reste 6 jours de compétition et nous l'espérons, la victoire de la France ! Nous dresserons un bilan en septembre, en l'espérant positif à tous points de vue pour notre ville. et dans cette perspective, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter à la connaissance des membres de ce Conseil le contrat signé entre Lyon, ville hôte de l'Euro 2016, et l'UEFA. Vous nous demandez aujourd'hui de voter une dépense supplémentaire de 248 000 euros. Nous le ferons évidemment volontiers, puisqu'il s'agit notamment de sécurité, mais cela doit s'inscrire dans un bilan financier global et transparent que vous ne manquerez, sans doute pas, de nous faire en septembre. En tous les cas, c'est notre demande aujourd'hui.

Merci de nous communiquer ces chiffres et vive la France !

**M. SECHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : C'est assez désarmant, je crois que plus d'un, Monsieur Broliquier, se serait dit « *je crois qu'il vaut mieux arrêter quand même parce que tout ce que je dis n'a plus de rapport avec la réalité* », et bien vous, vous continuez, vous dites qu'il y a du bruit, que les «schtroumpfs» ont envahi toute la ville, ils sont bleus mais ils sont aussi rouges, verts, et que vous soutenez l'équipe de France, ce qui va faire plaisir à M. Deschamps.

Bref, je ne voudrais pas tirer un bilan de suite parce que la compétition n'est pas terminée. Je vous prie d'excuser l'absence de M. Képénékian, vice-président du club des villes hôtes, qui a dû se rendre dans le 9<sup>e</sup> arrondissement pour une inauguration importante pour nous puisqu'il s'agit de Sport dans la Ville.

**M. LE MAIRE** : Mais il l'a fait discrètement ?

**M. SECHERESSE Jean-Yves** : Toujours !

Sans tirer le bilan, on peut dire quand même et je crois que la plupart des observateurs honnêtes dont vous n'êtes pas nécessairement, reconnaissent que...

(Protestations.)

**M. LE MAIRE** : Honnêtes ? Si !

**M. SECHERESSE Jean-Yves** : L'honnêteté intellectuelle est une qualité à laquelle je suis particulièrement attaché. Je pense que chacun dans cette ville reconnaît que la gestion de la Fan Zone et globalement de l'Euro 2016 dans son ensemble, est un succès et que les dysfonctionnements dans notre cité ont été limités. Par exemple, je voudrais vous donner les chiffres d'hier soir pour montrer que ce n'est pas l'apocalypse que vous étiez en train de nous décrire, ici-même il y a trois semaines. Hier soir, il y a eu deux transports de VSAV pour urgence tout à fait relative, et il y a eu 46 personnes, foulures, etc -c'est ce qu'on appelle des victimes indemnes- qui ont été repérées et soignées par la Croix Rouge. Donc, on est quand même loin de la catastrophe que vous annonciez. Pour rassurer M. Boudot je voudrais signaler que sur ces 46 victimes, 43 sont françaises...

(Rires.)

**M. LE MAIRE** : Comme quoi il faut qu'on fasse de la culture physique...

**M. SECHERESSE Jean-Yves** : En ce qui concerne la Fan Zone, vous le savez et vous avez pu le constater, c'est un succès et au fur et à mesure de sa réalisation nous avons apporté des modifications. la semaine dernière une modification importante a été faite : l'ouverture sur le secteur Est, dévalant les deux bouches de métro de Bellecour, de manière à ce que l'occupation de l'espace soit la plus importante possible et cela a permis beaucoup plus de fluidité. C'est vrai que nous avions eu une gestion particulièrement prudente de cette Fan Zone, nous n'avons été que rarement au-delà de 17.000, certains par ailleurs nous l'ont reproché, alors que la jauge maximale devait approcher les 20.000 spectateurs.

Bref, je crois que l'ensemble des personnes, et en particulier les jeunes qui ont fréquenté cette Fan Zone, est tout à fait heureux à la fois de son organisation et de son côté paisible et festif. C'était l'image que nous souhaitions donner de la Ville de Lyon à l'occasion de cet Euro 2016. Au total sur l'ensemble du mois, jusqu'à présent 340.000 personnes ont fréquenté notre Fan Zone et l'UEFA, organisatrice de la compétition, a souhaité que l'ensemble des villes organisatrices de la prochaine édition viennent examiner la Fan Zone de Lyon. C'est la seule qui a été examinée, l'UEFA pensant que c'était de par sa conception, de par sa gestion et de par la prise en compte de la sécurité, une réalisation absolument exemplaire.

En ce qui concerne certains autres aspects, je voudrais dire que 2.000 enfants, c'est ce que souhaitait M. Képénékian, ont été invités dans le cadre des festivités et ils ont assisté au match puisque les places gratuites avaient été fournies par l'UEFA. Nous les avons transmises tout à la fois au Secours Populaire et aux HCL, c'est ainsi qu'avec la participation de la Métropole et de la Ville de Lyon qui ont financé les transports, ces enfants ont pu se rendre au parc OL.

En ce qui concerne le tournoi international solidaire, il rassemble 500 enfants, je l'évoquais tout à l'heure. Je voudrais quand même noter que Lyon est la seule ville hôte, avec Lille, à accueillir un tournoi pour jeunes labellisé par l'UEFA, ce qui enchante particulièrement Yann Cucherat. Bref, à l'heure où nous parlons, le succès est évident sur l'ensemble de la ville et à la fois sur les gares, et notamment la gare de Perrache comme à proximité de la ville, c'est-à-dire sur la Métropole, à proximité du grand stade. Les choses se sont bien passées, y compris en terme de transports. Concernant l'aéroport qui était un des points névralgiques de l'opération, on peut dire que bien que desservant deux villes organisatrices de l'UEFA 2016, il a fonctionné selon des règles de sécurité absolument parfaites.

Ecoutez Monsieur Broliquier, nous pouvons nous engager, en tous cas je m'engage, à ce qu'à la rentrée bien entendu nous puissions avoir une discussion sur le bilan de cet Euro 2016, à la fois avec ses aspects comptables et financiers mais aussi avec l'ensemble des retombées qui auront été enregistrées d'ici là.

**M. LE MAIRE** : Vous voyez, Monsieur Broliquier, M. Sécheresse est comme vous, il n'aime pas le bruit !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

### 2016/2235 - Approbation du retrait de la Ville de Sainte-Foy lès Lyon du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Aquavert situé à Francheville

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération traite du retrait de la commune de Sainte-Foy-lès-

Lyon du Syndicat intercommunal Aquavert qui, je le rappelle, concerne outre Sainte-Foy-lès-Lyon les communes de Lyon, Tassin, Francheville, Craponne et Saint-Genis les Ollières.

Dans le mandat 2008-2014, Sainte-Foy-lès-Lyon a décidé de construire un nouveau centre aquatique municipal, le Kubdo, en remplacement de l'ancien devenu vétuste. Le Maire de l'époque avait alors indiqué au Syndicat intercommunal d'Aquavert que le concours de sa commune dans le futur projet Aquavert serait difficile, compte tenu de l'investissement municipal sur la piscine du Kubdo : 10,8 millions d'euros TTC.

Suite à l'élection de Mme Sarcelli en 2014, c'est Mme la Maire qui confirmait alors le souhait de sortie du Sivu, le Kubdo ouvert en juillet de la même année permettant à sa commune d'être autonome quant au service rendu au public, en terme de prestations aquatiques, doublé d'ailleurs d'une offre privée sur son territoire avec Calicéo.

Dès lors commencèrent les négociations pour la sortie du Syndicat intercommunal de Sainte-Foy-lès-Lyon. Le Sivu et les communes, par le biais des Maires, ont géré le chemin de crête des négos qui consistaient à ne pas donner d'indemnité de sortie à Sainte-Foy-lès-Lyon, tout en ne retenant pas de force quelqu'un qui souhaite partir. Je pense que chacun peut se féliciter du compromis trouvé en février 2016 prévoyant une sortie au 31 décembre de la même année, sans demande d'indemnités au Sivu et ne fragilisant pas ainsi le projet du syndicat.

et puisque le sujet des piscines fait polémique, je souhaiterais évoquer la nature du projet de réhabilitation et d'extension du site Aquavert qui est une formidable opportunité pour Lyon. Pour une enveloppe d'environ 14 millions d'euros répartie entre les différentes communes du syndicat, nous allons nous doter d'un nouvel équipement de grande qualité.

J'aimerais rappeler que ce projet, dont les travaux commenceront au début de l'année 2017, entraînera une augmentation de plus de 70 % des surfaces de plan d'eau, passant d'un hall de 2 bassins à trois halls totalisant 5 bassins. Le nombre de créneaux en direction de nos associations n'en sera que plus conséquent.

Tout comme l'augmentation des créneaux scolaires qui sera densifié, nous passerons de 34 créneaux aux écoles primaires à 82 ! et pour les collèges, nous passerons de 22 créneaux pour les classes de 5<sup>e</sup> à 39 pour les classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, la proximité, une priorité de l'action municipale ou simple variable d'ajustement ? Pour les élus UDI, la proximité est une priorité municipale.

La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon a fait le choix de la proximité. Elle a ainsi décidé d'investir dans un deuxième équipement aquatique, le Kubdo. Cette nouvelle piscine de proximité étant pleinement opérationnelle, la commune se retire du Syndicat intercommunal Aquavert.

Sainte-Foy-lès-Lyon a compris la nécessité d'avoir des équipements de proximité performants, permettant de répondre aux besoins de ses habitants.

A Lyon, Monsieur le Maire, vos priorités sont ailleurs et les équipements sportifs de proximité sont des variables d'ajustement.

Prenons l'exemple des piscines. Lyon connaît un déficit criant d'équipements aquatiques intramuros, avec en moyenne une piscine pour 100.000 habitants, quand la moyenne nationale est d'une pour 30.000 habitants. Vous-même reconnaissez ce manque. En 2008, vous déclariez : « Il manque à Lyon près de 3 000 m<sup>2</sup> de plan d'eau et aucun équipement neuf n'a été réalisé depuis 1976 ».

Lors de la campagne électorale de 2008, vous annonciez le lancement d'un Plan piscine ambitieux, avec notamment la construction de deux nouvelles piscines et la rénovation de la piscine des Berges du Rhône. Ce fut le début des promesses non tenues.

Très rapidement, après votre réélection, vous avez annoncé l'abandon des piscines de Blandan et de Confluence : première promesse non tenue !

En 2014, dans vos documents de campagne, vous annonciez des travaux en cours à la piscine de Gerland... Ils n'ont jamais commencé ! Cela fait vingt ans que je nage l'été à la piscine de Gerland et depuis vingt ans je n'ai jamais vu de travaux... Deuxième promesse non tenue !

Vous promettiez que les piscines seraient une priorité de l'action municipale, en réalité plutôt une variable pour réduire les budgets de fonctionnement, en réduisant les horaires d'ouverture : troisième promesse non tenue ! Nous l'avons constaté il y a encore un mois de cela, vous souhaitiez réduire -ou fermer plutôt- la piscine Benjamin Delessert, dès 17h la semaine. Heureusement, depuis, vous avez fait marche arrière !

Les piscines lyonnaises ont d'ailleurs des horaires d'ouverture relativement très restreints. A Strasbourg ou Bordeaux, les piscines sont ouvertes dès 8 heures, voire pour certaines, 7 heures du matin, jusqu'à 20 heures, sans discontinuité, y compris durant les périodes de vacances scolaires.

Pour compléter cette mise au régime sec des Lyonnais, vous avez décidé de la fermeture de la piscine de Monplaisir et aujourd'hui celle de Gerland : quatrième promesse non tenue !

Avec ce déficit de piscine, comment allez-vous mettre en œuvre la récente convention signée entre votre ancienne protégée, Najat Vallaud-Belkacem et la Fédération Française de Natation, consistant à renforcer l'apprentissage de la natation à l'école ? A Lyon, le sous-équipement en piscine ne permet pas d'accueillir de manière satisfaisante, l'ensemble des classes de primaires. Les écoliers devront peut-être apprendre à nager directement dans le Rhône ! Cinquième promesse non tenue !

L'ambitieux Plan piscine prend bel et bien l'eau ! Il est devenu une simple variable d'ajustement !

Dans ce contexte, nous nous réjouissons que la mobilisation citoyenne dans le 7<sup>e</sup> arrondissement vous ait contraint à annoncer la construction d'un nouveau complexe aquatique municipal à Lyon et plus précisément à Gerland : c'est une excellente nouvelle !

Votre décision est une décision sous la contrainte, cet équipement n'étant pas, pour le moment, prévu dans la PPI de la Ville de Lyon. Aujourd'hui l'important n'est plus là, l'important c'est qu'il y aura une nouvelle piscine municipale à Lyon : c'est donc une victoire collective.

Votre refus d'examiner, ou tout au moins d'approuver l'amendement, que le Groupe UDI a déposé tout à l'heure dans le cadre du rapport sur le LOU, nous inquiète et m'inquiète : j'ai peur que votre annonce de vendredi devienne un arlésienne, car je ne vois pas comment à court terme cette piscine pourra être construite.

Vous avez donc décidé en refusant cet amendement que pour quelques années, plusieurs années, il n'y aura plus de piscine de proximité à Gerland. Il était possible, sans investissement supplémentaire, de garder la piscine d'été de Gerland, encore ouverte quelques années, dans l'attente de la livraison du nouvel équipement sur le 7<sup>e</sup> arrondissement. Je regrette votre décision.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes un garçon de nature inquiète ? Vous avez raison d'aller vous détresser à la piscine !

**M. GEOURJON Christophe** : Je ne suis pas du tout de nature inquiète, mais je suis inquiet sur votre capacité à tenir vos promesses dont la liste est longue...

**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de promesses non tenues, je vous signale que Blandan par exemple, c'est lors de la concertation que les habitants ont refusé une piscine à Blandan.

**M. GEOURJON Christophe** : Je n'ai jamais entendu parler de la piscine...

**M. LE MAIRE** : Si ! C'est clair ! Vous ne connaissez pas assez l'arrondissement, Monsieur Geourjon ! C'est ça le problème !

(Protestations de M. Geourjon.)

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en ce début d'été, le rapport actant de la sortie de la Ville de Sainte-Foy, du Syndicat intercommunal Aquavert, nous permet de revenir sur la question des piscines d'une façon générale.

En préambule, je souhaitais revenir sur une observation que nous avons déjà faite : les deux piscines gérées via un syndicat intercommunal, celle dont nous parlons ce soir, Aquavert et celle de Lyon/Saint-Fons/Vénissieux, pratiquent toutes deux un tarif « résident » pour les habitants des communes-membres.

Nous renouvelons ce soir, notre demande d'avoir un tarif « résident » et « non résident » pour les piscines municipales de Lyon, d'appliquer cette mesure dans les piscines municipales de Lyon. M. Brumm étant dans la recherche perpétuelle de nouvelles recettes, en voici une qui pour une fois ne coûtera rien aux Lyonnais !

Cette délibération est également une belle occasion de faire ensemble un point d'étape sur vos multiples mensonges de campagne, en matière de piscines. Vous aviez dit que ce n'était pas une promesse que vous n'aviez pas tenue effectivement, donc j'ai immédiatement corrigé et je suis passé au mensonge !

En 2008, avec votre Plan piscine, vous annonciez aux Lyonnais, rien de moins, que de vouloir rattraper le retard accumulé en matière de piscines, depuis plus de trente ans !



En 2008, les Lyonnais n'auraient pas dû vous croire ! Pour mémoire, outre la rénovation accélérée des bassins existants, vous promettiez alors la construction de deux centres nautiques, un dans le futur parc Blandan, l'autre à Confluence...

Ces deux projets passeront vite aux oubliettes, les rénovations quant à elles, se limiteront au Centre nautique du Rhône... les autres bassins n'en verront pas la couleur ! d'Ailleurs, en fin de mandat, vous serez contraint d'acter la fermeture de la piscine de Monplaisir... devenue inexploitable, faute d'avoir vu réaliser à temps, d'indispensables travaux d'entretien.

Vous arrivez en fin de mandat avec sur le dossier des piscines, un bilan négatif. Vous aviez un objectif de deux piscines supplémentaires à Lyon, vous finissez avec une de moins, je vous fais grâce du retard pris en matière de rénovation. Votre Plan piscine est un flop !

Mais tout cela est de l'histoire ancienne me direz-vous ! Venons-en donc, si vous me le permettez, à 2014 : et là, bis repetita, les politiques en campagne, ça ose tout, c'est à ça qu'on les reconnaît !

Vous n'annoncez, en effet, ni plus ni moins, que la poursuite du Plan piscine (avec ce qu'on vient de voir, il fallait oser !) ... et cerise sur le gâteau, deux nouvelles promesses : une nouvelle piscine à Monplaisir et la couverture du bassin de la Duchère !

On l'a vu, les promesses ne coûtent rien, c'est moins vrai quand il s'agit de les mettre en œuvre !

Aussi, c'est sans surprise que les Lyonnais ont pu constater dans votre Plan pluriannuel d'investissement, que ces deux nouvelles promesses étaient déjà abandonnées... et remplacées par la rénovation de la piscine de Gerland !

Admettez qu'aujourd'hui, quand on découvre que la piscine est incluse dans le périmètre du bail emphytéotique de Gerland... et qu'elle va donc, pour 60 ans, sortir du parc des piscines municipales, nous puissions avoir du mal à vous suivre.

Admettez également que, quand dans l'urgence devant les grincements de dents des Lyonnais, de l'Opposition... mais aussi des élus de votre Majorité, vous promettez la création d'un Centre nautique à Gerland, à horizon 2025, vous n'êtes pas très crédible !

En 2020, le bilan de votre Plan piscine sera simple... en deux mandats, vous aurez procédé à la fermeture de deux piscines et oublié en chemin les trois que vous aviez promises...

Si nous voulons demain, que les petits Lyonnais puissent continuer à apprendre à « traverser l'eau en équilibre horizontal dans un milieu aquatique profond standardisé », il sera urgent de rattraper le retard que vous aurez, Monsieur le Maire, accumulé pendant vos trois mandats.

La mise en œuvre d'un Plan piscine digne de ce nom sera alors plus que jamais indispensable !

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Brugnera, les petits Lyonnais, ils ne nagent pas ?

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Si, je voulais juste préciser effectivement à nos collègues que les petits Lyonnais nagent en CP et CE1 dans des piscines couvertes durant le temps scolaire.

**M. LE MAIRE** : et je vous signale que je viens d'inscrire mes deux filles, il y a quinze jours seulement, pour des stages de natation : ce qui montre que les piscines ne sont pas totalement remplies !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

**2016/2220 - Modification de la délibération n° 2016/1941 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 391 688 euros - Opération : acquisition en VEFA de 32 logements -24 logements PLUS et 8 logements PLAI- situés 3, rue des Hérideaux à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

**2016/2225 - Délégation donnée aux Conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés sans formalités préalables**

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

**2016/2226 - Cession de certificats d'économie d'énergie**

(Adopté.)

**2016/2222 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 247 721 euros - Opération : réhabilitation de l'EHPA Marius Bertrand situé 14, rue Hermann Sabran à Lyon 4<sup>e</sup>**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot. Mme Rivoire ne prend pas part au vote.)

**2016/2224 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 520 000 euros - Opération : réhabilitation de l'EHPA Hénon situé 64, boulevard des Canuts à Lyon 4<sup>e</sup>**

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot. Mme Rivoire ne prend pas part au vote.)

**2016/2287 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 30 millions d'euros - Opération «travaux de réhabilitation du patrimoine durant la période 2016-2018»**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

**COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE**

**2016/2276 - Lyon, «Ville amie des enfants» 2014-2020 - Autorisation de signer la convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'UNICEF**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, dès 2004, la Ville de Lyon a souhaité s'engager dans un réseau créé en 2002 par l'UNICEF et l'AMF, le Réseau « Ville amie des enfants ». Cet engagement devant être renouvelé périodiquement, nous avons déposé un dossier de candidature actualisé pour la période 2014-2020.

Après étude de ce dernier par le Comité français de l'UNICEF, nous voici maintenant au moment de la signature de la nouvelle convention entre la Ville de Lyon et UNICEF France.

Je suis très heureuse de vous présenter cette délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission Education, Enfance, et qui reconnaît notre action en faveur des enfants, de leur bien-être, de leur bien-être et de leurs parents.

Je vous remercie.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ils sont invisibles. Ils ne communiquent pas sur leur situation sociale, leurs difficultés quotidiennes, leurs problèmes de santé. On ne les entend pas dans les médias, les sondages ne leur demandent jamais leur avis.

Ils sont pourtant les plus touchés par les effets de la crise et l'austérité budgétaire, victimes de la violence sociale et économique, victimes de la violence tout court. Ce sont les enfants.

Dans le dernier rapport « Innocenti 13 » de l'UNICEF, consacré au bien-être des enfants des pays riches, 35 pays de l'Union Européenne et de l'OCDE sont passés au crible de quatre critères : revenus, éducation, santé, bien-être. Le bilan de l'accroissement des inégalités dans tous ces domaines, depuis la crise de 2008, est accablant. L'UNICEF constate une fracture de plus en plus béante entre les plus démunis et les autres. C'est un véritable acte d'accusation des effets dévastateurs de l'austérité monétaire imposée depuis 2008, en particulier en Europe : pas seulement l'austérité monétaire, mais l'austérité tout court. La France, elle, est en régression, surtout en matière d'éducation et de santé.

d'Après le dernier rapport de l'INSEE, publié en juin, sur les « inégalités de niveaux de vie et pauvreté en 2013 », la crise a aggravé la pauvreté et en a accentué certains traits.

Une plus forte présence des chômeurs, des ouvriers, des familles monoparentales ou nombreuses, se répercute nettement sur la pauvreté des enfants. Les enfants ont vu leur taux de pauvreté augmenter depuis 2008 pour s'établir à 19,6 % en 2013.

Parmi les quelques 5 millions de pauvres dans notre pays, 1,7 million sont des enfants et des adolescents. Leur pauvreté est liée à celle de leurs parents qui ne disposent pas de revenus suffisants du fait, notamment, du chômage, des bas salaires et du morcellement du temps de travail, avec les temps partiels ou des CDD de courte durée, et cela touche surtout les femmes et les familles monoparentales.

Comme il est dit dans la délibération, une ville amie des enfants, partenaire de l'UNICEF est une ville que se caractérise par son engagement en faveur des 0-18 ans.

Nous signons cette Charte parce que OUI, investir dans les enfants est aujourd'hui une urgence pour notre pays. La lutte contre les causes et les effets de la pauvreté et de la précarité des familles est essentielle. Cela nécessite de ne pas abandonner les politiques redistributives, et même de les développer, car les transferts sociaux limitent les effets de la pauvreté. Il est primordial de rappeler le principe d'universalité du service public qui permet de lutter contre les inégalités lorsqu'elles se créent et avant qu'elles ne se creusent. et cela commence par un service public de la petite enfance de qualité et accessible à toutes et tous et aussi par l'accueil des enfants de deux ans en école maternelle qui doit être poursuivi et amélioré au-delà des quartiers populaires.

Une étude récente confirmait le fait que Lyon est une ville riche avec une surreprésentation des populations aisées. La pauvreté, elle, est discrète, mais il ne faut jamais la sous-estimer.

Cette Charte est donc l'occasion de rappeler :

- l'importance cruciale de nos politiques de solidarité à Lyon, comme l'aide alimentaire, la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social voté auparavant dans cette séance,

- l'importance de nos politiques éducatives, de l'aide à l'intégration scolaire, de nos tarifs sociaux dans les cantines,

- l'importance de l'action médico-scolaire, que nous venons également de voter dans le cadre du PRE puisque la médecine scolaire joue un rôle de prévention et d'alerte pour la santé des enfants.

Ce sont l'ensemble de ces actions qui font de Lyon une ville amie des enfants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

#### **2016/2290 - Lyon 1<sup>er</sup> - Fermeture de l'école élémentaire Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée 2016-2017** (Direction de l'Éducation)

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport concerne le projet de fermeture de l'école élémentaire Claude Lévi-Strauss situé rue du Plâtre dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et ce, pour des raisons de sécurité de l'accueil des enfants dans les locaux utilisés.

Je précise que nous avons reçu le 22 juin dernier l'avis favorable à cette fermeture du Préfet après consultation de l'Inspecteur d'Académie. Je vous remercie.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, le groupe UDI a bien pris acte de votre volonté de fermer cette école élémentaire Claude Lévi-Strauss située dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et nous sommes obligés de reconnaître, après quelques mois de gestion autoritaire de ce dossier, que celle-ci a été calamiteuse.

Vous ne vous êtes pas intéressé aux personnes pour qui ce lieu avait une signification particulière. Vous n'avez pas respecté les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux. Certes, les parents peuvent maintenant choisir la nouvelle école de leurs enfants dans les écoles alentours, mais cela ne suffit pas à compenser l'absence évidente de concertation.

Dans cette histoire, vous avez manqué de considération, non seulement envers la Maire du 1<sup>er</sup>, mais cela semble devenir une habitude, mais également envers les parents d'élèves qui, du coup, ont monté un collectif. Les enseignants, aussi, et ils nous l'ont dit récemment, se sont sentis abandonnés, se retrouvant contraints d'accepter au dernier moment des réaffectations professionnelles, pour la plupart subies.

Tout cela n'est finalement que la fin d'une histoire que j'intitulerais « Fermeture programmée de l'école Lévi-Strauss ». En 2015, dans le cadre du Plan « marges de manœuvre », vous avez décidé de fermer cette école. Auparavant, à deux reprises, vous l'aviez décidé également, mais l'Adjoint de l'époque s'y était opposé, d'où soudain, en urgence, la multiplication des avis demandés par la Ville de Lyon à la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité. et tout à coup, il est devenu urgent, dans l'intérêt des enfants, bien sûr, de fermer Lévi-Strauss, alors qu'on aurait pu expliquer qu'il y avait bien d'autres raisons pour Lévi-Strauss que de prendre uniquement l'angle de la sécurité.

Résultat de cette précipitation, la procédure juridique de fermeture de l'école n'a pas été sans doute assez préparée et le collectif des parents d'élèves vient de saisir le Tribunal administratif afin de contester cette décision de fermeture.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération pas forcément sur le fond, mais pour protester contre la méthode utilisée dans cette fermeture.

Cependant, si cette délibération est approuvée par le Conseil municipal, le Groupe UDI prendra ses responsabilités et votera POUR la modification des périmètres scolaires. A partir du moment où l'école est fermée, il faut bien que les enfants se retrouvent dans un périmètre scolaire organisé.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme ROUX de BEZIEUX Elodie** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, votre façon de faire dans ce dossier nous a parfaitement démontré votre volonté de fermer l'école Lévi-Strauss et ses classes et en l'espèce votre délibération est cousue de fil blanc : une décision de la Commission de sécurité le 12 mai avec un délai d'un mois pour établir un dossier de résolution des difficultés constatées et des travaux à réaliser avant le 1<sup>er</sup> septembre. d'Où votre réponse d'un délai trop court alors même que dès décembre 2015, il était question de fermeture et qu'il vous aurait été alors possible d'anticiper.

Ce que nous désapprouvons particulièrement donc, c'est la façon dont vous avez géré ce dossier, la façon dont vous avez promené les parents d'élèves de cette école.

En décembre 2015, peu de temps après les tragiques attentats de Paris du 13 novembre, la question de sécurité dans cette école située en étage d'un immeuble particulier a soudain fait irruption et avec elle, celle d'une éventuelle fermeture de l'école.

De décembre 2015 à mai 2016, plus vraiment de nouvelles pour les parents inquiets de l'avenir de leurs enfants, si ce n'est des réunions de Commissions de sécurité dont il faut attendre les conclusions pour se prononcer.

Puis, finalement, une énième Commission de sécurité aboutit à la conclusion que la « chaussette » prévue pour évacuer les enfants n'est pas suffisante en termes de sécurité, dispositif de la « chaussette » qui existe depuis plus de 10 ans.

Pour autant, malgré le caractère « hautement insécuritaire » que l'on nous a vendu à ce moment-là, l'école n'est pas fermée immédiatement. Ce qui est curieux, c'est qu'avant décembre 2015, cette « chaussette » n'avait jamais posé un tel souci.

Entre décembre et mai, les parents sont restés dans l'incertitude, et ce n'est donc qu'à la fin de cette année qu'ils doivent trouver d'autres

solutions.

En fait, Monsieur le Maire, nous avons bien compris que vous vouliez la fermeture de cette école surtout parce qu'elle coûte chère à la ville et que par nécessité de voir des économies se dégager pour la mise en place de votre Plan « marges de manœuvre », vous avez décidé tout simplement de lui faire un sort. Plutôt que de prendre le prétexte de la sécurité pour justifier de la fermeture, ayez un peu de courage politique et assumez votre décision.

Cette affaire nous donne vraiment le sentiment que vous vous êtes caché derrière votre « chaussette » pour ne pas avoir à justifier une fermeture qui vous arrange à bien des titres.

Ne pouvant cautionner cette méthode, nous voterons contre le dossier mais en revanche nous voterons pour la modification de périmètres scolaires.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous prenons acte du constat d'obligation de fermeture de l'école Lévi-Strauss au vu des éléments suivants :

- les problèmes de sécurité lors de l'évacuation, liés aussi à l'évacuation des autres occupants de l'immeuble,
- les problèmes de non-respect des obligations réglementaires d'isolement coupe-feu en particulier pour les plafonds,
- des contraintes financières de la ville pour une éventuelle décision de travaux de mise en conformité et d'amélioration des conditions de sécurité,
- en enfin renforcement des mesures Vigipirate depuis la fin de l'année 2015 en raison des attentats qu'a connus notre pays et la difficulté du contrôle d'accès de personnes étrangères à cette école.

Nous souhaitons connaître de façon précise les conditions d'accueil des écoles qui vont recevoir les élèves de l'école Lévi-Strauss et les élèves supplémentaires que va engendrer la modification des périmètres scolaires. C'est-à-dire, pour être plus précise, le nombre de classes supplémentaires, l'évolution prévue du nombre d'élèves par classe et aussi les conséquences sur l'occupation des locaux de ces écoles. Nous aimerions aussi connaître le devenir et les affectations du personnel municipal actuel de l'école Lévi-Strauss.

C'est l'objet du courrier que nous avons envoyé à Mme l'Adjointe avant ce Conseil.

Nous attendons que l'économie de loyer engendré soit bien affectée au domaine de l'Education.

Nous nous interrogeons sur le devenir de l'école maternelle en proximité.

Enfin, nous voulons profiter de ce temps de parole pour parler de la situation d'une autre école du secteur qui nous préoccupe : celle de l'école Michel Servet. Cette école située à l'entrée du tunnel de la Croix-Rousse connaît, on le sait tous, une pollution importante de l'air lié au trafic automobile. Le dépassement des valeurs limite européennes pour le dioxyde d'azote et les particules fines y est quasiment permanent. Les mesures décidées récemment, c'est-à-dire la condamnation de la cour du côté tunnel, les consignes d'aération des classes et de balayage humide des sols ne sont pas suffisantes et satisfaisantes.

La situation de l'école Michel Servet restera encore problématique en 2020 et la résorption de ce point noir n'est pas attendue avant 2025 ! Soit dans presque 10 ans alors que l'on connaît les conséquences nocives des polluants sur la santé, en particulier sur celle des enfants.

Une pétition en cours regroupant déjà 1 000 signatures montre l'inquiétude des parents et des personnels. Aussi, nous proposons qu'une décision de réduction de la circulation automobile, qui est principalement responsable de cette pollution, soit prise rapidement aussi bien sous le tunnel que sur les quais. Nous pensons qu'il faudrait diviser par 2 les flux actuels de circulation. Si une telle mesure n'était pas prise, la qualité de l'air ne pourrait s'améliorer rapidement et cela pourrait conduire à la fermeture de l'école.

Dans un tel contexte, une étude de réimplantation d'une école élémentaire publique sur le bas des pentes pourrait être lancée, répondant ainsi aux problématiques des deux sites scolaires dont nous venons de parler.

Je vous remercie par avance des compléments d'information que vous pourrez nous apporter et nous voterons cette délibération.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, fermer une école publique n'est pas un bon signe, surtout en ces temps où l'on ne cesse de rappeler combien l'éducation est une des premières priorités pour lutter contre l'inégalité et l'obscurantisme. et je ne pensais pas avoir besoin de rappeler, un jour ici, cette phrase célèbre de Victor Hugo « *Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison* ».

Vous, vous décidez donc de fermer la porte d'une école publique. Celle de l'école élémentaire Lévi Strauss, et demain sans doute celle de l'école maternelle car, pour des raisons évidentes de rapprochements de fratries, les futurs parents mettront leurs enfants dans les mêmes groupes scolaires et pas dans une maternelle dite « isolée » ; maternelles isolées dont le plan de marges de manœuvre de notre ville évoque par ailleurs les fermetures. Ce qui signifie, qu'à terme, la maternelle Lévi Strauss ne sera pas, dans notre ville, la seule à être concernée par une fermeture. Chers collègues maires d'arrondissement soyez vigilants...

La grande majorité des élus du 1<sup>er</sup> arrondissement a voté un vœu en séance publique du Conseil d'arrondissement le 22 juin dernier. Ce vœu vous demande, Monsieur le Maire, de surseoir à votre décision de fermeture. Je n'en ferai pas la lecture ici, il est en effet long car très détaillé. Mais comme la procédure le veut, nous avons transmis ce vœu à la Direction des Assemblées suite au vote en Conseil d'arrondissement. Nous attendons donc des réponses, point par point, aux questions que nous vous y posons.

Globalement, ce vœu pointe le cafouillage qui a présidé dans la décision de fermeture de l'école élémentaire.

Cafouillage d'abord, car remise en cause des avis favorables des visites de sécurité menées par le SDIS les 25 août 2014 et 2 février 2016 et remise en cause des avis favorables consécutifs de la Commission communale de sécurité présidée par M. Sécheresse les 5 septembre 2014 et 1<sup>er</sup> mars 2016. Outre le fait qu'il soit étonnant, ce désaveu ne sera pas sans conséquence pour l'avenir. Il crée, en effet, un précédent dont pourront se saisir, contre notre Commission communale de sécurité, des établissements privés recevant du public. Comment pourra-t-on les empêcher désormais de se retourner contre des décisions de notre commission et de demander des avis contradictoires d'organismes privés, à l'instar de ce que vous venez, vous-mêmes, de faire pour l'école Lévi Strauss ?

Cafouillage aussi car un premier courrier de M. l'Adjoint à la sécurité a été envoyé le 4 mars à la directrice de l'école, confirmant l'avis favorable du groupe de visite et de la commission de sécurité, avec seulement deux prescriptions rappelées et sans demande d'étude supplémentaire. Courrier « rappelé » le 15 mars auprès de la directrice de l'école -j'ai le mail avec moi qui l'indique- et remplacé en main propre par un nouveau courrier, demandant cette fois une expertise supplémentaire. Troublant tout de même !

Cafouillage enfin quand vous convoquez les parents d'élèves la veille pour le lendemain pour leur annoncer la fermeture de l'école, et ce au mois de juin, c'est-à-dire juste avant les vacances scolaires, tout en interdisant à des élus municipaux d'accompagner ces parents à cette réunion d'information, sous prétexte qu'ils ne sont pas invités mais oubliant le principe du libre accès de tout un chacun, et qui plus est d'élus municipaux, au sein de la maison commune qu'est l'Hôtel de Ville.

Notre vœu pointe aussi un défaut d'information manifeste, mais dans cette assemblée nous en avons hélas l'habitude, tant l'opacité, Monsieur le Maire, de vos décisions est désormais votre marque de fabrique. Opacité à laquelle s'ajoutent les effets d'annonce via les conférences de presse ; ce fut le cas, par le passé, pour la création de la Métropole comme pour le projet de l'Hôtel Dieu, une privatisation de l'Hôtel Dieu qui a marqué d'ailleurs le début de la grande braderie à laquelle vous vous livrez sur notre patrimoine commun qu'est le patrimoine municipal. Cette méthode se poursuit durant ce mandat et il suffit de citer par exemple les annonces autour de l'ancienne école des Beaux-Arts, de la salle Rameau, de l'église Saint-Bernard ou récemment encore de la piscine de Gerland. des effets d'annonce sans concertation, ni avec les élus locaux, ni avec les citoyens, votre 49.3 à vous en quelque sorte !

Donc, en matière de défaut d'information sur l'école élémentaire Lévi Strauss, nous n'avons toujours pas reçu le PV de la Commission communale du 12 mai 2016 qui a émis un avis défavorable sur la poursuite d'activité de l'école, malgré la demande faite en Commission Education par mon adjointe Fatima Berrached. Nous n'avons pas reçu, non plus, ni surtout, les différents scénarii étudiés et chiffrés par nos services municipaux pour savoir quelles solutions avaient été envisagées pour sécuriser l'école.

Alors, au vu de ces défauts -appelons-les cafouillages, défauts d'information ou défauts de procédure- nous vous demandons a minima de différer la décision de fermeture de l'école pour que nous puissions examiner les solutions alternatives à la fermeture d'une école publique, qui plus est dans un secteur de la presqu'île peu couvert en équipements publics de proximité.

Ces solutions alternatives peuvent être une sécurisation supplémentaire. Elles peuvent être aussi l'installation de l'école publique Lévi Strauss, dans un autre bâtiment de la presqu'île. Par exemple pourquoi ne pas profiter de l'immeuble situé rue Paul Chenavard dans lequel est installée l'école maternelle Lévi Strauss ? Cet immeuble appartient à notre ville et aux HCL, me semble-t-il. L'Hypothèse de pouvoir regrouper ici maternelle et élémentaire a-t-elle été étudiée ? Nous garderions ainsi un groupe scolaire public en proximité dans la presqu'île et nous aurions répondu à

vos craintes sur la sécurité des enfants.

Enfin, je voudrais dire pour conclure que nous n'avons certainement pas la même notion de la dangerosité. Si des élèves sont en danger aujourd'hui, il s'agit plus certainement des élèves scolarisés au sein de l'école Michel Servet. Mais alors que nous vous avons alerté à plusieurs reprises, y compris par deux fois au sein de ce Conseil municipal, là, par contre pas de précipitation ! Elèves, instituteurs et personnels de la Ville peuvent continuer à respirer à pleins poumons les émanations de particules fines issues du tunnel de la Croix-Rousse, et ce sans problème ! et au-delà des élèves de l'école, tout un quartier du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Mais tout est question de budget et de choix politiques en effet Monsieur le Maire, et, voyez, nous aurions préféré pour notre part un tunnel mode doux avec un peu moins de fresques son et lumière, un peu moins d'opérations d'inauguration et de communication, et par contre plus de souci et d'actions quant à la manière de gérer les émanations du tunnel routier maintenu.

Bref et pour conclure, nous ne sommes pas du tout satisfaits de la manière dont le dossier de l'école élémentaire Lévi Strauss a été géré par notre municipalité, et il reste de nombreuses zones d'ombres et d'hypothèses non étudiées. Aussi, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, conformément au vœu voté par le conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, vote contre cette délibération, contre la décision de fermeture de l'école élémentaire publique Lévi Strauss et demande à ce que cette décision soit, a minima, reportée.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Je crois que je dois rappeler le contexte de ce dossier, ce n'est pourtant pas faute d'en parler à chaque Conseil municipal.

Je vous rappelle donc, chers Collègues, que cette décision de fermeture découle directement du nouveau contexte de sécurité dans lequel se trouve, aujourd'hui, notre Pays. Ce contexte n'est pas celui d'hier, et il n'est pas possible de dire que puisque cela a toujours existé ainsi, il faudrait continuer de la sorte. C'est comme pour la ceinture de sécurité, longtemps on a roulé sans, aujourd'hui elle est obligatoire...

J'ai été alertée en décembre sur l'état de l'école Lévi Strauss, j'ai demandé des études complémentaires, c'est là ma responsabilité d'élue, et je suis surprise d'entendre M. Broliquier parler de la sorte.

Effectivement, l'école Lévi Strauss est sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, néanmoins elle accueille des enfants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>E</sup> arrondissements. Oui, je suis étonnée, car vous, si prompt à nous tancer sur les questions de sécurité, vous ne vous sentez pas aujourd'hui concerné par les affaires du 1<sup>er</sup>. Je croyais que vous vous souciez au moins de l'ensemble des Lyonnais ou du moins des habitants du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup>, du 4<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> arrondissements, mais il est vrai qu'expliquer une fermeture d'école à des parents mécontents de devoir changer leurs enfants d'école, c'est plus compliqué qu'une tribune en Conseil municipal !

Pour revenir au processus décisionnel de cette fermeture, permettez-moi de vous rappeler que dès décembre 2015, j'ai fait en sorte de donner toutes les informations en ma possession sur ce processus. Les rapports et les PV des commissions de sécurité ont été fournis aux parents demandeurs, via leur avocat, et l'extrait du PV que vous demandez, Madame, a été donné à votre chef de cabinet lors de la réunion prévue pour vous et le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, à laquelle vous n'avez pas daigné venir.

Je résume donc le processus qui a conduit à la décision de fermeture. Suite à l'alerte des services en décembre dernier, j'ai demandé une étude particulière de cette école et notamment une nouvelle visite de sécurité.

La première visite de contrôle a proposé un avis favorable sous conditions, mais après cette visite nous avons été alertés sur le caractère précaire de la « chaussette d'évacuation » peu adaptée au contexte actuel. Une étude technique inter services a été réalisée pour expertiser les conditions de sécurité de l'école et dans ce cadre, il a été demandé à un bureau de contrôle agréé, le bureau Qualiconsult, un diagnostic global de sécurité de l'école.

Ce diagnostic de sécurité comprend 7 prescriptions, dont 3 qui concernent l'isolement coupe-feu par rapport au tiers, il pointe également les systèmes d'évacuation peu adaptés au jeune public accueilli.

Au vu de ces prescriptions, une étude complémentaire de diagnostic du degré coupe-feu du plancher de l'école a été réalisée. Ce diagnostic, rendu le 3 mai, met en évidence un degré coupe-feu des planchers insuffisant pour répondre aux obligations réglementaires qui sont au minimum d'une heure.

Le 12 mai, la Commission Communale de Sécurité a légitimement émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'école Lévi Strauss. Suite à cet avis défavorable, un courrier nous a été adressé.

En conclusion, les nombreux défauts de sécurité constatés ont abouti à un avis défavorable de la Commission Communale de Sécurité le 12 mai dernier et nous avons été mis en demeure d'enclencher des démarches pour réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des lieux. Les contraintes réglementaires, architecturales, techniques, juridiques de cette mise en conformité sont apparues considérables et par conséquent, nous avons pris la décision de fermer l'école élémentaire Lévi Strauss pour la rentrée de septembre 2016.

Les conditions de sécurité ne sont plus aujourd'hui suffisantes pour accueillir des enfants dans ces locaux.

Quant à l'argument financier, Madame Roux de Bézieux, je vous rappelle que le loyer de cette école est de 40 000 euros par an à rapprocher aux plus de 100 millions de budget, on n'est vraiment pas sur un argument financier.

Suite à cette décision partagée avec l'Inspection Académique du Rhône, nous avons le plus rapidement possible et peut-être un peu vite, je suis désolée, organisé une réunion avec les parents afin de les informer et de mettre immédiatement en place l'accompagnement au changement d'école des enfants. Avec les services de la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon et ceux de l'Éducation Nationale, nous nous sommes mobilisés afin de mettre en œuvre un accompagnement de qualité et d'aider les enfants et leurs parents dans les changements d'écoles à venir. Un courrier leur a été envoyé afin de leur proposer un choix d'écoles. Les visites d'écoles ont été organisées.

A ce jour, tous les enfants sont inscrits dans leurs nouvelles écoles, à part trois familles qui n'ont pas répondu. Un enfant à Fulchiron, trente-cinq enfants à Gerson, dix à Lamartine, deux à Corneille, douze à Doisneau, un à Michelet et un dans une école privée. Tous les premiers souhaits des parents ont pu être satisfaits. Nous nous sommes assurés que les meilleures conditions d'accueil possibles soient mises en œuvre grâce à une ouverture de classe à Gerson, une ouverture de classe à Lamartine et une ouverture de classe à Doisneau qui permettront des effectifs de classes moins chargés. des moyens supplémentaires en garderies et en études permettront d'accueillir les enfants sur tous les temps nécessaires à leurs parents.

Fermer une école, c'est une décision importante, c'est une décision difficile. Sachez que nous la prenons en toute responsabilité parce que nous refusons de mettre en danger les élèves et le personnel de l'école.

Je suis étonnée, Madame le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, que vous ne vous exprimiez que sur la forme de cette décision. Vous nous interrogez sur des courriers, vous exigez des rapports, vous demandez un report mais à aucun moment vous ne vous exprimez sur la sécurité des enfants et les conditions de leur accueil dans ces locaux inadaptés. d'ailleurs, j'ai retrouvé, dans la pochette de l'école, un courrier des représentants des parents d'élèves de l'école en date de 2006, il y a 10 ans, vous étiez déjà Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, Madame. Dans ce courrier, les parents vous exprimaient leur inquiétude quant à la sécurité de leur école et vous demandaient d'agir. Mais je n'ai pas trouvé trace d'une quelconque réponse, ni d'une quelconque action de votre part suite à ce courrier.

Ce n'est pas ma conception de la responsabilité des élus. Chaque courrier mérite réponse et prise en compte, surtout quand il a trait à la sécurité des enfants. Nous le devons aux familles qui nous confient leurs enfants et chaque note qui nous alerte sur la situation d'une école doit être expertisée. C'est ce qui s'est passé, j'ai reçu une note m'alertant sur la sécurité de cette école et je l'ai donc faite expertiser.

La sécurité des enfants est notre première responsabilité. la sécurité des écoliers la première de nos missions. Nous l'assumons, même quand cela nous conduit à des choix difficiles.

Concernant l'école Michel Servet, je vais laisser Thierry Philip répondre en tant que Vice-Président compétent en la matière à la Métropole. Permettez-moi toutefois de préciser qu'il ne faut pas tout confondre et tout amalgamer. Les difficultés rencontrées à Lévi Strauss et celles de Michel Servet sont incomparables. Nous traitons chaque sujet de manière consciencieuse et pragmatique en cherchant des solutions et en les mettant en œuvre, contrairement à la Mairie du 1<sup>er</sup> qui réclame et insulte mais qui agit peu. En ce qui concerne Michel Servet, nous avons déjà agi. Nous avons condamné une cour. Nous réaliserons cet été des travaux dans les autres cours d'école. Nous avons changé les méthodes de ménage. Nous avons changé les flux d'enfants. Nous allons déménager des classes. Bref, je pourrai vous faire un point la prochaine fois.

Une réimplantation d'école n'est pas prévue à ce jour puisque les enfants de l'école Lévi Strauss sont accueillis dans les écoles du secteur et que des travaux sont en cours pour dé-confiner Michel Servet.

Je vous remercie.

**M. PHILIP Thierry**, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Je vais essayer de faire court pour dire que la situation de Michel Servet demande des amé-

nagements mais en aucun cas des inquiétudes exagérées, ce que nous avons expliqué à de multiples reprises aux parents et aux enseignants.

La base, c'est très simple, c'est qu'il n'y a aucune différence dans l'école Michel Servet en nombre de crises d'asthme comparé à toutes les autres écoles de Lyon et c'est probablement le meilleur indicateur qui pourrait éventuellement être inquiétant.

Alors, si on résume la situation, il se passe quoi ? la situation de cette école, qui est au pied de la colline, favorise, quel que soit le régime des vents, la stagnation des polluants liés au trafic automobile, c'est clair. Donc la cour Nord du groupe scolaire est exposée aux oxydes d'azote et aux particules, qu'elles soient PM10 ou PM2,5. L'affluence des quais est tout à fait importante et le tunnel n'intervient que sur 35 à 40 % de cette pollution qui du fait de l'anatomie du lieu effectivement stagne.

Ca, c'est l'air extérieur. Ensuite, l'école c'est essentiellement des salles dans lesquelles il y a de l'air intérieur. Le diagnostic de l'air intérieur a été conduit par la Direction de l'Ecologie Urbaine dès 2013 et elle a conclu à la conformité des polluants, le formaldéhyde de benzène au regard des valeurs limites. Là encore, il n'y a pas de différence entre ce que l'on trouve à l'école Michel Servet et ce qu'on trouve dans les autres écoles de Lyon.

Ensuite, par rapport aux polluants extérieurs, il y a effectivement une situation qui ne s'améliorera pas dans les conditions actuelles, c'est-à-dire la disparition progressive des voitures les plus anciennes, l'arrivée de voitures plus modernes avant 2025. et je ne suis pas complètement sûr qu'on puisse du jour au lendemain diminuer le flux de la circulation à cet endroit-là, mais ça c'est un autre problème.

Donc qu'est-ce qu'on a fait ? d'abord, avec Anne Brugnera, on a fait au total trois réunions d'information. Anne Brugnera s'est rendue sur place. On a pris un certain nombre de mesures. Je peux les résumer rapidement : la première mesure, c'est de fermer la cour Nord qui est celle exposée au NOx et particules ; la deuxième mesure c'est d'aménager les deux salles de classe qui sont le plus au Nord, ce qui sera fait cet été ; ensuite, c'est filtrer certains polluants, ce que nous allons également faire ; et mettre en place un plan d'aération des locaux qui a été mis sur pied avec la collaboration de l'Ecologie urbaine et qui va être progressivement mis en œuvre, en même temps que des travaux d'amélioration de la cour Sud et de la cour haute.

Que dire de plus ? Anne Brugnera est allée sur le terrain avec les services techniques le 10 juin 2016 pour évaluer la mise en place des mesures, que les parents sont au courant, que les membres de l'école, que ce soit les directeurs ou l'administration ou ceux qui font le ménage sont au courant. Finalement, nous avons trois fois de suite vu des représentants de parents d'élèves qui n'étaient absolument pas affolés par la situation. et puis, il y a eu une réunion à laquelle nous n'étions pas puisque nous avons été convoqués la veille, donc c'était difficile, une réunion avec un pneumologue, dont j'ignore le nom, qui apparemment racontait que c'était absolument abominable et donc depuis, on signe des pétitions, ce que chacun sait est assez facile à faire signer.

La réalité, c'est que sur l'air intérieur et à condition de respecter les mesures qu'on a prises, il n'y a pas d'inquiétude particulière sur l'école Michel Servet, qu'on ne pourra pas rouvrir la cour dans les conditions actuelles et il faut aussi souligner que ces enfants habitent aussi à côté, ils respirent exactement la même chose quand ils rentrent chez eux. Donc si les parents veulent déménager l'école, il faut aussi qu'ils se dépêchent de déménager eux-mêmes.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon, Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

---

**2016/2247 - Attribution d'une subvention d'investissement de 20 000 euros à l'Association pour la gestion du centre social du quartier de Laënnec dans le cadre de la relocalisation de l'antenne au 60 rue Ranvier à Lyon 8<sup>e</sup> – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante – Opération n° 08SUBGLH et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-2, programme 00001**

(Adopté.)

---

**2016/2278 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative -PRE- 2016**

(Adopté.)

(Abstention M. Boudot.)

---

**2016/2282 - Signature d'une convention cadre et d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire -FERS-**

(Adopté.)

(Abstention M. Boudot.)

---

**2016/2284 - Modifications de périmètres scolaires**

(Adopté.)

(Abstention M. Boudot. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

---

**2016/2244 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 860 euros en faveur de l'Association «ARIMC», pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Le Jardin des Enfants», sis 106 rue Jean Fournier à Lyon 9<sup>e</sup>, pour l'amélioration des conditions d'accueil dans la salle de vie et la salle à manger - Approbation et autorisation de signature d'une convention (Direction de l'Enfance)**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

---

**2016/2259 - Renouvellement de la convention cadre et du contrat de sous mise à disposition à titre gratuit des locaux au profit de l'Association Les P'tits Malins, gestionnaire d'une crèche sise 25 rue de la Quarantaine à Lyon 5<sup>e</sup> - El 05321 – Approbation des conventions (Direction de l'Enfance)**

(Adopté.)

---

**COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE**

---

**2016/2239 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon, dans le cadre du «dispositif ticket sport», pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Mes chers Collègues, la présente délibération concerne le dispositif ticket sport, outil mis en place en 1995 et servant de suivi éducatif et social au bénéfice des enfants dont les familles ont de très faibles revenus. Cet outil permet à des jeunes en difficulté socio-économique de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière.

Avis favorable de la Commission.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Juste pour revenir sur ce qui vient d'être dit, Monsieur Collomb, vous en êtes à un point d'invective et de mauvaise foi qui montre surtout votre peur et vous avez beau jeu de dire à tel ou tel d'entre nous qu'il pense aux législatives quand c'est la seule préoccupation qui vous anime chaque matin pour « sauver les meubles ».

Vous me parlez de 2006, Madame Brugnera, vous n'étiez pas encore adjointe à l'éducation et sachez que depuis 2006, j'ai été réélue en 2008 et 2014 alors vos leçons sur ce que fait la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, vous pouvez les garder !

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire n'a pas de remarque sur le bienfondé du dispositif ticket sport-culture, bien au contraire : il s'agit d'un dispositif qui a fait ses preuves dans notre ville depuis de nombreuses années et qui permet à des enfants dont les familles connaissent des difficultés économiques d'intégrer des clubs ou associations culturelles.

Nous voulons par contre profiter du fait que nous versons, à l'occasion de cette délibération, une subvention de 2.500 € à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon pour soulever de nouveau la question du rapport, dans notre ville, entre mairie dite « centrale » et mairies d'arrondissement.

Soulignons le fait tout d'abord que M. Corrazol a enfin réuni tous les maires d'arrondissement la semaine dernière, pour la deuxième fois depuis mars 2014. A Paris, tous les maires d'arrondissement sont réunis quatre fois par an, avec la présence régulière de Mme Hidalgo, mais nous prenons déjà comme une avancée la tenue de cette deuxième réunion, d'autant que le contenu en était intéressant.

Soulignons aussi que M. Corrazol, suite à l'inventaire des équipements de proximité voté par le 1<sup>er</sup> arrondissement et aux questions du Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, s'est engagé à revenir vers nous en octobre afin que soient mis à jour et retravaillés en concertation avec les arrondissements, ces inventaires des équipements de proximité. Il faut dire qu'il était temps, depuis 1983 que ce travail n'avait pas été effectué !

C'est dans le cadre de ce travail que nous voulons rappeler à notre assemblée que le code général des collectivités territoriales, auquel nous sommes tous très attachés, permet à chaque arrondissement de créer une caisse des écoles. Il s'agit de l'article L 2511-29, un article appliqué à Paris et l'on trouve par exemple ceci sur le site internet du 13<sup>e</sup> arrondissement : *« Le Maire d'arrondissement préside le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles, établissement public à caractère administratif de l'arrondissement dont la mission est de favoriser le développement de l'enseignement public et d'assurer la gestion des cantines scolaires et colonies de vacances. Les représentants de la ville de Paris dans les caisses des écoles sont désignés par le Maire d'arrondissement parmi les membres du conseil d'arrondissement. »*

Voici, ni plus ni moins une application concrète de ce qui est prévu par le CGCT.

La loi PML et les articles du code général des collectivités territoriales qui en découlent étant les mêmes pour Paris, Marseille et Lyon, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite que soit mis en application dans notre ville cet article L 2511-29, ceci pour une gestion au plus près des besoins des habitantes et des habitants de notre ville. La loi est là, vous y êtes attaché Monsieur le Maire, et l'exemple parisien montre que son application en est tout à fait possible. Nous demandons donc que ce point soit mis à l'ordre du jour de nos prochaines séances de travail avec M. Corrazol, en même temps que les inventaires des équipements de proximité et les commissions mixtes.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

### **2016/2257 - Convention de coopération entre la Ville de Lyon et le Centre Nautique Intercommunal de Vénissieux pour la réalisation des prestations de traitement d'eau par la Ville de Lyon**

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, à Lyon une piscine peut en cacher une autre, puisqu'il s'agit là encore de délibérer sur une convention de coopération entre la Ville de Lyon et le Centre nautique intercommunal de Vénissieux pour la réalisation des prestations de traitement de l'eau par la ville.

Je vais donc en profiter pour rappeler que cet équipement ré-ouvert depuis le 10 juillet 2015 a nécessité 22 millions d'euros de travaux, dont 10,5 millions d'euros financés par les trois villes de Lyon, Saint-Fons et Vénissieux, et dont 3,8 millions d'euros pour la Ville de Lyon, et que c'est désormais un équipement de très grande qualité ouvert toute l'année. Il se compose, pour son espace aquatique, d'un bassin olympique de 50 m homologué avec mur amovible, d'un bassin d'initiation de 174 m<sup>2</sup>, de deux pataugeoires, l'une intérieure et l'autre extérieure, et d'un espace forme.

On peut y trouver différentes activités telles que l'aquagym, l'aquabike, l'aquacircuit, l'aquajogging, les bébés nageurs, l'activité pour les seniors. Des cours de natation sont dispensés sur le temps périscolaire, une aire de jeux aquatique est proposée aux enfants et pour les personnes à mobilité réduite, un système de mise à l'eau est disponible.

Le centre nautique forme un espace de 3.260 m<sup>2</sup> couverts et de 15.000 m<sup>2</sup> extérieurs composés de plage minérale engazonnée. Il répond donc pleinement aux besoins des trois communes, aux attentes des Lyonnais et contribue à l'accueil des scolaires dans des conditions optimales.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, évidemment le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera favorablement cette convention. Effectivement, on va reparler un peu « piscine ».

Le soleil revient, et avec lui les envies de baignades, de vacances et de plein air. Certains vont les assouvir en partant dans le Sud, au bord de l'Atlantique ou à l'étranger, mais un certain nombre de Lyonnais vont rester chez eux, faute d'avoir les moyens de partir.

Le souci, c'est qu'à Lyon ceux-ci ne pourront pas non plus profiter tellement du soleil et se baigner. Dans notre ville, il y a un manque, un très gros manque d'équipements nautiques municipaux. Oui, notre belle et grande ville que vous voulez au top dans tous les domaines, l'est effectivement par le prix d'entrée exorbitant de la piscine du Rhône et par le nombre d'habitants par centre nautique. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est déjà exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet, rien ne semble y faire et la situation est de plus en plus préoccupante !

Lyon n'a qu'une piscine pour 80.000 habitants, actuellement c'est une pour 125.000, loin derrière Paris qui en a une pour 35.000, ou encore mieux, rêvons, comme Montréal : une pour 15.000 habitants. C'est peu, très peu, c'est indigne d'une ville qui a l'ambition de rayonner au niveau international : pour rayonner, il faut être en capacité d'être un exemple de bien-vivre, un modèle dans le domaine économique, mais aussi dans le confort offert aux habitants, dans l'accessibilité, dans la qualité des équipements. Or, ne pas être capable d'assurer à ses concitoyens un accès de qualité aux loisirs et aux sports est, vous en conviendrez, peu positif pour une ville et loin des ambitions affichées !

et voilà que vous décidez d'aggraver la situation et de céder la piscine de Gerland par le biais d'un bail emphytéotique... sans être réellement clair sur le remplacement de cet équipement par un autre. Bien sûr, vous évoquez en conférence de presse le lancement d'une concertation dans le 7<sup>e</sup> : si l'idée est positive, elle est trop floue pour être rassurante.

Pour l'instant, les habitants du 7<sup>e</sup> devront se baigner dans les promesses de concertation. Les habitants du quartier Part-Dieu savent que le mot concertation, vous pouvez l'utiliser mais pas forcément très bien l'appliquer. Il nous semble que le lancement d'une telle démarche aurait pu se faire durant l'hiver dernier ou l'hiver prochain, et que la piscine de Gerland aurait pu être utilisée cet été encore pour un accueil correct de nos concitoyens, car vous avouerez que les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement semblent particulièrement délaissés, entre la perte de la piscine de Gerland et les tarifs de la piscine du Rhône. Il semble difficile pour eux de se baigner et de se détendre au bord de l'eau en proximité !

Parce qu'évidemment, quelques Lyonnais, les privilégiés, pourront profiter du grand et beau centre nautique Tony Bertrand que nous connaissons mieux sous l'appellation « piscine du Rhône », et dont l'entrée pour les Lyonnais s'affiche à 8 € en dehors de tout tarif résident, puisque ce ne serait pas légal comme nous le disait M. Cucherat, lors du Conseil du 27 avril 2015, où il expliquait d'ailleurs qu'il existait un cas de jurisprudence... Dont acte, donc les Lyonnais les moins fortunés pourront se rendre au centre nautique intercommunal de Lyon-Saint-Fons-Vénissieux, anciennement appelé « piscine de Renault ». L'entrée y est de 5,50 €, ce qui est déjà plus abordable.

Ah, je vous prie de bien vouloir m'excuser, il s'y pratique un tarif résident ! L'entrée ne sera donc que de 4,20 € ? Alors, éclairez-nous ! Comment cela est-il possible ? Pourrait-il y avoir enfin un tarif supprimant la double peine pour les citoyens lyonnais qui, au travers de l'impôt local, participent déjà à l'investissement, à l'entretien et même au fonctionnement des équipements municipaux et donc par là-même, au fonctionnement des piscines ? Finalement, le tarif résident serait possible à Lyon ?

A moins, Monsieur le Maire, que vous n'ayez choisi délibérément, en toute conscience politique, de pratiquer une sélection par l'argent à l'entrée de notre centre nautique, démontrant ainsi votre attachement aux valeurs de l'argent plus qu'aux valeurs sociales qui devraient être celles de toute personne se réclamant du socialisme et de Jaurès !

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

### **2016/2246 - Approbation du nouveau Règlement Intérieur du Château sans souci – 36 avenue Lacassagne à Lyon 3<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

**M. LEVY Charles-Franck**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération qui vous est proposée aujourd'hui vise à réorganiser la gestion des salles dédiées aux associations sur le site du Château Sans Souci. Il s'agit de conjuguer diminution des coûts de fonctionnement

et le développement de la vie associative sur cette partie du 3<sup>e</sup> arrondissement. Actuellement, plus de 110 associations bénéficient de cet équipement. Suite au débat en conseil d'arrondissement et aux interpellations de M. Thierry Philip, puis de M. Bérat, il vous est également proposé l'amendement qui se trouve sur vos tables.

**M. BERAT Pierre** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération sur le nouveau règlement du Château Sans Souci, nous donne l'occasion à nous, Groupe Les Républicains et apparentés de poser le problème de la politique municipale en offres de locaux pour l'animation de la Cité.

La mise à disposition par la Ville, de locaux permettant aux Lyonnais de développer toutes leurs initiatives collectives, est essentielle : activités associatives, qu'il s'agisse de réunions régulières ou ponctuelles, conférences, créations culturelles de proximité, moments de convivialité au cœur des quartiers... Il s'agit tout simplement pour la Ville, de répondre présente pour toutes les initiatives qui font battre dans nos quartiers le cœur du bien vivre ensemble.

Pour notre part, nous considérons que cette mise à disposition de locaux n'est pas une mission secondaire de la municipalité.

Or, nous constatons depuis quelques années, sous l'effet il est vrai, à la fois de la réglementation, mais aussi des économies budgétaires, un recul de l'offre municipale en locaux pour l'animation de la Ville.

Ce rapport relatif au Château Sans Souci, en est une illustration. Je citerai aussi dans le 3<sup>e</sup>, la question de la Salle associative de la Buire, qui ne me semble pas conforme aux intentions de la ZAC, ou bien encore l'Espace Elsa Triolet de Montchat, belle réalisation certes, mais dont le mode de gestion choisi ne répond pas à tous les besoins, ce qui est bien dommage compte tenu du montant de l'investissement.

Souvent, la question du gardiennage est un frein au développement des activités, ce qui interroge quand, dans le même temps, la collectivité dit s'investir dans les emplois d'insertion et cherche parfois à donner du contenu à certains emplois.

d'Autres situations illustrent ce problème d'insuffisance de locaux -on en a déjà parlé-, le devenir de la Salle Rameau dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, le manque de créneaux à la Salle Victor Hugo dans le 6<sup>e</sup> pour des associations de proximité, le refus de transférer la Salle Savoie-Lamartine dans le 2<sup>e</sup>...

Nous savons tous que beaucoup de Lyonnais donnent beaucoup pour faire vivre des associations, porter des projets citoyens, organiser des événements. La Ville se doit au moins de répondre présente par la mise à disposition de locaux. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons d'arrêter votre politique de réduction de cette offre et de faire preuve d'ambition et d'inventivité, car il y a des solutions à trouver, pour améliorer au contraire le service rendu.

Ensuite, je souhaitais évoquer avec ce rapport, la question des activités politiques dans ces équipements municipaux, puisqu'en général le règlement interdit que se déroulent dans ces équipements, des activités politiques.

Je dis que cela pose quand même question, sauf à considérer que l'action politique soit une pratique nocive, je ne vois pas pourquoi elle serait interdite par définition. C'est d'autant plus problématique que vous en avez eu, au moins dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, une lecture assez large, puisqu'au Château Sans Souci, dont nous parlons aujourd'hui, j'avais essuyé le refus du Maire, il y a quelques années, pour y tenir une permanence d'élus, d'écoute des habitants. On m'avait rétorqué que les activités politiques étaient interdites et donc qu'il ne pouvait y avoir ce type d'utilisation.

Je précise que ces réunions politiques ponctuelles ou ces permanences peuvent, bien sûr, se faire sans porter préjudice aux activités associatives.

On en arrivait finalement à la situation aberrante dans cette Ville, où on empêche un élu de tenir une permanence de proximité et dans le même temps, le contribuable lyonnais finance les réunions politiques de M. Macron, dans les salons de l'Hôtel de Ville. On en a déjà parlé, mais il y a quand même quelque chose qui n'est pas tout à fait dans le bon sens !

Alors, vous avez proposé un amendement : je voudrais dire à l'Adjoint qui l'a présenté, que c'est un peu dans l'autre sens que les choses se sont passées, puisque c'est en arrondissement que j'ai proposé un amendement qui n'a pas été accepté et que maintenant vous nous en proposez un : l'essentiel c'est d'arriver à l'objectif ! Je note que nos positions vous ont fait évoluer sur la question et que dans ces conditions, nous allons, bien sûr, voter votre amendement et le rapport, puisque cela va, je crois, dans le bon sens.

Mais pour le reste, franchement, posons-nous la question de l'offre municipale en locaux associatifs. Je pense qu'on peut faire mieux et il faut faire mieux ! Je vous remercie.

**Mme ROLLAND-VANNINI Nathalie** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Château Sans Souci -et je suis entièrement d'accord avec M. Bérat- est un lieu très apprécié des associations lyonnaises. Que ce soit pour y développer des activités récurrentes ou ponctuelles, à caractère social, éducatif ou culturel.

Régie par une convention avec la Ville, sa mise à disposition répond aux conditions d'usage habituelles des salles municipales.

Afin d'optimiser les coûts de fonctionnement de cet équipement, et au regard de son utilisation maximale en fin de semaine, les plages d'ouverture ont été revues et corrigées, avec des priorités redéfinies. Ainsi, du mardi au samedi, la vie associative locale pourra s'y déployer, tout à son avantage, de réunions de bureaux à la tenue d'assemblées générales, de permanences juridiques en séances de formation, souvent à destination de celles et ceux qui font la richesse de notre vie associative, c'est-à-dire les bénévoles.

Certains s'y retrouveront en soirée pour des temps conviviaux, à l'image de l'Accueil des Villes Françaises et de ses traditionnels « pots d'accueil » offerts aux nouveaux arrivants. Une sympathique approche pour découvrir notre ville, sa culture et sa gastronomie. et une action qui vient en appui à la politique municipale en faveur des nouveaux Lyonnais.

L'ouverture du Château Sans Souci, limitée aujourd'hui à 22h en semaine, au lieu de 23h précédemment, constitue également une adaptation à l'environnement très urbanisé de ce quartier du 3<sup>e</sup> arrondissement, et notamment au respect de la tranquillité des riverains.

Le dimanche restera une journée dédiée à l'exercice d'activités, en lien avec la vie associative au Château Sans Souci et c'est une bonne chose pour contribuer à la « dynamique sociale » et au vivre ensemble qui nous est cher.

A titre d'exemple -et cela rassurera peut-être M. Bérat- nous allons accueillir une nouvelle association : les jeunes joueurs du Club Pompidou Lyon Echecs et leur équipe d'encadrement, coach et supporters issus de l'Ecole Pompidou. Classée troisième aux Championnats de France des écoles et première de la Métropole lyonnaise, c'est une équipe qui gagne et mérite d'être encouragée et accompagnée pour la suite de son parcours en compétition et nous en tiendrons donc compte.

Vous pouvez le constater, une gestion attentive et rigoureuse qui ne sera donc en rien préjudiciable à la qualité et au nombre des activités mises en œuvre au Château Sans Souci. Avec une souplesse d'ouverture le lundi en fin de journée, si la demande s'en faisait sentir. et toujours à l'étude, une possible évolution du lieu, le faisant passer de Maison des associations, à Maison des Jeunes et de la Culture.

C'est là un projet de délibération auquel l'ensemble du Groupe Socialiste, Radical et apparentés, apporte tout son soutien. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix l'amendement proposé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le rapport amendé est adopté.)

---

#### **2016/2202 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association «La Rage» pour l'organisation de la manifestation « BMX Stréet Station », du 3 au 4 septembre 2016**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

#### **2016/2203 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «Génération Roller», pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> édition de «Lugdunum Roller Contest», le 25 septembre 2016**

(Adopté.)

---

#### **2016/2204 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation «Lyon Frée**

**Bike», le 11 septembre 2016 - Approbation d'une convention mixte**

(Adopté.)

**2016/2205 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation «Lyon Kayak», du 17 au 18 septembre 2016 - Approbation d'une convention mixte**

(Adopté.)

**2016/2206 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour la 5<sup>e</sup> édition du Pignon Fixe, le 18 septembre 2016 au Vélodrome Georges Prévéral au Parc de la Tête d'Or dans le 6<sup>e</sup> arrondissement**

(Adopté.)

**2016/2207 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes pour la 1<sup>re</sup> édition de « la Semaine de la Forme », du 3 au 8 octobre 2016 dans le 7<sup>e</sup> arrondissement**

(Adopté.)

**2016/2208 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes pour la 1<sup>re</sup> édition de « NordicWalk in Lyon » du 15 au 16 octobre 2016 - Approbation d'une convention mixte**

(Adopté.)

**2016/2213 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'Association Roulez Jeunesse pour l'organisation du festival «Roulez jeunesse», du 9 au 11 septembre 2016**

(Adopté.)

**2016/2238 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Croix-Rousse Football pour l'organisation du Tournoi «Mon Euro 2016», les 3, 4 et 5 juin 2016 aux stades des Chartreux et Grégory Coupet à Lyon 4<sup>e</sup>**

(Adopté.)

**2016/2240 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité**

(Adopté.)

**COMMISSION RESSOURCES HUMAINES****2016/2214 - Modification du Règlement Intérieur de l'Orchestre National de Lyon** (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour cette délibération portant modification du Règlement intérieur de l'Orchestre National de Lyon, Monsieur le Maire.

**M. BERAT Pierre** : Mme Balas est partie mais je vais intervenir à sa place.

**M. LE MAIRE** : Attendez ! Si vous voulez bien, que ceux qui ont des questions à poser, les posent. On ne pose pas les questions par procuration ! Donc, je considère qu'il n'y a pas de question et donc je vais mettre aux voix le dossier.

(Protestations sur les bancs du Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon.)

Ecoutez, ceux qui veulent parler, restent jusqu'au bout !

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, je voudrais faire un rappel au règlement...

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon vote contre par opposition à la décision de M. le Maire de ne pas tenir compte de leur intervention demandée par Mme Balas, absente en fin de séance.)

**2016/2277 - Convention de mise à disposition de deux agents de la Ville au service taxis à la Métropole** (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon vote contre par opposition à la décision de M. le Maire de ne pas tenir compte de leur intervention demandée par Mme Balas, absente en fin de séance.)

**2016/2291 - Modification du tableau des effectifs** (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

(M. Boudot s'est abstenu. Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon vote contre par opposition à la décision de M. le Maire de ne pas tenir compte de leur intervention demandée par Mme Balas, absente en fin de séance.)

(La séance est levée à 20h10.)

**ABONNEMENTS**

Les abonnements ne peuvent être consentis que pour une durée d'un an. Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (Direction des Assemblées et partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Ils sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

(Pour l'étranger, le port en sus). Abonnement unique : Un an : 37 €, à établir à l'ordre de Trésor public et à adresser à la Direction des Assemblées, Hôtel de Ville, 1, place de la Comédie - 69205 Lyon Cedex 01.

Toutes les communications doivent être adressées à M<sup>me</sup> le Directeur - Direction des Assemblées, à l'Hôtel de Ville. Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

**(La reproduction des articles et des photographies ou graphismes des pages de couverture est rigoureusement interdite.)**